✱ Année 1959-1960. — N° 89 A. N. Le Numéro : 50 francs. Samedi 28 Novembre 1959 ✱

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 2.200 fr. ; ÉTRANGER : 4.000 fr.

(*Compte chèque postal:* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, RUE DESAIX, PARIS-15e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1re Législature

1re SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

COMPTE RENDU INTEGRAL — 59e SEANCE

1re Séance du Vendredi 27 Novembre 1959.

SOMMAIRE

1. — Questions orales sans débat (p. 3057).

Extension de la sécurité sociale aux non-salariés (question de M. Cassagne) : MM. Bacon, ministre du travail; Cassagne.

Délais pour les demandes de certains titres de guerre et de pécule.
(question de M. de Gracia) : MM. Triboulet, ministre des anciens combattants; de Gracia.

Report d'une question.

Suspension et reprise de la séance.

2. — Loi de finances pour 1960. — Discussion et vote sur la motion de censure (p. 3060).

Discussion générale : MM. Leenhardt, Portolano, François-Valentin.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Brocas, Paquet, Bosson.

Renvoi de la suite du débat.

3. — Ordre du jour (p. 3072).

✱ (1 f.)

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions orales sans débat.

EXTENSION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE AUX NON-SALARIÉS

M. le président. M. Cassagne expose à M. le ministre du travail que la législation actuelle laisse en dehors de la sécurité sociale une partie très importante de la population française, soit d'après le dernier recensement 3.950.000 agriculteurs non-salariés, dont plus de 2 millions de personnes classées « aides familiaux », 85.000 industriels utilisant plus 5 salariés, 740.000 artisans, 180.000 commerçants utilisant plus de 2 salariés, 1.275.000 commerçants employant moins de 3 salariés, 125.000 personnes appartenant aux professions libérales, 28.000 infirmières, assistantes sociales, 17.000 artistes et environ 200.000 personnes de classifications diverses ; qu'ainsi en tout, près de 6 millions de Français sont en dehors du champ d'application de la sécurité sociale. Il lui demande où en sont les études sur la généralisation de la sécurité

J
341
.J24

sociale et si dans ces études est prévue l'extension aux exploitations agricoles, de manière que tous les Français sans distinction puissent bénéficier des mêmes avantages.

La parole est à M. le ministre du travail.

M. Paul Bacon, *ministre du travail.* Alors que la législation des allocations familiales a été étendue à toute la population par la loi du 22 août 1946, il n'a pas été possible, jusqu'à présent, d'étendre le régime des assurances sociales à la généralité de la population.

Le grand nombre des entreprises artisanales, commerciales et même industrielles, donne à la structure sociale française, ainsi que M. Cassagne le fait remarquer dans sa question, une physionomie propre et fait obstacle à l'extension pure et simple aux éléments non salariés de la population de l'ensemble du régime de sécurité sociale applicable aux salariés ou aux assimilés.

Sans doute, le législateur, par une loi, celle du 22 mai 1946, a-t-il expressément prévu l'application par étapes du régime général de sécurité sociale à l'ensemble de la population, mais cette généralisation s'est heurtée, en fait, à de tels obstacles qu'il a fallu, sinon y renoncer, du moins ralentir considérablement le rythme d'intégration qui avait été prévu. On s'est borné jusqu'à présent, pour venir en aide aux plus défavorisés, à créer à leur profit — et, bien entendu, à la charge du Trésor — une allocation temporaire aux économiquement faibles. Tel a été l'objet de la loi du 13 septembre 1946.

Puis, d'autres lois, celles du 17 janvier 1948 et du 10 juillet 1952, ont institué des régimes de vieillesse en faveur des professions artisanales, industrielles, commerciales, agricoles et libérales, système qui fonctionne dans le cadre d'une organisation propre à chacune de ces grandes branches professionnelles.

Si donc il existe en France, comme dans tous les pays du monde d'ailleurs, un courant indiscutable vers la généralisation de la sécurité sociale, il s'en faut que cette généralisation soit actuellement un fait accompli. Des fractions importantes de la population restent, comme l'a souligné l'honorable parlementaire, en dehors du bénéfice des assurances sociales.

Il faut avouer, d'ailleurs, que l'extension à toute la population d'une assurance maladie, maternité, invalidité et décès, pose des problèmes d'actuariat délicats, difficiles à régler sur le plan financier, en raison de la diversité des situations, et, partant, des difficultés à fixer des règles générales en fonction des possibilités contributives de chacun.

Cependant, les études pour l'extension aux non-salariés de la législation des assurances sociales sont poursuivies. Mais, étant donné l'importance des problèmes à résoudre et les difficultés qu'ils suscitent, il n'appartient pas au seul ministre du travail de fixer un délai pour l'aboutissement de ces études.

J'ajoute d'ailleurs, pour répondre à une question précise que me pose M. Cassagne, que la situation des exploitants agricoles, en l'état actuel de la législation et aussi longtemps que les textes fondamentaux qui régissent les régimes de sécurité sociale seront en application, relève plus directement de M. le ministre de l'agriculture.

Je puis cependant indiquer, d'accord avec mon collègue M. Rochereau, que les conditions dans lesquelles un régime obligatoire d'assurance-maladie pourrait être institué au profit des exploitants agricoles et des membres non salariés de leur famille travaillant avec eux, ont fait l'objet d'une étude du ministère de l'agriculture, qui a réuni à cet effet un groupe de travail. Un avant-projet de texte a été préparé mais l'institution d'un tel régime est subordonnée présentement à la question délicate que soulève son financement.

M. le président. La parole est à M. Cassagne.

M. René Cassagne. Je vous remercie, monsieur le ministre, des renseignements que vous venez de nous donner.

Le problème est en effet fort important, parce que, depuis le 19 octobre 1945, date de l'ordonnance qui organisait la sécurité sociale en France, une généralisation progressive de la législation en la matière était prévue. Depuis le groupe socialiste s'est prononcé pour un système de sécurité sociale couvrant tous les risques auxquels sont exposés les différentes catégories sociales du pays. Certes, des difficultés incontestables doivent être surmontées pour faire passer ce projet dans la réalité des faits, mais par une première proposition déposée en 1945 et par deux propositions de loi supplémentaires portant les numéros 9896 et 10011, déposées respectivement les 13 et 27 janvier 1955, nous avons montré ce que nous désirions en l'occurrence.

Comme l'indique d'ailleurs l'exposé des motifs de la première de ces propositions, nous devons constater que le coût des soins médicaux augmente dans des proportions considérables en même temps que s'accroît l'efficacité de la médecine.

Cette évolution rend l'accès d'une médecine de qualité de plus en plus difficile non seulement à l'immense masse des salariés mais encore à un grand nombre de non-salariés.

L'extension de l'assurance-maladie aux travailleurs non salariés et à leurs ayants droit répond sans aucun doute au désir des intéressés.

Dans cet exposé, je dois déjà renoncer à faire état, parmi les six millions de travailleurs qui ne bénéficient pas de l'assurance-maladie et du capital-décès, de près de quatre millions d'exploitants agricoles — deux millions d'exploitants proprement dits et deux millions de personnes classées comme aides familiaux — parce que ceux-là dépendent non pas des services du ministère du travail, mais de ceux du ministère de l'agriculture, ainsi que vous venez de l'indiquer, monsieur le ministre.

Puis-je vous dire, cependant, combien personnellement je trouve regrettable cette espèce de particularisme qui porte à considérer toujours l'agriculture comme un monde à part et qui jusqu'à ce jour a été contraire à ses propres intérêts, puisqu'il l'empêche d'obtenir les mêmes avantages que les autres activités professionnelles où ne lui permet de les obtenir qu'avec un très grand retard.

Un jour viendra, je l'espère — j'en suis même persuadé — où toutes les Françaises et tous les Français, quelles que soient leur profession ou leur mission, pourront bénéficier des mêmes droits, des mêmes avantages et de la même solidarité nationale.

Pour ceux qui retiennent aujourd'hui notre attention, nous voudrions que la généralisation soit conçue comme un système unifié s'appliquant simultanément dans les mêmes conditions aux artisans, aux commerçants, aux industriels et aux membres des professions libérales.

Elle pourrait se limiter à l'assurance-maladie, au sens large du terme — c'est-à-dire à l'assurance-maladie proprement dite, à l'assurance-invalidité et à l'assurance-maternité — ainsi qu'au capital décès.

Le système devrait comporter, en matière de prestations en nature, des garanties analogues à celles que procure le régime général, c'est-à-dire la couverture de tous les soins médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation, etc., sans limitation de durée, la fixation des tarifs de responsabilité et de remboursement selon la procédure en vigueur pour les salariés.

En matière de prestations en espèces, des indemnités journalières devraient être accordées après l'exercice d'un contrôle.

Les cas d'invalidité et de décès peuvent être étudiés dans le même esprit, l'ouverture du droit à prestations devant être seulement justifié par l'activité professionnelle et le versement d'une cotisation.

Enfin, l'organisation administrative du système serait à étudier avec les représentants des intéressés leur garantissant toutes possibilités de gestion et de contrôle.

Je sais bien, monsieur le ministre, que je n'ai pas abordé le problème financier.

Mais si, par une simple règle de trois, on effectue le calcul de ce que pourrait représenter le coût de cette généralisation, on est stupéfait de constater qu'une simple cotisation de 3.500 à 4.000 francs par mois suffirait pour que les catégories professionnelles en cause bénéficient des mêmes avantages que les salariés.

Ce n'est donc pas un problème sans solution.

Monsieur le ministre, tous ces points ont fait l'objet de notre part d'études sérieuses. Le groupe socialiste à l'intention de déposer deux nouvelles propositions intéressant, l'une les artisans, les commerçants, les industriels, les membres des professions libérales, et l'autre les agriculteurs.

Cela me conduit, monsieur le ministre, à vous poser certaines questions, afin de lever un malentendu dû à quelque incompréhension et à ce que nous considérons — nous souhaitons nous tromper — comme un refus, de la part du Gouvernement, de collaborer avec l'Assemblée nationale.

Vous êtes responsable, sur le plan national, de ce secteur social extrêmement important. Deux grands problèmes vous sollicitent à l'heure présente : la réforme de la sécurité sociale et la généralisation de cette sécurité sociale. Au nom de mon groupe, je vous demande, monsieur le ministre, d'intervenir avec force au sein du Gouvernement pour que les décisions ne soient pas prises en dehors du Parlement, lequel détient le pouvoir législatif.

Quelles que soient votre bonne volonté et la valeur de vos études, dites-vous sans cesse que les propositions et les suggestions des parlementaires méritent, non seulement d'être entendues, mais encore suivies, si, dans cette enceinte, une majorité le veut.

La méthode consistant à écouter seulement les dirigeants des œuvres de sécurité sociale, les représentants les plus qualifiés du syndicalisme ou d'associations comme celles des infirmes et malades ou des mutilés du travail, sans vouloir retenir une seule de leurs suggestions, est mauvaise.

A quoi, d'autre part, pourrait aboutir un groupe d'études constitué dans notre première commission si, par avance, on était décidé à s'en tenir strictement au projet présenté par les techniciens du ministère, sans aucune modification ? Vous devez, monsieur le ministre, nous rassurer sur ce point. Votre projet

de réforme, votre projet de généralisation sont-ils établis ? Votre réponse n'est pas affirmative sur ce point. Quand pouvons-nous espérer en avoir connaissance ?

Le projet viendra-t-il en discussion devant le Parlement pour y être étudié par les commissions compétentes, confronté avec nos propres positions ? Des problèmes de cette nature ne peuvent pas recevoir une solution valable et durable s'ils n'ont pas été ennoblis, réchauffés, certains diront humanisés, par l'apport de ceux qui les ont étudiés dans la réalité et sous leur aspect humain. Ce que je vous demande, au nom de mon groupe, c'est précisément de permettre à notre assemblée de jouer le grand rôle d'humanité et d'efficacité qui doit être le sien. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

DÉLAIS POUR LES DEMANDES DE CERTAINS TITRES DE GUERRE ET DE PÉCULE

M. le président. M. de Gracia expose à M. le ministre des anciens combattants que le législateur a, plusieurs fois, reculé les délais légaux pour les dépôts de demandes d'attribution des titres de combattant volontaire de la Résistance, déporté et interné de la Résistance, déporté et interné politique, réfractaire, personne contrainte au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi, patriote proscrit et contraint à résidence forcée en pays ennemi. Des dispositions semblables ont été prises pour les demandes de pécule alloué aux anciens prisonniers de la guerre 1939-1945 ou à leurs ayants cause au titre de l'article L 334 *bis* du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. Sans méconnaître la nécessité de fixer une limite à ces démarches, il attire son attention sur la situation de beaucoup d'intéressés qui n'ont pas la possibilité de se tenir au courant des dispositions légales les concernant. Il lui demande s'il n'y aurait pas lieu de reculer une dernière fois les délais de forclusion et de mettre ce temps à profit pour mettre en œuvre un système propre à informer les catégories intéressées des droits qui leur sont offerts dans les domaines susvisés.

La parole est à M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

M. Raymond Triboulet, *ministre des anciens combattants et victimes de guerre.* Le problème des forclusions est déjà ancien et je l'avais trouvé posé au ministère des anciens combattants il y a quatre ans. A cette époque, la plupart des délais légaux pour le dépôt des demandes d'attribution des titres auxquels se réfère M. de Gracia dans sa question étaient arrivés à expiration. Les dates étaient très variables suivant les catégories puisque chaque catégorie de ressortissants avait été créée par une loi différente et que le législateur n'avait pas pris soin d'unifier les limites de forclusion qui étaient fort diverses : 1er mars 1954, 25 mars 1954, 19 mai 1954, 1er juin 1954, etc.

J'avais donc estimé, à cette époque, qu'il importait d'unifier tous ces statuts. Et, la plupart des délais étant venus à expiration au mois d'avril 1955, j'avais fait adopter par le Parlement une loi prolongeant jusqu'au 31 décembre 1955 tous les délais concernant les titres délivrés par le ministère des anciens combattants.

Puisque M. de Gracia a évoqué les moyens d'information, je précise que j'avais alors utilisé tous ceux qui étaient à ma disposition, c'est-à-dire l'Agence française de presse et toute la presse parisienne et de province qui — je l'ai vérifié lorsque j'ai été saisi de votre question, mon cher ancien collègue — ont publié très largement nos communiqués.

Depuis, les délais ont été encore prolongés. Le 1er août 1956, une loi est venue prolonger jusqu'au 31 décembre 1957, avec effet rétroactif, le délai qui était expiré le 31 décembre 1955. Enfin, la loi du 31 décembre 1957 a prorogé une dernière fois tous ces délais jusqu'au 31 décembre 1958.

Bref, tous les délais ouverts pour déposer les demandes ont fait l'objet d'une prolongation de trois ans.

Je sais bien que certaines associations, quand elles me rendent visite, me rappellent qu'il y a des cas individuels. Tel ou tel intéressé, pour des raisons particulières, n'a pas jugé opportun de demander sa carte. Très souvent, c'est parce que son état de santé devenant déficient, il songe à solliciter une pension et il vient réclamer la carte qu'il avait négligé de demander en temps utile. On lui annonce alors que le délai est clos depuis le 31 décembre 1958.

Quelles sont nos intentions à cet égard ?

Je signale tout d'abord que pour certains titres évoqués par M. de Gracia, c'est-à-dire ceux qui concernent les déportés et internés de la Résistance et les combattants volontaires de la Résistance, des certificats sont délivrés par le ministère des armées, qui facilitent grandement l'obtention de ces titres. Ce sont les certificats F. F. I., F. F. C. ou R. I. F.

Si nous rouvrons les délais en ce qui concerne les titres, il peut paraître opportun de les rouvrir également pour les certificats accordés par le ministère des armées.

Or le ministère des armées s'est toujours opposé à rouvrir les délais dont certains sont expirés depuis le 7 décembre 1949. Vous voyez que le ministère des anciens combattants a été infiniment plus bienveillant que le ministère des armées. Je m'excuse de cette constatation qui n'est pas une atteinte à la solidarité gouvernementale, mais c'est un fait que les délais n'ont expiré que le 31 décembre 1958 pour le ministère des anciens combattants, alors qu'ils étaient clos, pour le ministère des armées, depuis le 7 décembre 1949, ou depuis le 1er mars 1951 pour les F. F. I. et le R. I. F.

Depuis, malgré les démarches des ministres des anciens combattants qui se sont succédé, le ministère des armées s'est toujours opposé à rouvrir les délais, faisant valoir qu'il lui faudrait rétablir des commissions dissoutes et des bureaux F. F. I. C. dans les régions militaires, ce qui nécessiterait un nombreux personnel d'exécution. Si bien que certains certificats qui seraient très utiles aux déportés et internés de la Résistance, ou aux combattants volontaires de la Résistance, pour faire reconnaître leurs droits, ne peuvent plus être obtenus, et cela depuis longtemps.

Néanmoins, les titres afférents aux divers statuts des victimes de guerre peuvent être obtenus sans certificat militaire. C'est plus difficile, mais les certificats ne sont pas indispensables.

Je souhaiterais, personnellement, n'entreprendre des démarches auprès du ministère des finances que si l'on m'apporte la preuve qu'il existe un nombre suffisant de cas individuels.

Car vous sentez très bien, monsieur de Gracia, que le ministère des finances est très opposé à la réouverture des délais et qu'il souhaite, depuis longtemps, qu'on ne rouvre pas sans cesse de nouveaux dossiers, afin que les droits des anciens combattants soient stabilisés. En somme, il veut savoir, du point de vue administratif et financier, quel est exactement, quinze ans après la guerre, le nombre des bénéficiaires.

Vous le savez, j'ai dû mener des combats sur le plan financier depuis quelques mois. Il n'était donc peut-être pas opportun, dans ces conditions, ni absolument nécessaire de provoquer de nouvelles discussions entre les services du budget et le ministère des anciens combattants.

Maintenant, après le dépôt de mon budget et son vote — car j'espère qu'il sera voté, mais nous ne le saurons qu'à l'issue de la séance suivante — nous serons plus à l'aise et je demanderai la suppression de certaines forclusions dans la mesure où les associations intéressées, que j'ai prévenues depuis plusieurs mois, m'apporteront la preuve qu'il existe, par exemple, une centaine de cas. Car on ne saurait, évidemment, rouvrir un délai pour un ou deux cas ; mieux vaudrait alors prendre des mesures individuelles, et je m'y emploierais. Il faudrait, dans tous les cas, donner aux services financiers des chiffres aussi précis que possible.

Voilà quel est le point de la question et quelles sont mes intentions.

M. le président. La parole est à M. de Gracia.

M. Lucien-Pierre de Gracia. Je remercie M. le ministre des anciens combattants, qui nous a quand même ouvert une porte s'il ne les ouvre pas toutes.

Mon souci était de lui demander si le Gouvernement pensait pouvoir reculer le délai de forclusion pour des cas individuels, assez nombreux d'ailleurs, de braves gens qui, mal informés, ou non informés, ou même parfois négligents, n'ont pas fait le nécessaire pour obtenir la reconnaissance de leurs droits.

Il s'agit pour eux d'obtenir la reconnaissance de leurs titres plutôt que de les monnayer. Ils ne sont pas plus animés par des considérations financières que vous, monsieur le ministre. Ce n'est pas votre esprit — et ce ne serait pas le cas de nous opposer l'article 40 de la Constitution.

Il s'agit de délais et d'information.

Je ne reviens pas sur la question des délais ; mais, en ce qui concerne l'information, je souhaite que vous informiez toutes les associations dans l'esprit que vous venez de définir. Je vous en remercie à l'avance.

Les débats auxquels nous avons assisté nous ont permis, d'ailleurs, d'apprécier votre esprit traditionnellement généreux et loyal envers les anciens combattants. Je ne reviens pas sur le drame vécu ces derniers jours où vous avez vous-même ouvert les portes de l'espérance aux anciens combattants ; vous venez de les ouvrir encore à ceux qui pouvaient être atteints par la forclusion et qui, grâce à vous, ne le seront pas, puisque vous êtes disposé, d'une part, à examiner les cas individuels, d'autre part, à diffuser une meilleure information.

Je vous en remercie, au nom des différentes associations de victimes de la guerre que j'ai citées dans ma question. (*Applaudissements.*)

REPORT D'UNE QUESTION

M. le président. L'ordre du jour appellerait la question n° 1369 de M. Billoux à M. le Premier ministre.

Cette question a été transmise à M. Jacquinot, ministre d'Etat. Mais M. le ministre d'Etat m'a fait connaître qu'il ne pouvait assister à la présente séance.

En conséquence, conformément au deuxième alinéa de l'article 137 du règlement, cette question est reportée d'office en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance réservée aux questions.

Avis en sera donné à M. le Premier ministre.

Je vais maintenant suspendre la séance.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures et demie, est reprise à seize heures cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1960

Discussion et vote sur la motion de censure.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée par :

MM. Raoul Bayou, Paul Béchard, Billières, Georges Bonnet, Pierre Bourgeois, Boutard, Brocas, Cassagne, Chandernagor, Clamens, Arthur Conte, Darchicourt, Darras, René Dejean, Mme Delabie, MM. Denvers, Derancy, Deschizeaux, Desouches, Duchâteau, Ducos, Dieras, Dumortier, Durroux, Guy Ebrard, Just Evrard, Maurice Faure, Forest, Félix Gaillard, Gauthier, Gernez, Hersant, Juskiewenski, Lacroix, Tony Larue, Francis Leenhardt, Max Lejeune, Longequeue, Mazurier, Mercier, Guy Mollet, Pierre Monnerville, Montalat, Eugène Montel, Muller, Padovani, Pavot, Pic, Poignant, Charles Privat, Privet, Regaudie, Sablé, Schaffner, René Schmitt, Jean Valentin, Francis Vals, Var, Emmanuel Véry, Widenlocher. (Application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité sur le projet de loi de finances pour 1960 dans la rédaction du texte du Gouvernement modifié par les amendements votés par l'Assemblée nationale.)

Voici l'ordre et la durée des interventions des orateurs inscrits dans la discussion générale de la motion, dans le délai fixé, soit avant midi trente :

MM. Leenhardt, 30 minutes ;
Portolano, 30 minutes ;
François Valentin, 30 minutes ;
Brocas, 45 minutes ;
Paquet, 20 minutes ;
Bosson, 15 minutes ;
Habib-Deloncle, 30 minutes ;
Waldeck Rochet, 20 minutes ;
Beauguitte, 15 minutes ;
Coste-Floret, 15 minutes ;
Le Pen, 20 minutes ;
Eugène-Claudius Petit, 15 minutes ;
Durbet, 15 minutes.

La parole est à M. Leenhardt. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. Francis Leenhardt. Mes chers collègues, nous inaugurons aujourd'hui une procédure nouvelle : il n'y a plus de neutres, il n'y a plus d'abstentionnistes. On est pour la motion de censure ou on est pour la confiance ; on est contre le budget ou on est pour le budget. Seuls sont recensés les votes de ceux qui sont pour la motion de censure ; ceux qui ne la votent pas sont censés avoir approuvé entièrement le budget.

Cette procédure n'a pas été inventée par M. le Premier ministre lorsque, garde des sceaux, il préparait les travaux qui alimentèrent les discussions ministérielles des premiers constituants. Cette procédure a été présentée pour la première fois le 16 janvier 1958, dans un projet n° 6327, au nom du président Félix Gaillard, par les ministres Lecourt, Christian Pineau, Bourgès-Maunoury, Chaban-Delmas et Pflimlin.

L'Assemblée nationale, le 21 mars de l'année dernière, adopta un texte un peu différent — on a oublié tout cela — et le transmit au Sénat. Ce texte interdisait de façon très rigoureuse les abstentions et prévoyait des sanctions extrêmement sévères contre les abstentionnistes. Il fallait être pour ou être contre.

Pourquoi en était-on venu à des dispositions aussi dures ? Parce que les barrières que les constituants de 1946 avaient dressées contre l'instabilité ministérielle avaient été tournées.

On raille volontiers les constituants de 1946, comme s'ils avaient voulu perpétuer l'instabilité ministérielle de la IIIe République ; on oublie que, pour la plupart, c'étaient des résistants qui avaient combattu, non seulement pour la libération de leur pays ...

A droite. Cela n'a aucun rapport ! *(Protestations à l'extrême gauche.)*

M. Francis Leenhardt. ... mais pour la rénovation des institutions *(Applaudissements à l'extrême gauche)*, qui avaient fait le serment d'appliquer le programme du Conseil national de la Résistance, lequel exprimait le vœu que l'on rende possible « une démocratie *(Interruptions à droite)*...

M. René Schmitt *(s'adressant aux interrupteurs)*. Sans les Résistants, vous ne seriez pas là !

M. Francis Leenhardt. ... une démocratie, qui unisse au contrôle effectif exercé par les élus du peuple, la continuité de l'action gouvernementale ».

Pour assurer cette stabilité, qu'avaient prévu les constituants de 1946 ? Qu'un gouvernement ne serait renversé que si la confiance était refusée, à la majorité absolue. Et très rares auraient été les crises ministérielles, sous la IVe République, si cette règle avait été observée. Mais la plupart des gouvernements sont partis alors qu'il n'y avait contre eux qu'une majorité relative. Pourquoi ces gouvernements ne se sont-ils pas maintenus, alors que la Constitution le leur permettait ? Pour deux raisons qui expliquent la procédure d'aujourd'hui.

C'est d'abord par amour-propre : ils pensaient que leur autorité était atteinte ; ils avaient recueilli moins de voix que l'opposition. D'où l'idée, pour éviter cela, de ne plus recenser que les seuls votes exprimant la défiance, les votes de censure.

La deuxième raison, c'est que les gouvernements avaient engagé la confiance sur le vote d'un texte et que celui-ci était écarté lorsque s'était affirmée contre eux-mêmes une majorité, fût-elle simplement relative ; ils n'avaient plus alors les moyens qu'ils avaient réclamés pour gouverner. D'où l'idée, reprise dans la Constitution d'aujourd'hui, de considérer le texte comme adopté d'office si la motion de censure est repoussée.

Eh bien ! nous tenons à rappeler, au seuil de ce premier débat sur une motion de censure, que, pour notre part, nous approuvons entièrement la procédure nouvelle. Elle n'est pas parmi les dispositions de la Constitution que nous avons critiquées. J'ajoute que si, elle avait été en vigueur en 1957, il est probable que le gouvernement Guy Mollet n'aurait pas été renversé *(Murmures au centre et à droite)*... pas à ce moment-là.

Dans le scrutin que j'évoque, la majorité absolue était de 298 voix ; contre la confiance, se prononcèrent 250 voix, pour la confiance, 213. Mais on comptait 131 absents ou abstentionnistes qui auraient été obligés de se prononcer avec la nouvelle procédure ou dont les voix auraient, à défaut, compté pour le gouvernement.

Je réponds ainsi à ceux qui croient ou qui feignent de croire que nous avons la nostalgie des crises faciles et fréquentes et aussi à ceux qui écrivaient hier, dans *l'Humanité*, que les socialistes, en votant « oui » lors du référendum sur la Constitution, avaient renoncé au régime parlementaire. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

La nation a droit à des députés qui prennent leurs responsabilités. Et quand le pays aura changé de majorité, nous ne serons pas fâchés de disposer de plus de stabilité pour lutter contre les féodalités économiques. *(Applaudissements à l'extrême gauche. — Mouvements divers à gauche, au centre et à droite.)*

M. Jean Legendre. Vous n'êtes pas d'accord avec M. Vincent Auriol ! *(Exclamations à l'extrême gauche.)*

M. Francis Leenhardt. Maintenant, mes chers collègues, pourquoi ce scrutin ? D'où vient que ce Gouvernement, qui dispose d'une majorité qu'aucun autre gouvernement n'a eue depuis très longtemps, soit obligé de poser la question de confiance pour faire voter son budget ?

Parce que, depuis onze mois, le Gouvernement s'obstine à ne tenir aucun compte de la volonté des élus de la nation, à les considérer comme quantité négligeable *(Applaudissements à l'extrême gauche, au centre gauche, sur quelques bancs au centre et sur de nombreux bancs à droite)* ou à leur prêter la nostalgie des anciennes prérogatives des parlementaires.

Cela a commencé avec la discussion du règlement. Toute cette discussion a été faussée parce que le Gouvernement craignait que sa majorité ne vote des résolutions l'invitant, par exemple, à supprimer la franchise imposée en matière de sécurité sociale, ou à rétablir la retraite des anciens combattants, ces deux erreurs dont l'histoire dira qu'elles ont pesé lourdement sur les destinées du régime nouveau. *(Applaudissements à l'extrême gauche, au centre gauche, sur quelques bancs au centre et sur de nombreux bancs à droite.)*

Pour ces raisons de circonstances, le Gouvernement a pesé de tout son poids pour ajouter des limitations nouvelles aux limitations raisonnables que la Constitution avait instituées.

C'est ainsi que, sur deux points essentiels qui valent d'être rappelés, il a réussi. Il a fait appliquer aux propositions de résolution, qui sont de simples vœux, les mêmes irrecevabilités qu'à des propositions de loi. Il a fait repousser la possibilité de

conclure par un vote, sous certaines conditions qu'il était pourtant très difficile de réunir, les discussions portant sur les questions orales avec débat.

Un compromis était intervenu entre les groupes de la majorité, mais le Gouvernement le tailla en pièces. Nous avions fait des propositions très raisonnables prévoyant de simples votes d'orientation. Le Gouvernement a pesé lourdement sur l'Assemblée pour les écarter, comme si, en supprimant les votes, on supprimait les mécontentements. (*Applaudissements à l'extrême gauche, au centre gauche et sur divers bancs à droite.*)

Un conseil général a le droit de voter des résolutions, le Parlement, non. Pourtant, les députés ont à remplir un rôle légitime d'intercession entre l'opinion et le pouvoir. C'est leur raison d'être depuis que les parlements existent. Le Gouvernement n'en veut pas. Ces vœux l'importunent. Il préfère écouter d'autres avis.

Nous sommes nombreux, ici, à penser que les avis de l'entourage pèsent souvent plus que les avis du Parlement. (*Applaudissements à l'extrême gauche, au centre gauche et sur divers bancs à droite.*)

Nous sommes nombreux à penser que c'est dans l'entourage qu'on trouve les animateurs de cette petite guerre contre le Parlement, parmi ceux qu'on a appelés, je crois, les « petits barons du régime ». (*Applaudissements et rires à l'extrême gauche, au centre gauche et sur divers bancs à droite.*)

Cependant, mes chers collègues, les ordonnances de décembre ont illustré suffisamment le fait que, lorsque l'influence du Parlement est absente, c'est l'influence des bureaux qui l'emporte dans les conseils du Gouvernement.

Je crois qu'il fallait retracer l'origine du malaise dans lequel nous nous trouvons maintenant. Vient ensuite le budget, le budget qui est l'heure des rendez-vous sérieux, où l'on ne peut pas échapper à des votes.

Le ministre des finances, dans les jours qui précèdent, voyage. (*Sourires à l'extrême gauche et au centre gauche.*) Nous voyons le Premier ministre ajourner les arbitrages de conseils ministériels en conseils interministériels. Et la discussion du budget prend un gros retard, un retard dont je vais montrer qu'il atteint très exactement seize jours au total. Et pour rattraper ce retard, le Gouvernement n'imagine rien de mieux que d'interpréter de nouveau d'une façon restrictive les délais que la Constitution et la loi organique lui imposent et de raccourcir le délai de quarante jours qui était déjà assez court. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Au cours de notre séance du 12 novembre, le président de notre Assemblée a déclaré ceci qu'il est opportun de rappeler dans ce débat :

« Je crois que tout le monde, je dis bien tout le monde, ce qui ne vise pas seulement l'Assemblée nationale, qui me paraît unanime, mais également M. le Premier ministre... je crois que tout le monde est d'accord pour que la leçon porte ses fruits, c'est-à-dire pour que dorénavant... l'ensemble des textes budgétaires, aussi bien le budget lui-même que les annexes, soit déposé et distribué au plus tard le premier mardi d'octobre. »

C'était le 12 novembre. Le Gouvernement n'en a pas moins continué, malgré les déclarations de notre président, à soutenir que le délai de quarante jours part du dépôt en un seul exemplaire des documents budgétaires, comme s'il était vraisemblable que la Constitution ait pu prévoir que le délai de quarante jours soit un délai théorique et non pratique, comme si le bon sens ne criait pas que le délai de quarante jours ne peut partir que du jour où l'ensemble des documents budgétaires sont dans les mains de l'ensemble des députés. (*Applaudissements à l'extrême gauche, au centre gauche, sur certains bancs au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

Or, c'est le 15 octobre que la première annexe a été mise à la disposition de l'Assemblée et c'est le 22 octobre — le 20, en ce qui concerne la commission des finances, mais le 22 pour l'Assemblée elle-même — que les derniers fascicules se sont trouvés dans les mains de l'ensemble des députés.

Contre l'avis de l'Assemblée nationale unanime, le Gouvernement a décidé que ce délai partirait du 15 octobre.

C'est alors qu'abusant de son droit de priorité pour la fixation de l'ordre du jour — droit qui ne nous paraît vraiment pas pouvoir être utilisé dans une circonstance où le désaccord est total entre le Gouvernement et le Parlement — le Gouvernement, à partir de ce moment, a disposé à sa guise du temps de l'Assemblée, de ses jours comme de ses nuits, imposant au personnel de l'Assemblée de travailler dans des conditions inhumaines (*Exclamations à gauche, au centre et sur divers bancs. — Applaudissements à l'extrême gauche*) et empêchant les représentants de la nation d'accomplir, tant en commission qu'en séance, leur tâche essentielle qui est de contrôler les dépenses de la nation. (*Applaudissements à l'extrême gauche, au centre gauche, sur certains bancs au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Je ne citerai qu'un seul exemple.

C'est en commission des finances que la discussion a été le plus bousculée. J'ai gardé certaine convocation où nous était annoncé l'examen de dix budgets dans la même journée, ce qui privait la commission de toutes les auditions de ministres qui sont une des formes les plus efficaces du contrôle parlementaire.

Je rappelle également que, dans la séance de mardi après-midi, le président de séance, en annonçant le budget de l'industrie et du commerce qui traite de toutes les activités de base — charbon, gaz, électricité — qui pose aussi la question de la coordination des moyens énergétiques ainsi que le problème des circuits de distribution, le président de séance, dis-je, a été obligé de demander aux rapporteurs s'ils étaient d'accord pour limiter la durée de leur intervention à cinq minutes.

Voilà dans quelle bousculade on nous a fait travailler.

Un tel comportement et une telle contestation sur les délais dont dispose le Parlement suffiraient, à eux seuls, pour mériter la censure. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

De plus, que penser d'un gouvernement qui, depuis plusieurs mois, est invité tour à tour par les représentants de presque tous les groupes de cette Assemblée, courtoisement d'abord, de façon plus pressante ensuite, à publier les travaux préparatoires de la Constitution qui, seuls, permettraient d'apprécier la valeur de ces interprétations unilatérales et autoritaires dont nous sommes gratifiés et qui, quinze mois après la fin des travaux n'a pas encore répondu à cette invitation. (*Applaudissements à l'extrême gauche, au centre gauche, sur certains bancs au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Si ces textes interprétatifs étaient publiés, il ne serait plus possible — nous en sommes certains — de torturer notre règlement et la Constitution comme on le fait depuis quelques mois. Ces textes interprétatifs ne permettraient sans doute pas non plus aux plus hauts personnages de la République de s'exprimer dans telle ville du Sud-Ouest avec une désinvolture extraordinaire, l'un déclarant que peu lui importe si le régime est parlementaire ou présidentiel et l'autre affirmant qu'il existe un secteur présidentiel réservé où le Gouvernement exécute et un autre secteur où il conçoit. (*Protestations à gauche et au centre.*)

Je n'ai pas la citation exacte ; je préfère ne pas la connaître. (*Interruptions à droite, et sur divers bancs à gauche et au centre.*)

M. François Misoffe. On vous l'enverra.

M. Francis Leenhardt. En somme, nous avons une Constitution, mais vous faites comme si nous n'en avions pas. (*Applaudissements à l'extrême gauche, sur certains bancs à gauche et sur quelques bancs à droite.*)

M. Jean-Marie Le Pen. Exactement !

M. Francis Leenhardt. Dans un important article consacré à nos institutions, paru dans *Le Populaire* du 18 novembre, M. Guy Mollet écrivait ceci :

« Ou bien, dans une phase qu'on veut espérer prochaine, on en viendra à une interprétation plus fidèle des textes et de leur esprit en matière de rapports entre le Président de la République, l'exécutif et le législatif, ou bien nous risquons de voir le régime actuel glisser rapidement vers sa propre usure ». Et il ajoutait : « Une rénovation de la République s'imposait. Il n'est pas question que nous revenions à l'ornière ancienne. Mais nous ne saurions approuver qu'on passe d'un excès à l'excès contraire. »

Alors, nous demandons : quand aurez-vous fini de déformer la Constitution que nous avons votée par ce que nous considérons comme des interprétations abusives ? Quand comprendrez-vous enfin que vous travaillez ainsi pour ceux qui ont voté « non » ? (*Applaudissements à l'extrême gauche, au centre gauche, sur certains bancs au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Quand votre radio aura-t-elle fini d'inciter au mépris des élus de la nation, comme l'a rappelé avec vigueur notre collègue M. Diligent ? (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche, au centre gauche, sur certains bancs à gauche et sur de nombreux bancs à droite.*)

Quand comprendrez-vous enfin qu'aucune machine ne peut fonctionner sans un minimum d'huile et que vous prenez des responsabilités historiques, depuis de longs mois, en mettant dans les rouages constitutionnels du sable et parfois même des boulons ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mes chers collègues, j'ai montré que le Gouvernement n'aurait pas eu besoin de poser la question de confiance sur le budget s'il n'avait pas chargé de chicanes — au singulier et au pluriel — ses rapports avec le Parlement.

J'en viens maintenant au texte de la motion de censure. Ce texte est très clair. C'est un texte honnête. (*Protestations sur quelques bancs à droite.*) On nous somme d'approuver le budget. Nous ripostons sur l'ensemble du budget et nous censurons l'ensemble de la politique économique et sociale et le budget qui en est l'expression. Mais le conflit algérien pèse trop lourdement sur la vie de la nation. (*Exclamations sur de nombreux bancs au centre, au centre droit et à droite*)...

M. René Schmitt. Que signifient ces protestations ?

M. Francis Leenhardt. Le conflit algérien, dis-je, pèse trop lourdement sur la vie de la nation pour que nous n'y fassions pas référence, en dehors, d'ailleurs, de tout esprit de manœuvre. (*Murmures au centre, au centre droit et à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les signataires de notre motion de censure ont approuvé — et ils ne le cachent pas — la politique algérienne définie par la déclaration du 16 septembre 1959. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche.*)

En premier lieu, notre motion mentionne le refus d'approuver les mesures prises contre les droits légitimes des anciens combattants.

Mes chers collègues, la cause des anciens combattants a été défendue à cette tribune au cours du débat de mardi en des termes si émouvants et si nobles qu'il n'y a lieu, à mon sens, ni à retouche ni à répétition.

Je n'en évoquerai que l'aspect financier. Deux thèses sont en présence ; il y a celle de mon ami Darchicourt suivant laquelle il ne s'agit pas d'une question financière mais d'une question d'amour-propre : *errare humanum est, perseverare diabolicum.* (*Interruptions et rires à droite et sur divers bancs au centre et à gauche.*)

Plusieurs voix à gauche, au centre et à droite. Amen ! (*Mouvements divers.*)

M. Jean Legendre. Cette thèse n'est pas très laïque ! (*Rires à droite.*)

M. Francis Leenhardt. Cette thèse est très logique ; on peut l'exprimer autrement et dire que lorsque l'on se bat on a intérêt à choisir les créneaux.

Et puis, il convient de considérer que le Gouvernement a apporté des assouplissements à son plan de redressement économique et financier ; celui-ci n'est pas tabou, il n'est pas intangible.

J'ai énuméré récemment à cette tribune une série d'assouplissements dont celui que l'on se rappelle le plus facilement est la suppression de la franchise de 3.000 francs par assuré et par trimestre pour le remboursement des produits pharmaceutiques.

L'autorité gouvernementale gagne-t-elle à ce que la revision des mesures prises contre les anciens combattants soit opérée en plusieurs étapes ? Une étape qui est sous nos yeux et une autre que l'on nous fait espérer pour 1961 au cas où la situation financière le permettrait.

D'après la thèse du Gouvernement, la situation financière ne permet pas encore de rétablir intégralement la retraite des anciens combattants ; on espère qu'on pourra la rétablir en 1961.

Cette thèse, mes chers collègues, nous paraît d'une faiblesse pitoyable.

Savez-vous de combien se sont accrues les dépenses publiques en dix-huit mois, de juin 1958 au budget de 1960 ? A près de 1.500 milliards (*Exclamations à l'extrême gauche*) exactement 1.444 milliards et je montrerai dans un instant que les dépenses publiques ont augmenté, depuis le budget que nous avons adopté en 1958 jusqu'au budget de 1960, de 1.644 milliards.

Oui, bien sûr, vous êtes étonnés. Il est devenu très difficile, avec la nouvelle présentation budgétaire, de faire les additions essentielles, les additions globales. Il faut procéder à tout un travail de recolement et je demanderai qu'une autre année, ce travail de comparaison avec les exercices antérieurs soit fait, pour le compte de tous, par les soins de la commission des finances.

Comment comprendre que, dans ce total si impressionnant de milliards, il n'ait pas été possible de trouver les 7 milliards de dépenses nécessaires ?

D'autre part, M. le Premier ministre, à la commission des finances, nous a exposé, il l'avait d'ailleurs déjà fait à la tribune, que lorsqu'on défend un budget, « chaque milliard compte ».

Chaque milliard compte mais, quand nous avons proposé 7 milliards comme gage pour rétablir l'exonération du salaire unique au titre de la surtaxe progressive, qui a abandonné volontairement le gage ? C'est le Gouvernement et cela n'est pas vieux, cela date du 29 octobre dernier. Au cours de la séance publique du 29 octobre, notre collègue Tony Larue a souligné que le Gouvernement abandonnait le gage que la commission des finances lui avait proposé et notre collègue, fort justement, a ajouté : J'espère que vous serez aussi généreux quand viendra en discussion le problème de la retraite des anciens combattants. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Enfin, vous refusez en prétextant de la rigueur de votre budget. Mais où est la rigueur ? N'ai-je pas pu affirmer ici, le 6 novembre, sans crainte d'être démenti, que l'impasse, dont vous proclamiez glorieusement que, contre vents et marées, elle restait plafonnée à 600 milliards, était en réalité de 800 milliards ?

L'affaire est simple. Vous savez bien que, depuis le début de l'exercice 1959, la caisse d'amortissement a été supprimée. Vous l'avez supprimée en incorporant dans le budget toutes les recettes qui servaient à l'amortissement de la dette mais les charges d'amortissement de la dette, que nous évaluons pour l'année prochaine à environ 200 milliards, ne sont plus incluses dans le budget et elles viennent augmenter la charge globale du Trésor, c'est-à-dire l'impasse. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) En d'autres termes, les charges d'amortissement étaient financées par des recettes spéciales. Vous les « ratissez » et l'impasse se trouve discrètement augmentée d'autant.

Ensuite, pour vous justifier, il ne reste plus qu'à changer la signification traditionnelle du mot impasse et à la remplacer par la notion d'endettement net. Mais vous ne changez rien au fait que, avant votre « rigueur », les charges d'amortissement étaient couvertes par des recettes spéciales et qu'aujourd'hui elles viennent augmenter l'impasse officielle de 200 milliards. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En deuxième lieu, la motion de censure dénonce la politique anti-agricole du Gouvernement.

Là aussi, la cause est entendue ; les débats sur le budget du ministère de l'agriculture sont encore trop récents pour que j'aie besoin de rappeler l'étendue du malaise qu'ils ont révélé.

Les organisations professionnelles agricoles ont d'ailleurs publié une brochure que j'ai sous les yeux — que beaucoup d'entre vous connaissent sans doute — et qui est relative au plan de redressement économique et financier. Les auteurs de la brochure chiffrent à 256 milliards, c'est-à-dire 10 p. 100 du revenu agricole, les charges nouvelles qui ont été imposées à l'agriculture par le budget de 1959, notamment par la suppression des indexations, la hausse des produits industriels, les taxes sur le vin, etc. Dans les conclusions de cette étude, page 40, on peut lire cette appréciation formulée en termes très mesurés :

« La répartition des charges entre les différentes catégories professionnelles et sociales ne paraît pas s'établir avec une équité suffisante. D'une manière générale, une part trop lourde de ces charges pèse sur les Français dont la condition matérielle et sociale est la plus modeste et l'effort demandé à l'agriculture est manifestement excessif ».

En troisième lieu, notre motion dénonce la diminution progressive du pouvoir d'achat des travailleurs.

Qui peut le contester ?

Dans la discussion générale du budget, le 6 novembre, j'ai cité à cette tribune les chiffres figurant dans le rapport de M. Marc Jacquet, rapporteur général, suivant lesquels le pouvoir d'achat du salarié parisien a baissé de 12 p. 100 entre le 1er juillet 1957 et le 1er avril 1959 et j'ai demandé pourquoi le Gouvernement ne voyait d'inflation que dans la hausse des salaires et jamais dans l'augmentation des revenus des autres catégories de la nation.

Je ne recommencerai pas ce discours, mais je veux souligner qu'au cours des dernières semaines les hausses de prix des produits alimentaires dues à la sécheresse sont venues s'ajouter au catalogue des hausses qui avaient été voulues par le Gouvernement lorsqu'il a établi le budget de 1959.

Face à cette poussée des prix, qu'a fait le Gouvernement ? Il a délibéré, il a hésité, il a tergiversé pendant plusieurs semaines et le prix de la viande, denrée pilote qu'on a appelée l'étalon de la monnaie, a baissé de 20 p. 100 à la production, alors que, à la consommation, les prix n'ont nullement changé.

C'est la raison essentielle pour laquelle le Gouvernement a perdu, le 1er novembre, le palier du salaire minimum interprofessionnel garanti.

A la fin de l'hiver, au début du printemps, se produira une nouvelle baisse de l'approvisionnement et une hausse nouvelle du prix de la viande. Vous perdrez un autre palier du S. M. I. G. car, en vérité, vous n'avez aucune volonté de combat. Vous menez l'action sur le plan psychologique, à grand renfort de manchettes de journaux, avec l'opération de baisse de cinquante articles. Or, à y regarder de près, on s'aperçoit que les prix pratiqués sont souvent plus élevés que ceux qu'on peut constater en de nombreux endroits à Paris.

Vous vous êtes empêtrés dans votre doctrine libérale qui vous empêche d'agir. Votre maître à penser, M. Rueff, a sans doute résumé la position du Gouvernement lorsque, dans la conférence qu'il a donnée le 23 septembre dernier, il a déclaré : « Laissez-moi vous dire que ce problème des prix est entièrement fallacieux ».

Si fallacieux qu'aujourd'hui l'immense patience des salariés à laquelle vous devez les résultats que vous avez obtenus pour la trésorerie en devises et pour la trésorerie en francs, est épuisée, et c'est dans tous les secteurs que monte la protestation sociale contre la vie chère et contre l'injustice de votre politique.

Il existait, cependant, plusieurs moyens à employer. Vous aviez celui de la réforme fiscale par laquelle vous pouviez alléger les taxes sur la consommation. Tenant compte des difficultés des salariés, vous pouviez recourir à un autre moyen : celui des subventions. Grâce à 150 milliards de francs de subventions accordées pendant six mois, vous pouviez traverser la période nécessaire pour atteindre le moment où, avec les nouvelles récoltes, une détente se manifesterait sur les prix

des fruits, des légumes et de la viande. Et vous sauveriez le palier du S. M. I. G.

A cause de vos préjugés, de votre sectarisme doctrinal (*Exclamations à gauche, au centre et à droite*), vous préférez rester fidèles à vos discours sur les opérations « vérité », alors que, par ailleurs, ils sont démentis par des subventions à la R. A. T. P., au sucre et dans d'autres secteurs.

Vos préjugés doctrinaux ont déjà coûté cher à la monnaie. A bien des reprises, et si vous continuez sur cette lancée (*Interruptions à droite et sur plusieurs bancs au centre et à gauche*)...

C'est parfaitement exact ! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et si vous continuez sur cette lancée, tout le bénéfice de la dévaluation sera bientôt perdu pour l'exportation. Dans tous les domaines (*Interruptions à droite et sur plusieurs bancs du centre et à gauche. — Mouvements divers*)...

Mes chers collègues, j'exprime ma pensée. Je ne suis nullement surpris de ne pas exprimer la vôtre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Dans tous les domaines, nous constatons la même détermination.

Je prends l'exemple de la réforme administrative. On crée une commission. Finalement, quel est le bilan jusqu'à présent ? Je sais bien que les travaux ne sont pas terminés, mais on a découpé en morceaux un ministère, le ministère des affaires économiques, dont le congrès de l'U. N. R. a réclamé qu'il devienne un grand ministère ! En fait de réforme administrative, nous avons lu au *Journal officiel*, il y a deux jours que le Gouvernement poussant très loin, dans cette circonstance, son amour de la vivisection, a découpé la direction du commerce intérieur en deux parties : une partie devient la direction de l'expansion industrielle, les autres morceaux vont quai Branly. Nous avons maintenant deux ministres, MM. Fléchet et Fontanet, qui sont glorieusement à la tête d'une seule direction. Voilà tout ce que nous avons jusqu'à présent en matière de réforme administrative !

Autre exemple : l'expansion. Vous créez une commission. Pourquoi ? Parce que nous n'avez pas le courage de prendre vous-même l'initiative de briser certaines structures malthusiennes et parasitaires. Vous êtes durs pour les petits et pour les faibles, mais vous êtes timides devant les économiquement forts. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

En fait d'expansion, à l'occasion de l'examen du budget de la construction, nous avons eu la révélation, par les analyses et les chiffres que notre ami M. Denvers a apportés à la tribune, que, alors que le développement de la productivité et de la capacité de production permettrait de lancer des logements au rythme de 350.000 par an, si aucun fait nouveau n'intervenait nous ne lancerions pas plus de 250.000 logements par an. Et les chiffres de notre collègue M. Denvers n'ont pas été contestés, n'ont pas été réfutés. Quand on connaît la situation du logement en France !...

Si le Gouvernement continue sur cette lancée, nous disons que son bilan, dans quelques mois, pourra tenir en quatre mots : ni stabilité, ni expansion.

Mes chers collègues, j'en ai terminé. (*Exclamatoins à droite et sur plusieurs bancs à gauche et au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Chacun va prendre ses responsabilités en votant contre notre motion ou en ne prenant pas part au vote. Parmi ceux qui ne la voteront pas, nous savons qu'il y en a beaucoup qui nous donnent raison et qui nous rejoindront un jour. Nous savons aussi qu'il y en a beaucoup dans le pays qui souhaitent, comme nous, à la fois le succès de la politique algérienne, le changement de la politique économique et sociale et un meilleur fonctionnement de nos institutions. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Djelloul Berrouaïne. Ce n'est pas vrai !

M. Francis Leenhardt. Notre motion exprime à la fois toutes ces aspirations. Chacun sent bien qu'elle s'inscrit, non pas dans je ne sais quelle reprise des guerillas du passé, mais dans la tradition républicaine des représentants de la nation qui sont soucieux, comme l'indique notre motion, de « remplir les devoirs que leur assigne la Constitution ». (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Portolano. (*Applaudissements au centre droit et sur plusieurs bancs à droite.*)

M. Pierre Portolano. Mesdames, messieurs, nous sommes en présence de la première motion de censure à laquelle donne lieu l'application de la nouvelle Constitution. A ce seul titre, nos débats auraient dû être peut-être d'un plus haut intérêt que celui qui serait le leur si les conditions dans lesquelles ils s'engagent n'avaient pas provoqué une certaine confusion.

Il est remarquable, en premier lieu, que cette motion ne procède pas d'une génération spontanée, mais qu'elle ait été provoquée par l'engagement par le Gouvernement de sa responsabilité.

Aussi bien, il semble que, *nolens, volens*, le Gouvernement se présente un peu comme le collaborateur des auteurs de la motion, et réciproquement. (*Applaudissements au centre droit et à droite. — Rires et exclamations à l'extrême gauche. — Protestations à gauche et au centre.*)

M. le président. Je vous en prie ! Ecoutez M. Portolano !

M. Pierre Portolano. En second lieu, il est remarquable que cette sorte de question de confiance — pour employer une expression ancienne — se présente comme une mise en demeure qui nous est adressée. Cette mise en demeure a pour but, en l'espèce, d'empêcher l'Assemblée d'émettre un vote hostile sur un point qui, bien que mettant en cause un noble principe que nous avons, nous aussi, défendu, et des sentiments profonds qui sont les nôtres, n'en est pas moins un point particulier du budget.

Or la libre appréciation du budget par le Parlement constitue, traditionnellement, l'essentielle caractéristique du régime parlementaire dont il a été proclamé, tant par celui qui est aujourd'hui le Chef de l'Etat que par la Constitution, qu'il restait le nôtre, comme étant la condition même du régime républicain. (*Applaudissements au centre droit et sur plusieurs bancs à droite.*)

Il nous semblait, à nous, que la mise en jeu de la responsabilité gouvernementale — bien que, textuellement, son domaine ne soit pas limité, puisque M. le Premier ministre peut utiliser cette procédure, sans aucune restriction, sur le vote d'un texte — devait être, si l'on veut réellement instaurer un grand régime, réservée aux textes importants et comportant de grandes options dont doivent dépendre les grandes actions. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Aussi me permettrai-je de dire au Gouvernement, dans l'intérêt même de son régime, de notre régime (*Très bien ! Très bien ! au centre droit et à droite. — Mouvements divers sur certains bancs à gauche et au centre*) pour lequel nous avons mené et menons encore, en Algérie une campagne si acharnée et, pour certains d'entre nous, parfois si dangereuse (*Applaudissements au centre droit, à droite et sur plusieurs bancs au centre et à gauche*) qu'elle interdit à quiconque de nous donner des leçons de loyalisme — que le précédent qui s'instaure aujourd'hui est doublement dangereux.

Il est dangereux pour l'Assemblée, parce qu'il semble marquer la volonté du Gouvernement de se réserver, à chacune des divergences de vues, qui sont normales dans un régime de liberté, la possibilité de couper court par voie d'ultimatum, ce qui restreint singulièrement en fait le domaine de la liberté. (*Applaudissements au centre droit, à droite, au centre gauche, sur certains bancs au centre et à l'extrême gauche.*)

En droit étroit, cela peut être légal. Mais on n'a jamais intérêt, en politique comme en économie, à abuser de son droit ou de sa force. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

C'est d'ailleurs en application de ce principe moral que la jurisprudence civile sanctionne l'abus de droit et la jurisprudence administrative le détournement de pouvoir.

M. Frédéric-Dupont. C'est très juste.

M. Pierre Portolano. C'est aussi dangereux pour le Gouvernement, car — ici j'essaye, comme vous le voyez, d'élever le débat — si cette tendance s'affirmait, l'Assemblée pourrait un jour, ayant l'impression qu'on l'empêche de remplir normalement sa tâche, ainsi que je l'ai dit dimanche, détourner, elle aussi, la motion de censure de son but et livrer à des jeux qu'on a voulu interdire à juste titre mais qui restent, eux aussi, légalement possibles. Ce serait fâcheux, et peut-être pourriez-vous, monsieur le Premier ministre, nous apporter sur ce point quelques précisions dans un intérêt commun.

Je vous dis tout de suite, monsieur le Premier ministre — car, de même que nous n'aimons pas recevoir d'ultimatum, nous ne prétendons pas en donner — que notre attitude ne sera pas déterminée aujourd'hui par les déclarations que vous êtes susceptible de faire. Elles nous paraissent simplement utiles pour la collaboration nécessaire qui doit exister entre le Parlement et le Gouvernement quel qu'il soit.

Quant à la motion de censure actuelle, je vous annonce dès maintenant qu'au moins la grande majorité d'entre nous — car nous n'avons pas imposé une discipline de vote sur cette question — ne la votera pas pour plusieurs raisons.

La première raison résulte de ce qui vient d'être dit. La conséquence en est que, pour nous, les données du problème étant faussées, le problème ne peut être correctement résolu. Nous n'entendons pas aider à créer un précédent contraire, selon nous, à ce que nous pensons être l'esprit de la Ve République (*Applaudissements au centre droit et à droite*) celle, mon Dieu, que, sans aucun excès d'orgueil, nous avons contribué, disons simplement un peu, à mettre au monde. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Cet esprit de la Ve République il est, dans le cadre traditionnel des institutions républicaines, donc parlementaires, un esprit de rénovation qui exclut les petits moyens dont j'ai déjà parlé mardi dernier.

En second lieu, pour en revenir à la motion elle-même, il m'a paru objectivement — on m'excusera de le dire — que l'opposition qui s'y exprime livre une guerre, une « guerre en dentelles » (*Sourires au centre droit et à droite. — Exclamations à l'extrême gauche*) et, à son sujet, on pourrait inverser la phrase relative au sabre de Joseph Prudhomme et dire qu'elle est destinée à combattre le Gouvernement et, au besoin, à le défendre. (*Applaudissements et rires au centre droit et à droite. — Vives protestations à l'extrême gauche.*)

Certes, mesdames, messieurs, au dernier moment les auteurs de la motion se sont décidés, si j'en crois certains renseignements, à la compléter en mettant le doigt sur la vraie plaie dont nous avions déjà parlé dimanche, à savoir l'attitude prise par le Gouvernement qui conduirait l'Assemblée à marquer sa volonté de remplir pleinement les devoirs que lui assigne la Constitution.

Mais pour cela, il n'était pas besoin d'une motion de censure qui, au surplus, dans sa conception première, ne mettait pas l'accent sur le point qui constitue, je le répète, le problème majeur du débat, ce dont, je suis sûr, tous les groupes de cette Assemblée oont conscience et, je veux l'espérer, le Gouvernement prendra lui aussi conscience.

Il nous apparaît donc que, telle qu'elle a été conçue, la motion de censure ne saurait inquiéter le Gouvernement quant au résultat du scrutin.

Il semble même — je n'ai peut-être pas tout compris, je m'en excuse — qu'elle ait été conçue à l'origine de façon à réduire le nombre de ceux qui seraient appelés à la voter. (*Rires et applaudissements au centre droit. — Vives protestations à l'extrême gauche.*)

M. René Schmitt. Que signifient ces insinuations injurieuses ?

M. Pierre Portolano. Il s'agit bien, à mon sens — je peux me tromper mais il ne me semble pas que cela soit injurieux — d'une guerre en dentelles où il ne peut y avoir que des vainqueurs.

M. Guy Mollet. Nous sommes simplement étonnés de ne pas avoir trouvé sous votre signature une vraie motion de censure. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Pierre Portolano. Je vous dirai pourquoi dans un instant.

Le Gouvernement va vaincre en ce sens que la motion de censure sera repoussée. Il dépendra de lui et de son comportement ultérieur que cette victoire ne soit pas une victoire à la Pyrrhus. Les promoteurs de la motion, ainsi dégagés de l'éventualité d'avoir à succéder au Gouvernement et d'assumer, à sa place, de lourdes responsabilités (*Applaudissements et rires au centre droit, à droite et sur quelques bancs au centre et à gauche*) auront atteint le but qu'ils semblent poursuivre — si je me trompe, l'un d'eux me le dira : se targuer dans le pays de l'avoir défendu contre des mesures fiscales et budgétaires forcément pénibles, donc impopulaires. Pour eux, le bénéfice immédiat sera d'autant plus important qu'ils auront moins à le partager avec d'autres mouvements politiques (*Applaudissements au centre droit et à droite. — Vives protestations à l'extrême gauche*) qui n'ont pas moins qu'eux le souci du contribuable, mais ne peuvent honnêtement se dissimuler les nécessités de l'Etat.

Selon les errements politiques classiques, cette opération devrait être rentable. L'expérience dira cependant comment réagiront les citoyens.

En ce qui nous concerne, nous ne voulons pas, pour ces raisons, participer à ce jeu.

M. Guy Mollet. Avant-hier, c'était de la comédie.

M. Pierre Portolano. Je m'en expliquerai tout à l'heure.

C'est la deuxième raison pour laquelle nous ne voterons pas la motion.

Si nous avions eu la possibilité de voter isolément et librement le budget des anciens combattants, nous aurions voté contre, ainsi que je l'ai déjà indiqué. (*Applaudissements au centre droit et à droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

Et je ne joue pas, je n'ai jamais joué la comédie.

M. Guy Mollet. C'est du courage à retardement !

M. Pierre Portolano. Nous aurions voté contre pour les raisons que je vous ai exposées mardi et qui restent valables. Cette question mise à part, et malgré les imperfections et lacunes difficiles à éviter dans une période où le Gouvernement doit tenter de concilier de graves et nombreux impératifs, nous ne sommes pas sûrs que ses censeurs auraient mieux fait que lui, (*Applaudissements au centre droit, à droite et sur plusieurs bancs à gauche et au centre.*)

Nous devons même honnêtement approuver dans son principe le souci de défendre la monnaie nationale, élément nécessaire de l'indépendance de la nation et, sur ce point, certains des censeurs d'aujourd'hui ne nous semblent pas présenter, malgré la générosité de leurs intentions, des références indiscutables. (*Vifs applaudissements au centre droit, à droite et sur plusieurs bancs au centre et à gauche. — Vives interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Pierre Battesti (*s'adressant à l'extrême gauche*). Laissez-le parler !

M. Pierre Portolano. J'ai déjà été interrompu plusieurs fois. Je n'ai pourtant jamais interrompu un seul de vos orateurs (*l'orateur s'adresse à l'extrême gauche*), pas plus qu'un autre de mes collègues, sauf quand notre représentativité a été mise en question. Vous pourrez par la suite dire ce que vous voudrez. Vous avez fait votre devoir. J'entends faire le mien. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Nous demandons simplement au Gouvernement de ne pas oublier que la rigueur actuelle n'est qu'un mal nécessaire. Nous voulons le mettre en garde, lui qui veut réagir contre la démagogie, de ne pas se laisser aller, à la faveur de son autorité, à une autre facilité, celle de n'envisager le budget de la nation que comme un bilan de société et d'être tenté d'en négliger les aspects humains. (*Aplaudissements au centre droit et à droite.*)

Nous espérons pouvoir, la prochaine fois, discuter normalement du budget et d'une vraie réforme fiscale, de façon à pouvoir répartir plus équitablement les charges. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Jean Durroux. Demi-tour à droite !

M. Pierre Portolano. Enfin, dernière observation et dernière raison pour laquelle nous ne voterons pas contre le budget : celui-ci comprend pour la première fois une partie du budget de l'Algérie, notamment la très importante partie relative à l'équipement que nous ne pouvons qu'approuver dans son principe, même si des discussions de détail inhérentes à tout budget peuvent nous avoir opposés.

Sur ce plan général, comme sur celui de l'Algérie, notre position est connue. C'est pour cela que je ne comprends pas l'étonnement de nos collègues socialistes qui justement ont présenté leur motion de telle façon qu'elle ne pouvait être votée par ceux qui représentent les populations d'Algérie dans les conditions où nous les représentons. (*Applaudissements au centre droit.*)

Alors, pas de faux étonnement !

Nous l'avons dit et nous le disons de nouveau, même en période normale et dans un pays calme, les bonnes finances ont besoin d'une bonne politique. Spécialement dans l'Algérie d'aujourd'hui, nous estimons indispensable l'affirmation d'une politique qui, venant du Gouvernement français, ne peut être, à notre sens — et mon Dieu, je pense à celui de tous les Français — que celle qui se veut, s'affirme et se proclame pour la France (*Applaudissements au centre droit et sur de nombreux bancs à droite, au centre et à gauche*) et ne met pas ceux qui se veulent, s'affirment et se proclament Français aujourd'hui et pour toujours, sur le même plan que ceux qui renient la patrie, l'accusent et veulent la faire condamner sans cesser de la mutiler dans la chair de ses enfants. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Voilà notre position ; elle a été, elle est et sera toujours la même.

En dehors même de toutes les questions de droit — je me tourne alors vers le Gouvernement — notre cœur, notre âme et notre sang — je m'adresse ici à tous nos collègues quels qu'ils soient — ne peuvent pas ne pas s'émouvoir lorsque, ainsi que l'admettent les auteurs de la motion de censure, on remet éventuellement en question notre citoyenneté. Quelles que soient votre option politique et votre vue de l'avenir, vous devez comprendre, mesdames, messieurs, que cette citoyenneté fait physiquement partie de nous-mêmes. Nous l'avons héritée de nos pères, dont c'était pour beaucoup le seul patrimoine. Il est de notre devoir de la transmettre à nos enfants sous peine de la sanction la plus atroce qui soit : être maudits et reniés par eux. (*Applaudissements au centre droit.*)

Comprenez, mes chers collègues — vous ne pouvez pas ne pas le comprendre — que, même si nous sommes optimistes sur le résultat d'un certain processus, si nous sommes sûrs d'en sortir vainqueurs, la signature d'un acte par lequel notre citoyenneté, qui est la vôtre, était et pouvait être mise en question, cela, nous ne l'accepterons jamais ! Pas ça et pas nous ! (*Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs au centre et à gauche. — Murmures à l'extrême gauche.*)

M. Louis Deschizeaux. Monsieur Portolano, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Pierre Portolano. Mon cher collègue, je voudrais terminer mon intervention ; elle est assez douloureuse pour moi.

Voilà, mesdames, messieurs, en vertu de quel principe absolu, sans aucune chicane et sans manquer de déférence ni de loyalisme à l'égard de quiconque, nous avons pris, en octobre, la position que vous savez et qui reste la nôtre.

Il n'en reste pas moins que nous — qu'on le veuille ou non — qui faisons partie des cadres nécessaires de l'Algérie nouvelle, nous sommes décidés à travailler de toutes nos forces pour cette nouvelle Algérie qui ne peut être, compte tenu de toutes ses particularités, que dans la République indivisible proclamée par la Constitution.

Pour en revenir au budget, je déclare que si l'économique ne va pas sans le politique, il est évident que ce dernier ne peut,

dans un pays pauvre mais non sans ressources, réussir durablement sans l'économique, également créateur d'évolution et de dignité humaine.

Nous saluons donc, dans ce budget — et c'est une des raisons pour lesquelles nous ne voulons pas voter contre — la manifestation de l'affectueuse solidarité de la nation à l'égard des départements algériens. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

Vous savez tous, ici, qui que vous soyez, que notre solidarité vous sera toujours acquise dans l'avenir comme elle l'a toujours été dans le passé.

Je voudrais qu'aujourd'hui, nous prenions, en dehors des options de ce soir, un nouveau départ dans cette solidarité, manifestation de l'unité de la République, dont nous avons pris le titre, non point pour en faire un monopole, mais parce que, traditionnellement, des Jacobins au 18 juin 1940, l'existence même de la République a toujours été liée à l'intégrité du territoire. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

A propos de nouveaux départs, je ne peux m'empêcher d'évoquer deux autres départs.

Le premier, c'était celui de novembre et décembre 1942. Je vois là mes camarades musulmans. Ils étaient de ceux qui, au nouveau départ de la guerre pour la France, ne se sont pas posé de question. Ils étaient de ceux qui sont partis tout de suite, sans hésitation, avec joie. Ils sont partis avec les armes que nos chefs avaient pu dissimuler aux commissions de contrôle. Et, comme les anciens soldats — ils sont là pour l'attester — tous n'avaient pas de souliers si presque tous avaient des fusils. (*Applaudissements au centre droit, à droite et sur de nombreux bancs au centre et à gauche.*)

Pendant ce temps, certains bourgeois, dont on voudrait faire aujourd'hui les cadres de la troisième force, restaient chez eux et gagnaient de l'argent. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je songe aussi, mes chers collègues, à un autre et dernier départ, celui du 13 mai 1958, dont personne ne nous fera rougir. Ces mêmes combattants qui, ce jour-là, étaient nos camarades, avec leurs fils, sont venus avec nous sous les sarcasmes d'hommes bien-pensants qui, ralliés un moment par la suite, se maquillent maintenant en libéraux. En réalité, ce sont les pires conservateurs et réactionnaires. (*Applaudissements au centre droit.*)

Voilà ce que tout le monde doit savoir à propos de ce nouveau départ. Prenez garde de commettre, messieurs du Gouvernement, des erreurs tragiques. « Aux meilleurs esprits que d'erreurs promises » a dit Valéry, mais pas quand on a la charge de la nation.

Ces combattants, ils sont représentés ici, ce sont les députés musulmans. Ils sont là, nos camarades, tels qu'ils étaient sur le champ de bataille, avec derrière eux tous ceux qui sont tombés à la face du ciel. Ils ne demandent rien pour eux, mais peut-être à cause de cela, quelles que soient vos options, vous ne pourrez rien faire sans eux. (*Applaudissements au centre droit et sur plusieurs bancs à droite, au centre et à gauche.*)

Ils ne demandent qu'à servir, mais ils ne serviront avec le même cœur qu'avant, que sous le drapeau de la France (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs*), et que s'il est bien entendu que, quoi qu'il arrive, ce drapeau qu'ils ont toujours suivi et jusqu'en Allemagne, nous ne l'amènerons jamais. (*Vifs applaudissements au centre droit, à droite, au centre et à gauche. — MM. les députés du centre droit se lèvent pour applaudir.*)

M. le président. La parole est à M. François Valentin. (*Applaudissements à droite et centre droit.*)

M. François Valentin. Mesdames, messieurs, le 16 janvier dernier, alors que M. le Premier ministre venait de présenter à l'Assemblée nationale sa déclaration de politique générale, et tandis que plus de 450 membres de cette Assemblée lui accordaient leur confiance et qu'une trentaine s'abstenaient, 56 députés déjà votaient contre le Gouvernement.

Ainsi, si réduite qu'elle fût — et quelques-uns parmi nous ont, je pense, la sagesse de considérer que sa réduction numérique dans cet hémicycle ne doit pas faire illusion sur son importance réelle comme expression d'une fraction du pays (*Applaudissements sur divers bancs*) — il existe, dans cette Assemblée, une opposition, si je puis dire initiale, originelle et fonctionnelle.

Il est fort heureux qu'il en soit ainsi, car c'est là où se trouve la garantie même de l'existence du régime parlementaire. Là où il existe encore les simulacres d'un Parlement, il n'y a plus de réalité parlementaire ni de liberté dès la minute où il n'y a plus opposition.

Nous nous réjouissons qu'ici il n'en soit pas ainsi et nous comprenons parfaitement que nos collègues socialistes aient choisi une occasion, pour eux opportune, si malencontreusement offerte à leur vigilance (*Très bien! très bien! à droite*), de déposer la motion de censure par laquelle ils espèrent bien prendre acte des progrès qu'ils ont pu faire depuis le début de cette année.

Ils jouent leur jeu normal. Ils le jouent dans les formes constitutionnelles. Je ne trancherai pas sur le point de savoir s'ils le jouent fort honnêtement, comme je le crois, en se référant à leur doctrine, ou habilement, comme il est d'ailleurs permis de l'imaginer (*Sourires*), les deux termes n'étant nullement antinomiques. Ce qui est sûr, c'est qu'ils le jouent courageusement puisqu'ils ne craignent pas de se référer aux termes de leur politique qui ont le moins bien résisté à l'expérience récente des faits. (*Applaudissements à droite. — Rires et mouvements divers à l'extrême gauche.*)

Le libellé même de leur motion de censure enlève à la plupart de mes amis qui m'ont fait l'honneur de me mandater pour parler en leur nom, toute inquiétude et tout scrupule de conscience. La grande majorité d'entre eux ne se sentent pas tentés de revenir aux plus dangereuses habitudes de la IVe République qui, par force d'ailleurs, conduisaient à la confusion arithmétique d'oppositions inconciliables. (*Applaudissements à droite.*)

Cependant, pour la première fois, nous recourons à la nouvelle procédure constitutionnelle. Le pays, demain matin, éprouvera peut-être quelque surprise en constatant qu'au nombre de ceux qui auront voté la motion de censure ne viendra pas, comme dans le passé, s'opposer le nombre de ceux qui auront pris une position contraire, et il sera sans doute tenté d'imaginer, par une soustraction facile, que tous ceux qui n'auront pas voté la motion de censure sont, par ce fait même, membres de la majorité et satisfaits de l'être.

Et bien ! si le pays pensait ainsi, il commettrait une erreur. Et si le Gouvernement pensait de la sorte, il commettrait une faute.

En réalité, il existera bien ce soir, de par le jeu de la Constitution, ce que nous pourrons appeler une majorité négative. Mais, une grande partie de cette majorité négative ressent cruellement le décalage croissant entre les orientations et les faits qu'elle doit enregistrer, voire entériner par force, et ses aspirations, voire ses convictions.

Elle est suffisamment troublée pour en être arrivée à se poser la question du sens que possède dans le nouveau régime la notion même de majorité.

En fait, il semble bien qu'il existe trois hypothèses dans lesquelles on puisse parler de majorité.

Ou bien, avant les élections, des formations diverses mais relativement proches se mettent d'accord pour définir un programme minimum commun et se présentent ensemble devant le corps électoral sur la base de ce programme. C'est une hypothèse qui n'a pas joué voici un an, époque où les formations rassemblées ultérieurment dans le sein d'une même majorité n'avaient eu ni le loisir ni peut-être le goût de procéder à cette confrontation préalable.

Ou bien, les rapports numériques entre majorité et minorité sont à ce point tendus qu'une fraction faiblement majoritaire de l'Assemblée se trouve dans un état de solidarité obligée avec le Gouvernement dont elle assure la vie et qui viendrait à disparaître si elle ne restait pas unanime. Telle n'est pas non plus l'hypothèse du moment.

Il ne reste donc qu'une troisième hypothèse, celle où existe entre une importante masse de l'Assemblée et le Gouvernement une unité de pensée et d'action instinctive, naturelle ou acquise, telle que cette majorité se retrouve dans les actes du Gouvernement et qu'ainsi elle s'en sente, en toute circonstance, solidaire. Telle est la troisième hypothèse qui était, voici très exactement un an, attendue par la grande majorité d'entre nous, comme d'ailleurs par la grande majorité du pays. Telle est, hélas ! l'hypothèse dont il n'est que juste de dire qu'elle n'a pas joué conformément à notre attente. (*Applaudissements à droite et sur certains bancs à gauche.*)

Elle est loin d'avoir joué, comme si un démon malin incitait trop souvent le Gouvernement à négliger sa majorité, ses avis, ses désirs et même, dans des cas extrêmes, à la contraindre, à l'humilier et à la compromettre. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'exemple de la retraite du combattant est, à cet égard, typique. C'est l'exemple même du problème parfaitement soluble. Il est, hélas ! dans la vie politique — et nous savons tous à quoi nous pensons — des problèmes dont nous n'avons pas la solution entre les mains, je veux dire qui, par leur nature ou par leur ampleur, ne peuvent être réglés par un simple vote, pas plus que le Gouvernement ne peut les régler par une signature.

Mais voici un problème qui a été créé, je ne dirai pas artificiellement, mais gratuitement par une décision inopinée et qui est susceptible d'être réglé aussi facilement par une décision de réparation. Il est susceptible de l'être, car il reste vraiment dans le domaine du possible. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit. Je voudrais simplement remarquer en passant que les sommes qui sont en jeu représentent sensiblement le millième de la masse totale du budget, le centième de l'impasse et qu'ainsi il paraît difficile d'imaginer qu'avec un peu de compréhension

des choses, on n'aurait pas pu trouver la solution que souhaite l'unanimité de l'Assemblée. (*Applaudissements à droite et au centre gauche.*)

C'est en cela aussi que le problème est typique. Voilà un cas où le Gouvernement ne peut se faire aucune illusion sur le sentiment général du pays, comme de ses représentants.

Je sais bien qu'il est très facile de dire qu'en raison même des masses qui sont intéressées, nous cédons à des pressions et que notre origine nous rend naturellement sensibles à des préoccupations qu'il est tentant de qualifier de démagogiques.

Encore que j'estime qu'il n'y ait aucun déshonneur à se montrer sensible à l'amertume des vétérans qui, par leur sacrifice et leur gloire, représentent dans notre démocratie la plus indiscutable des noblesses d'épée (*Applaudissements à droite et au centre gauche*) je ne veux pas nous faire autres que nous sommes, mais je voudrais aussi qu'on veuille bien nous voir tels que nous sommes.

Lorsque, chaque semaine, comme nous le ferons cette nuit ou demain matin, nous regagnons nos provinces, nous n'y sommes pas accueillis certes par l'enthousiasme des foules, mais nous ne créons pas non plus la crainte révérentielle et, dans la modestie de nos permanences, le pays vient très naturellement nous dire ce qu'il considère comme la vérité. (*Applaudissements à droite et au centre gauche.*)

Il nous le dit d'ailleurs avec une certaine dureté, mais il se trouve dans cette Assemblée, je le suppose, une majorité de femmes et d'hommes qui ont assez de caractère pour faire la part entre ce qui est démagogique et excessif dans les propos qui leur sont tenus ou dans les exigences qui leur sont présentées et ce qui est raisonnable, ce qui est la traduction vraie d'un sentiment vrai. Si d'ailleurs on n'imagine pas que nous avons sur ce que pense le pays quelques lumières, que faisons-nous ici ? (*Vifs applaudissements à droite, sur certains bancs au centre, au centre gauche et sur divers bancs à l'extrême gauche.*)

M. Félix Kir. Très bien !

M. François Valentin. Eh bien ! voici ce que pense le pays, si l'on peut tenter de le résumer.

Le pays, d'abord, ne refuse pas l'effort, et je plains ceux qui, n'en fournissant pas eux-mêmes beaucoup, sous-estiment la preuve que fournit ce peuple qui attend, qui espère et qui ne trouve pas — loin de là — ce qu'il attendait, ce qu'il espérait, qui, à nouveau, craint de s'enliser dans les sables mouvants de la montée des prix et qui, pourtant, reste si sage, si maître de lui !

Comme je plaindrais davantage encore ceux qui ne verraient pas une preuve de l'acceptation de l'effort dans l'attitude des jeunes qui continuent à fournir là-bas, en Algérie, la somme de labeur et de sacrifices qui leur est demandée chaque jour. (*Vifs applaudissements de l'extrême gauche à la droite.*)

Seulement, ce vieux peuple reste bien tel que Bossuet, je crois, le voyait déjà, c'est-à-dire plus attaché encore à l'égalité qu'à la liberté, peut-être parce que c'est dans l'égalité qu'il voit la première marque de la justice, et, d'abord, de la justice sociale. Et c'est pourquoi il est si naturellement sensible à tout ce qui lui paraît discriminatoire — comme il l'est, dans son attente de progrès social, dans son espoir d'expansion, à certaines relances d'un dirigisme ou d'un étatisme dont il a pu mesurer les effets, qu'il peut accepter, à titre très empirique, en face de difficultés limitées et déterminées, mais dont il craint qu'on puisse de nouveau faire une doctrine — comme il est terriblement sensible à ce qu'il pressent, à tort ou à raison, d'une sorte de collusion entre ceux que j'oserai appeler les « Marie-Chantal de la haute administration » (*Vifs applaudissements à droite et sur plusieurs bancs*) et les « Gérard de la haute banque » (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs*), également soucieux d'écarter tout ce qui pourrait réduire le cadre dans lequel ils rêvent de voir leur puissance s'exercer à plein.

Ce même pays veut la paix ; il a assez donné, il a assez reçu aussi de l'histoire pour être sincère dans son désir.

Mais il s'inquiète des mots ou des silences, des gestes ou des abstentions qui lui font redouter d'assister à un desserrement ou, à plus forte raison, à un impensable renversement de nos alliances dans lesquelles il ne cesse pas de mettre sa confiance comme son amitié.

Il veut la détente. Il se réjouit de tous les contacts diplomatiques qui peuvent contribuer à en faire une réalité.

M. Félix Kir. Très bien !

M. François Valentin. Mais il s'inquiète des perspectives de « cavalcades publicitaires » (*Applaudissements à droite, sur certains bancs au centre, au centre gauche et sur de nombreux bancs à l'extrême gauche*) qui, dans un certain climat social et moral, pourraient gravement désorienter les esprits et finalement ébranler jusqu'à notre équilibre.

Ce vieux pays, il veut l'autorité. Il a horreur de l'autoritarisme. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il a le sens, il a le respect de la grandeur. Il n'aime pas la raideur. (*Nouveaux applaudissements.*)

Et voilà ce que nous constatons, chaque semaine, dans les contacts que nous pouvons avoir. Et voilà pourquoi nous nous inquiétons tant de déceler les signes d'un divorce possible entre l'attente du pays et les actes de l'Etat.

Mais, ce divorce, je ne crois pas qu'il tienne à la nature des choses. Je ne crois pas qu'il soit la conséquence d'un conflit fatal entre les exigences de notre redressement et le prix que la nation consent à le payer.

Il est dû pour une très large part à un certain style gouvernemental (*Applaudissements à droite, sur certains bancs au centre, au centre gauche et à l'extrême gauche.*), à un certain développement constitutionnel contre les dangers desquels une fois encore nous voudrions, monsieur le Premier ministre, vous mettre très sincèrement en garde.

L'an dernier, lorsque le pays a accepté sa nouvelle Constitution, quel était le schéma ? Un chef d'Etat qui unisse et qui arbitre, un gouvernement qui définisse et conduise la politique de la nation avec la fierté qu'une telle mission doit donner à chacun de ses membres et un parlement qui légifère et qui contrôle.

Du schéma à la réalité, le chemin est assez long et, pour nous en tenir à ce que nous voyons, à ce que nous ressentons, à ce qui nous concerne directement, la réalité se présente sous les traits d'une sorte de méfiance fondamentale à l'encontre du Parlement, comme si vraiment on cherchait ou bien à le pousser à des gestes absurdes afin qu'il fasse la preuve de sa nocivité, ou à le contraindre à des gestes serfs afin qu'il fasse la preuve de son impuissance et de son inutilité. (*Applaudissements à droite, sur certains bancs à gauche et au centre et sur de nombreux bancs à l'extrême gauche.*)

Et cela pourquoi ? En raison d'une conception extrême de la séparation des pouvoirs. Voila bien des mois que nous avons discuté déjà sur les dangers de cette séparation rigoureuse entre les membres de l'exécutif et le législatif.

Or nous voyons des ministres, Dieu sait consciencieux et bien intentionnés, mais de plus en plus lointains, enfermés dans les techniques de leur département et étrangers — de force ou volontairement — aux grands problèmes politiques et nous voyons une administration, toute à la jouissance de ses pouvoirs rénovés (*Applaudissements à droite, sur certains bancs à gauche et au centre et sur plusieurs bancs à l'extrême gauche.*), bénéficiaire effective du renforcement du pouvoir réglementaire, facilement narquoise vis-à-vis des autres pouvoirs et d'autant plus forte qu'elle est plus insaisissable, bastille secrète qui continue d'ailleurs à être défendue par les Suisses de l'ancien système. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Et puis, il y a l'usage qui est fait des droits prévus par la Constitution, usage rigoureux et — nous sommes quelques-uns à en être convaincus — quelquefois abusifs. Mais laissons de côté l'abus.

Il y a cet usage de l'article 44 sur lequel je ne m'étendrai pas — car ce n'est pas l'instant de faire du droit — déjà difficilement acceptable lorsqu'il s'agit d'un texte législatif normal mais véritablement intolérable à partir de l'instant où il s'agit du budget et où un fascicule tout entier du budget se trouve joint à l'ensemble.

Je ne voudrais pas abuser des citations. Je n'en ferai qu'une qui vaut par son origine plus que par son texte : « Nous avons tout accepté. Nous nous disions : attendons le budget. C'est pour le voter, pour en discuter, pour le contrôler que nous existons. Or le budget est arrivé et on nous condamne à voter le budget tout entier ou à le rejeter. On nous pose cette alternative. Eh bien, cette alternative, toujours funeste et dangereuse en politique, me paraît absurde en matière de finances ».

Mesdames, messieurs, ces propos n'auraient pas grand intérêt s'ils n'avaient été prononcés ici même par le comte de Montalembert, devant le corps législatif, en janvier 1853, à l'occasion de l'examen du budget de 1853. (*Applaudissemets à droite.*)

Mais voici qu'aujourd'hui il n'y a plus seulement l'usage de l'article 44, mais l'usage de l'article 49. Cette fois le Gouvernement recourt à sa force de frappe. La force de frappe atomique c'est la question de confiance (*Sourires*). Juridiquement, son emploi est indiscutable, politiquement, il est bien inquiétant. En effet, il ne faut pas oublier que cette bombe atomique n'éclate que dans le septième arrondissement, que ses retombées sont inconnues dans le sixième et que le Palais du Luxembourg n'est pas soumis à ses radiations. (*Sourires.*)

Ainsi — chacun le sait et le Gouvernement avant nous — nos collègues élus au suffrage restreint vont, dans quelques jours, manifester à l'occasion de la discussion du budget des anciens combattants, très exactement le sentiment que nous aurions manifesté si nous avions eu notre entière liberté. (*Applaudissements à droite.*)

Puis ces textes reviendront devant nous. De deux choses l'une : ou bien, dans cet épisode budgétaire, le Gouvernement se décidera à reconnaître aux élus directs du suffrage universel les droits qu'auront conservés les élus du suffrage indirect ; alors

pourquoi l'opération d'aujourd'hui ? Ou bien à l'inverse, il utilisera de nouveau sa petite bombe atomique et la conséquence, fatalement, sera que le premier budget de la Ve République ne sera pas promulgué selon la voie législative, mais sous forme d'ordonnance. Cela n'est certainement pas bon.

C'est finalement la conception du régime qui est ainsi posée. Le pays — cela n'est pas douteux — aurait accepté l'an dernier avec la même facilité une constitution présidentielle. Je vais même plus loin, nous aurions été nombreux à comprendre qu'une dictature à la romaine fût établie pendant un temps limité et que l'ensemble des pouvoirs fussent remis à l'homme le plus capable de les utiliser pour le bien de la nation et pour assurer son avenir.

Mais ce n'est pas cela qui a été choisi et ce n'est pas nous qui avons effectué le choix. Il a été dit que nous restions dans le cadre d'un régime parlementaire. A partir de ce moment, il faut en accepter la logique, en admettre les conséquences, et savoir en tirer tous les profits. Le profit principal, c'est justement que s'établisse entre le pays, par ses représentents, et le pouvoir, c'est-à-dire ceux qui ont la charge de conduire l'Etat, ce dialogue permanent qui est la plus certaine garantie de la durée comme de l'efficacité.

C'est cela que nous réclamons encore.

Mais ce qui est le plus grave dans les circonstances actuelles, c'est que pratiquement et un peu plus chaque jour, nous nous écartons de la normalisation des institutions de la Ve République. (*Vifs applaudissements à droite, sur certains bancs au centre gauche et à l'extrême gauche.*)

Elles ont toujours davantage un caractère subjectif alors que si nous voulons vraiment en assurer la permanence, c'est-à-dire faire le mariage de ces institutions avec le pays, il faut, à l'inverse, que nous leur donnions un caractère normal et objectif. Il faut, monsieur le Premier ministre, normaliser et humaniser le régime. (*Applaudissements à droite.*)

Voyez-vous, le jour de votre présentation devant nous, mandaté comme aujourd'hui par la confiance de mes amis, je vous disais que nous sommes ici ceux qui ont pour mission de donner un corps à la grande famille des libéraux et qu'à ce titre, attachés à l'autorité, nous pensons que l'autorité de l'exécutif se défend de la corruption de l'absolutisme comme des erreurs de l'isolement lorsque le Gouvernement accepte la réalité d'une collaboration à la fois intellectuelle et — je ne crains pas de le dire — affective avec le législatif, lui-même émanation sans cesse contrôlée de la démocratie électorale.

Ce que je vous disais alors, je vous le redis au bout de dix mois avec plus d'insistance et d'anxiété encore.

Comprenez-nous bien : dans les remontrances, sévères je le sais, que je vous ai adressées, sentez qu'il y a surtout de la tristesse et de l'angoisse. Ce n'est pas la nostalgie des délices empoisonnées qui nous inspire, mais, à l'inverse, la crainte du contre-coup des désenchantements dus à une méconnaissance de certains traits fondamentaux de notre génie national.

Que personne ne s'y trompe. En défendant ce que l'on est accoutumé d'appeler, inexactement d'ailleurs, les droits du Parlement, ce ne sont point d'injustifiables privilèges des parlementaires que nous pensons servir, mais le seul privilège que nous ayons le droit de revendiquer, celui d'assumer les responsabilités que nous tenons de la nation et, par là, de servir l'avenir de la nation elle-même. (*Vifs applaudissements à droite, au centre droit, sur certains bancs au centre, au centre gauche et sur de nombreux bancs à l'extrême gauche. — A droite les députés se lèvent et applaudissent longuement.*)

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures quarante-cinq minutes, est reprise à seize heures cinquante-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Brocas. (*Applaudissements sur certains bancs au centre et au centre gauche.*)

M. Patrice Brocas. Mes chers collègues, je constate tout d'abord que nous sommes le 27 novembre et que ce débat budgétaire qui devait, selon les thèses du Gouvernement, finir sans aucune espèce de possibilité de prolongation le 24 novembre dure encore.

C'est indirectement un hommage que le Gouvernement rend à la thèse que nous avons défendue selon laquelle le délai de quarante jours, qui était assigné à l'Assemblée nationale par la Constitution, donnait au Gouvernement le droit de transmettre les textes au Sénat, mais ne lui imposait pas cette obligation.

Cela dit, je voudrais attirer votre attention sur la procédure dans laquelle nous sommes engagés. Pour la première fois le Gouvernement veut engager son existence pour l'adoption d'un texte et non pour l'approbation d'une déclaration de politique générale.

En conséquence, ceux qui ne désiraient pas que ce texte fût adopté ont déposé une motion de censure sur laquelle l'Assemblée va avoir à se prononcer.

Pourquoi donc ces modalités particulières qu'a édictées l'article 49 de la Constitution ?

Autrefois, lorsque le Gouvernement posait la question de confiance pour l'adoption d'un texte, l'Assemblée votait sur le texte même du Gouvernement. Mais, à l'expérience, cette procédure a révélé bien des inconvénients parce que les abstentions jouaient contre le Gouvernement. Le texte était rejeté à la majorité relative et le Gouvernement était renversé dans les mêmes conditions. Cela était d'autant plus dangereux que l'abstention était bien tentante : des députés de la majorité se réfugiaient volontiers dans l'abstention, ce qui leur permettait de dire à leurs électeurs qu'ils ne voulaient pas d'un texte impopulaire mais qu'ils ne désiraient pas non plus une crise ministérielle aussi impopulaire.

C'est pourquoi l'article 49 de la Constitution en vigueur a renversé la charge de la preuve. Désormais l'on vote sur la motion de censure qui ne peut être approuvée qu'à la majorité absolue des députés composant l'Assemblée nationale, soit 277 voix, et seuls les votes favorables à la motion sont recensés.

En conséquence, le geste matériel de l'abstention sur la motion de censure équivaut nécessairement, tant au point de vue juridique qu'au point de vue politique, à un vote favorable à l'adoption du texte proposé par le Gouvernement.

Il est impossible désormais à tout député de prétendre qu'il a voulu s'abstenir pour ne pas faire de peine au Gouvernement sans pour autant adopter les textes que propose ce dernier. S'abstenir, dans la forme, c'est voter pour le texte présenté par le Gouvernement. Il n'y a plus d'échappatoire possible. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous approuvons cette procédure.

Et comment ne pourrions-nous pas l'approuver, puisqu'elle ne fait que reproduire presque mot pour mot un texte qu'à cette tribune, au mois de février 1958, nous avons eu l'honneur de défendre devant la précédente Assemblée, un texte qui avait été préparé par une commission au sein de laquelle siégeaient des spécialistes des questions constitutionnelles de tous les groupes politiques, notamment MM. Coste-Floret, François Valentin et Triboulet.

Je me souviens de certaines railleries qui accueillirent ce texte. On nous disait qu'on allait enrégimenter les absents, les abstentionnistes et les égrotants dans la troupe gouvernementale et qu'ensuite il ne resterait qu'à décider qu'aux élections les abstentions seraient décomptées comme des voix favorables aux candidats gouvernementaux !

Ces railleries n'étaient certainement pas de mise et l'événement nous a donné raison.

Au mois de février 1958 nous lancions déjà à cette tribune un avertissement, en disant à l'Assemblée de l'époque qu'il était impossible que se perpétuent le chaos qui régnait et la crise générale dans laquelle sombrait l'autorité de l'Etat, et nous ajoutions : « Prenez garde, il ne nous reste plus beaucoup de temps pour sauver ce qui peut encore être sauvé d'un régime de liberté ! » Les événements ne nous ont que trop donné raison.

Si j'ai fait ce rappel, c'est pour bien définir dans quel esprit nous défendons notre motion de censure.

Nous avons toujours lutté pour la stabilité gouvernementale, tout en respectant la liberté. Nous ne voulons pas qu'aujourd'hui on vienne nous faire je ne sais trop quel procès d'intention. Nous ne permettrions pas qu'on nous dise que nous avons la nostalgie de l'ancien régime. Nous rejetons comme insensées les théories selon lesquelles l'instabilité ministérielle serait indispensable à la sauvegarde des libertés et nous ne pouvons cacher notre indignation lorsque ces théories sont reprises par un ancien Président de la République !

Tel est le sens du combat que, nous autres républicains et libéraux, avons mené et continuerons à mener contre toute déviation de l'institution républicaine, laquelle risque de verser tantôt dans l'anarchie et tantôt dans l'autoritarisme.

Avant tout ce sont ces préoccupations d'ordre constitutionnel qui nous ont commandé de déposer notre motion de censure.

Cette motion comporte deux parties : la décision de censure elle-même, soit le dispositif et, auparavant, l'exposé des raisons pour lesquelles nous demandons la censure : c'est ce qu'on appelle les motifs. Vous venez déjà de constater que certains orateurs se sont d'avance déclarés d'accord sur certains de nos principaux motifs, tout en expliquant qu'ils ne voteront pas le dispositif et tout à l'heure peut-être, vous entendrez d'autres orateurs déclarer qu'ils voteront le dispositif, sans être d'accord sur les motifs.

Eh ! bien, l'opposition a voulu jouer le jeu. Elle n'a nullement recherché ces coalitions d'extrêmes qui, avec les abstentions d'une partie de la majorité, provoquaient régulièrement les crises ministérielles de la IVe République. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche.*)

Comment certains oseraient-ils lui en faire grief ? Comment certains, qui se posent en défenseurs de la Constitution, ose-

raient-ils reprocher aux auteurs de la motion d'avoir fait tout leur possible pour éviter que l'esprit de la Constitution soit trahi, pour éviter que les immorales coalitions d'antan se voient remises en honneur ?

Nous avons commencé par écarter clairement du débat le problème algérien. Il y a un mois, nous avons défini notre position, nous avons dit que nous approuvions la déclaration du chef de l'Etat du 16 septembre, dans les limites qu'elle a elle-même fixées : « Rien en deçà, mais rien au-delà ».

Depuis lors, nous ne voyons pas de raison pour modifier notre position.

Quant aux problèmes économiques et financiers, puisque le Gouvernement a choisi, au moins en apparence, de poser la question de confiance sur l'adoption de l'ensemble du budget, nous étions fondés à opposer nos conceptions aux siennes.

Certes, nous ne contestons pas que la politique gouvernementale ait remporté un beau succès en matière monétaire, mais nous ne croyons pas que ce succès monétaire ait été accompagné d'un succès économique, encore moins d'un progrès dans la voie de la justice sociale.

Dans le domaine économique, la politique agricole du Gouvernement a été déjà, à plusieurs reprises, la cible convergente de toutes les attaques, non seulement celles de l'opposition, mais encore et surtout celles d'orateurs appartenant à tous les groupes de sa propre majorité.

Pour les investissements agricoles, la loi de programme qui nous avait été présentée et qui avait motivé un concert de critiques a été repoussée par le Sénat, dans des conditions telles que le Gouvernement n'a même pas osé la soumettre de nouveau à l'Assemblée et qu'il l'a purement et simplement abandonnée. Il ne saurait mieux reconnaître l'insuffisance de sa politique en matière d'investissements agricoles ! (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche.*)

Au cours du récent débat budgétaire, le problème des prix agricoles a été longuement évoqué. Tous les orateurs ont reconnu que, si le niveau général des prix français avait pu être non pas stabilité mais contenu, la raison en était les sacrifices imposés à l'agriculture, la baisse des prix agricoles ayant compensé et bien au-delà la hausse des prix industriels. Et M. le président de la commission des finances pouvait dire au Gouvernement, en se référant aux déclarations du ministre de l'agriculture devant le Sénat, que, pour l'instant du moins, il ne lui paraissait pas qu'il existât une politique agricole digne de ce nom.

C'est un constat de carence ! Après cela, voter directement ou indirectement pour la politique agricole du Gouvernement, ce n'est pas faire acte de confiance, c'est vraiment faire acte de foi. Nous n'avons, nous, aucune raison de l'accomplir.

Dans le secteur industriel, la situation est loin d'être aussi brillante que certains voudraient la dépeindre. On nous parle d'une augmentation possible du volume de la production de 5 à 6 p. 100 pour l'an prochain. Mais ce taux est inférieur à celui des années 1956 et 1957 et des premiers mois de 1958 et il est inférieur au rythme d'accroissement de la production des autres nations du monde. En réalité, si nous n'accélérons pas notre propre rythme nous prendrons un retard progressif par rapport aux nations économiquement les plus avancées.

Voilà comment se pose le problème ! J'ajoute que les industries françaises ont fait d'énormes efforts d'équipement en vue du Marché commun et que prévoir simplement une expansion de production de 5 p. 100 en volume, c'est accepter par avance de stériliser une partie des capacités de production supplémentaires qui avaient été constituées par nos producteurs. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*)

Voilà donc les résultats sur le plan économique !

Sur le plan social, personne ne conteste que ce soit l'infanterie, c'est-à-dire les travailleurs, qui aient supporté les plus gros sacrifices. Personne ne conteste que le pouvoir d'achat des travailleurs soit retombé à ce qu'il était en 1956.

Je résumerai donc ainsi la politique économique et financière du Gouvernement : succès monétaire, insuccès économique, injustice sociale. Voilà un bilan qui ne saurait inciter à la confiance !

Ayant établi ce bilan, l'opposition, je le répète, a loyalement joué son jeu ; elle a opposé sa politique à celle du Gouvernement sur le terrain que celui-ci avait lui-même choisi et elle a ainsi respecté, non seulement la lettre, mais l'esprit de la Constitution.

A cette attitude s'oppose celle du Gouvernement. En effet, si le Gouvernement a posé la question de confiance, ce n'est certainement pas pour briser l'opposition ; c'est pour briser les réticences qui se manifestent au sein de sa propre majorité (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche*), réticences dont, sur des modes divers, deux orateurs qui m'ont précédé ont fait largement état.

Or, le Gouvernement a-t-il fait un bon usage de ses pouvoirs constitutionnels ?

Je ne reviendrai pas sur la question de l'application de l'article 44 de la Constitution. M. Coste-Floret vous l'a lumineusement exposée l'autre jour ; M. François Valentin l'a également évoquée et je me contenterai de me référer à leurs exposés. Je partage entièrement leurs conclusions sur le plan juridique. Le Gouvernement était obligé en droit de poser deux questions de confiance distinctes, l'une sur le budget des anciens combattants et l'autre sur l'ensemble.

Cette volonté de poser une seule question de confiance en confondant le vote sur le budget réservé des anciens combattants et le vote sur l'ensemble révèle une manœuvre politique !

Le Gouvernement a essayé de noyer, à l'égard de sa propre majorité — non pas à l'égard de l'opposition — le budget des anciens combattants dans un tout économique et financier.

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. Vous avez fait de même !

M. Patrice Brocas. Cet artifice de procédure ne saurait dissimuler que, dans la réalité politique, c'est sur le seul budget des anciens combattants qu'il a posé la question de confiance. C'est l'évidence même. Tous les autres budgets avaient été adoptés. Le seul budget qui était en litige était celui des anciens combattants. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche.*)

M. Jean-Baptiste Biaggi. Vous en avez fait autant avec la motion de censure !

M. Patrice Brocas. Devant cette façon de procéder, je suis fondé à demander : qui a fait un usage abusif de ses prérogatives constitutionnelles ?

Si jamais une crise éclatait — elle n'éclatera d'ailleurs pas, nous en sommes bien persuadés — ...

A droite. Vous le voudriez bien !

M. Patrice Brocas. ...qui aurait pris l'initiative de déclencher le processus de crise ? Ce ne seraient pas les députés, ce serait le Gouvernement qui veut briser les résistances des députés de sa propre majorité.

Si le divorce éclatait, quel serait le coupable ? C'est un procès entre le Gouvernement et les députés de sa majorité que nous n'aurions pas à instruire s'il s'agissait d'un débat politique ordinaire. Nous ne nous sentons pas qualifié pour plaider la cause des uns ou des autres !

Mais, sur le plan constitutionnel où nous nous sommes placés et où nous voulons demeurer, nous sommes bien obligés d'examiner le fond du litige.

Certains orateurs de la majorité ont évoqué dernièrement ce qu'on appelle le contrat de majorité.

Qu'est-ce que le contrat de majorité ? C'est un accord durable entre le Gouvernement et les parlementaires de sa majorité, accord qui repose sur un certain nombre de principes politiques bien définis et sur des concessions mutuelles, sans lesquelles il n'existe aucune espèce de collaboration confiante et durable.

En l'espèce, le litige, soulevé par la volonté du Gouvernement — j'insiste sur ce point — touchait-il aux principes fondamentaux du contrat de majorité ?

Le Gouvernement invoque la stabilité financière.

Mais — on vous l'a amplement démontré, ce principe n'est pas de dire comment — on publie des bulletins de triomphe financier, on reconnait que les droits des anciens combattants sont sacrés et on en tire la conséquence qu'il est impossible de trouver cinq ou six milliards pour rétablir ces droits ! Comprenne qui pourra !

Et je me suis aperçu déjà que certains membres de la majorité ne comprenaient pas et que les exercices d'assouplissement auxquels on voulait les soumettre tendaient leurs nerfs et faisaient quelque peu craquer leurs vertèbres !

On nous parle aussi d'autorité, de « précédents » !

Quel précédent aurait-on créé si l'on avait rétabli la retraite des anciens combattants ? Aucun, car seuls parmi les Français, les anciens combattants ont été doublement frappés par la politique d'austérité : une première fois en leur qualité professionnelle ou sociale et une seconde fois en leur qualité d'anciens combattants.

Si on leur restituait leurs droits, on rétablirait simplement l'égalité de tous les citoyens devant les sacrifices. Aucun argument ne pourrait en être tiré à l'appui des revendications de ceux qui demandent plus que ce qu'ils possèdent déjà. Donc pas de risque de « précédent » !

Quant à l'autorité, de quelle autorité s'agit-il ?

C'est, jusqu'à plus ample informé, le Parlement — l'Assemblée nationale et le Sénat — et non pas le Gouvernement qui vote les crédits et contrôle l'emploi !

Enfin ! tout de même, il y a ici plus de 550 députés qui veulent le rétablissement de la retraite des anciens combattants ! Pourquoi s'opposer obstinément à ce désir unanime de la majorité et de l'opposition ? En définitive s'il se pose un problème d'autorité, il n'existe que dans les rapports entre le Gouvernement et sa majorité.

Tout se passe comme si le Gouvernement voulait éprouver la docilité des députés de sa majorité, comme s'il voulait les contraindre à des exercices de souplesse pour leur montrer qu'il est toujours leur maître !

Nous disons, nous qui sommes dans l'opposition, que ce n'est certainement pas là un bon usage des pouvoirs que la Constitution donne au Gouvernement ! (*Applaudissements à l'extrême gauche sur certains bancs à gauche.*)

D'ailleurs, c'est volontairement — je le répète — que nous nous en tenons au terrain constitutionnel. Nous pourrions tout comme d'autres pousser plus loin la discussion sur le problème des anciens combattants considéré en lui-même !

Je sais bien que le Gouvernement a laissé entendre, vaguement à l'Assemblée nationale, beaucoup plus nettement au Sénat — peut-être justement parce qu'il ne dispose pas devant ce dernier de l'arme de la question de confiance ! — que la retraite des anciens combattants serait rétablie dès que seraient réalisées les économies nécessaires.

Certaines économies bien opportunes pourraient l'être immédiatement, la première de toutes concernant la cavalcade publicitaire de certain personnage encombrant à laquelle il vient d'être fait allusion. (*Applaudissements sur quelques bancs à droite.*)

M. Jean-Baptiste Biaggi. Très bien !

M. Patrice Brocas. Sans doute est-il nécessaire, lorsque la raison d'Etat l'impose, de négocier avec son pire ennemi.

Et nous n'aurions vu aucun inconvénient à ce que M. Khrouchtchev vînt négocier en France, flanqué de sa digne épouse et de sa progéniture, et à ce qu'il s'enferme en conclave dans l'enceinte d'un palais national avec le chef de l'Etat, le ministre des finances, un certain nombre de conseillers techniques et, autant que possible, M. le Premier ministre responsable devant l'Assemblée. Mais nous ne voyons nullement la nécessité de procéder au désarmement moral et intellectuel de la nation devant le péril communiste. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.*)

M. Edmond Bricout. Tout à l'heure les communistes étaient avec vous !

M. Patrice Brocas. Nous ne voyons nullement la nécessité de faire les frais du dédouanement du communisme national et international, qui ne font qu'un, sous les espèces de M. Khrouchtchev. (*Nouveaux applaudissements sur plusieurs bancs à droite.*)

Il existerait peut-être un moyen — je me permets de l'indiquer en toute simplicité au Gouvernement — de limiter les dégats. Il suffirait que le compte rendu des faits et gestes de M. Khrouchtchev soit assuré par la radiodiffusion française dans le même état d'esprit que le compte rendu des séances de notre Assemblée, état d'esprit dont notre collègue M. Diligent nous citait l'autre jour de si scandaleux exemples. Mais n'y comptez pas trop. La radiodiffusion française aura certainement beaucoup plus d'égards pour le premier des députés soviétiques que pour les représentants du peuple français. (*Applaudissement sur certains bancs au centre et divers bancs à droite.*)

M. Jean-Marie Le Pen. C'est sûr.

M. Patrice Brocas. C'est triste à constater, mais c'est la vérité.

Je n'accuse certainement pas le Gouvernement d'avoir donné des directives en ce sens à ses fonctionnaires, mais, ce qui est grave, c'est l'état d'esprit que ces faits dénotent ; ce qui est grave, c'est que certains puissent penser qu'en se livrant à un antiparlementarisme de bas étage ils ne nuisent pas à leur carrière. Au demeurant, comment ne seraient-ils pas encouragés dans cet état d'esprit par l'atmosphère générale qui entoure les rapports du Gouvernement et du Parlement, atmosphère qui vient d'être critiquée si énergiquement par l'orateur qui m'a précédé à la tribune ? Il n'est pas de surenchère dans la rigueur irritante et tâtillonne contre le Parlement à laquelle depuis de longs mois le Gouvernement ne se soit livré : surenchère du règlement par rapport à la Constitution, surenchère dans l'interprétation même du règlement. Cette attitude a déjà été condamnée à plusieurs reprises par tous les chefs des groupes politiques de cette Assemblée.

Je le sais bien, les institutions sont en rodage ! Je sais que l'édifice politique repose aujourd'hui en grande partie sur une personnalité prestigieuse. Mais ne serait-il pas justement de notre devoir de profiter de ce répit dans les querelles qui nous divisaient — répit provisoire, je le crains — pour donner une vie réelle à des institutions qui, un jour, devront assumer la relève d'un homme ? Or c'est le contraire que l'on fait. La mécanique constitutionnelle grince et, si nous n'y prenons garde, un jour elle va gripper ! Il est temps de signifier au Gouvernement qu'il fait fausse route. Pour reprendre un de ces mots historiques par lesquels s'est exprimée la pensée des fondateurs de la démocratie moderne, nous pensons que « l'arbitraire de l'exécutif a grandi, qu'il ne cesse de croître et qu'il est temps d'y porter un coup d'arrêt ! »

Vous êtes les représentants élus du peuple et vous avez à défendre les devoirs que vous impose la Constitution. Peu importe, je le dis en toute naïveté, le nombre de voix que recueillera notre motion ! Ce qui importe, c'est qu'au cours de ce débat se dégage une très large majorité, non pas pour renverser le Gouvernement, mais pour lui signifier solennellement qu'il est engagé dans une mauvaise voie. (*Applaudissements au centre gauche, sur plusieurs bancs à l'extrême gauche et quelques bancs à droite.*)

Vous êtes les élus du suffrage universel, et comme tels, les dépositaires de la légitimité démocratique. Ce ne sont pas vos droits qu'il s'agit de défendre, mais ceux de vos mandants. Ce sont les compétences et les devoirs que vous assigne la charte fondamentale de l'Etat.

Ce serait un grand malheur pour ce pays si, d'abandon en abandon, le Parlement venait à ne plus être qu'une simple chambre consultative.

Vous ne pouvez pas vouloir cela ; c'est pourquoi je pense que vous saurez veiller au salut des institutions de la République. (*Applaudissements à l'extrême gauche, sur certains bancs à gauche et sur quelques bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Paquet. (*Applaudissements à droite.*)

M. Aimé Paquet. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, les membres de l'opposition et ceux qui désirent y entrer ont déposé une motion de censure. C'était leur droit. Je dirai même que c'était leur devoir.

Mais notre droit et notre devoir, à nous membres de la majorité, est de répondre.

Mes amis du groupe des indépendants et d'action sociale, qui ont délégué avant moi à cette tribune M. François Valentin, m'ont chargé plus spécialement de traiter des problèmes économique, financier et agricole. J'évoquerai aussi, très brièvement, le problème constitutionnel et celui des anciens combattants. Mais vous pourrez constater, monsieur le Premier ministre, que, sans m'être concerté avec M. Valentin, je dirai les mêmes choses que lui. (*Rires à l'extrême gauche.*)

Mais oui ! mes chers collègues, et c'est ce qui donnera plus de prix à mon propos, car il traduira le sentiment profond d'un grand nombre de membres de la majorité.

En ce qui concerne les anciens combattants, vous n'auriez pas dû, monsieur le Premier ministre, faire ce que vous avez fait. Quand on est contraint de demander des sacrifices à la nation, il est très condamnable de les imposer à ses plus vieux serviteurs, qui ont été aussi les plus braves et qui, dans une période dramatique de notre histoire, ont su nous garder la liberté. Vous avez donc eu tort, et vous êtes d'autant moins excusable que, dans ce domaine, M. Gaillard et M. Bourgès-Maunoury, membres distingués du parti radical, avaient déjà fait une bien timide incursion et, sans aller aussi loin que vous êtes allé, bien sûr, avaient déjà dressé contre eux l'immense majorité des anciens combattants.

M. Félix Gaillard. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Aimé Paquet. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Félix Gaillard, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Félix Gaillard. Je vous remercie de me permettre de vous interrompre.

Je précise que jamais, dans le passé, le gouvernement, dont j'ai fait partie puis que j'ai dirigé, n'a porté atteinte aux droits des anciens combattants.

M. Aimé Paquet. Mon cher collègue, si vous m'aviez écouté, vous ne seriez probablement pas intervenu. J'ai dit que, dans ce domaine, sans être allé aussi loin qu'est allé M. le Premier ministre, vous aviez déjà tenté une timide incursion.

M. Félix Gaillard. Non !

M. Aimé Paquet. C'est tellement vrai que vous avez été contraint de poser la question de confiance sur ce sujet. J'en appelle aux anciens qui sont ici ; ils ne pourront pas ne pas me donner raison.

M. Félix Gaillard. Nous n'avons pas porté atteinte aux droits des anciens combattants.

M. Aimé Paquet. Je n'ai pas dit cela.

M. Félix Gaillard. Je vous remercie de m'en donner acte.

M. Aimé Paquet. J'ai dit que vous aviez tenté une timide incursion dans ce domaine. Je n'ai rien à retirer à mon propos. Je vous donne bien volontiers acte de votre déclaration.

Vous n'avez pas voulu, monsieur le Premier ministre, céder aux pressions de toutes sortes et je le comprends, car, autrefois, les gouvernements y ont cédé trop souvent. Mais là, ce n'était pas la même chose, et permettez-moi de vous dire, pour conclure sur ce point — car ce n'est pas l'essentiel de mon propos — que c'est une injustice, et que réparer une injustice, reconnaître une erreur, ce n'est pas faire preuve de faiblesse, mais c'est se grandir, quelles que soient les fonctions que l'on assume. (*Applaudissements à droite.*)

En ce qui concerne la Constitution, c'est l'ancien qui va parler.

Croyez-moi, monsieur le Premier ministre, j'ai connu le régime d'assemblée, avec un certain nombre de mes collègues. J'en ai souffert comme chacun. J'ai connu cette assemblée toute-puissante, qui descendait jusque dans les détails, qui se ridiculisait

parfois, qui paralysait les gouvernements et qui conduisait le pays à sa perte.

Je comprends parfaitement que vous luttiez de toutes vos forces afin que nous ne retombions pas dans ces errements du passé. Je comprends parfaitement vos scrupules et votre volonté, mais je me permets de vous dire : faites attention !

M. François-Valentin l'a dit, une constitution a été adoptée par l'immense majorité de ce pays, constitution qui assure la séparation des pouvoirs. Le Président de la République doit arbitrer, le Gouvernement définir et conduire la politique du pays, l'Assemblée nationale contrôler, et rien d'autre.

Alors, sans m'étendre davantage, je terminerai ce chapitre en disant : faites attention, il n'y a pas de domaine réservé, il ne peut y avoir de domaine réservé. Nous entendons ne pas vous gêner, mais, comme élus du peuple, nous entendons également assumer toutes nos responsabilités et faire tout notre devoir.

Nous estimons — et nous vous le disons franchement — que nous sommes des députés à part entière et nous vous demandons de ne pas confondre, comme vous le disait M. François-Valentin, autoritarisme et autorité.

J'en arrive à l'essentiel de mon propos, la politique agricole, la politique économique et financière.

Mesdames, messieurs, la motion de censure dénonce la politique anti-agricole du Gouvernement.

Il est vrai que, fin décembre 1958, des erreurs graves, voire des injustices, ont été commises dans le domaine agricole dont certaines, qui touchent à la viticulture, pourraient lui être fatales si vous n'y portiez remède.

Il est regrettable que l'indexation ait été abandonnée. Nous savons, certes, qu'une économie dont tous les éléments sont indexés n'est pas viable. Mais, ayant maintenu l'indexation pour le salaire minimum interprofessionnel garanti, il eût été sage et juste de la maintenir au moins pour les prix-planchers, qui constituent le salaire minimum de l'agriculture. Ce sont là des choses que nous vous avons dites et que nous ne pouvions pas ne pas vous rappeler aujourd'hui.

Mais si nous entendons formuler franchement les critiques qui nous semblent pleinement justifiées, nous entendons aussi défendre votre Gouvernement contre des accusations injustes.

Il est injuste de ne pas reconnaître certains efforts méritoires qui ont été accomplis. Les prix du lait, de la betterave, de la viande ont été fixés comme le demandaient les professionnels eux-mêmes. Il faut ajouter toutefois, parce que c'est vrai, que la sécheresse vous y a poussé.

Vous avez respecté les engagements de vos prédécesseurs en contribuant à l'équilibre du budget social de l'agriculture par une aide substantielle de neuf milliards de francs, ce qui permet de revaloriser les rentes du travail et de payer les retraites de nos vieux.

Votre ministre de l'agriculture a pris l'engagement de nous soumettre au printemps prochain un projet étendant l'assurance maladie à tous les exploitants agricoles et de concourir à son financement par une aide importante de l'Etat, ce que nous considérons comme un dû et non pas comme une charité — je l'ai expliqué longuement, il y a quelques jours, à cette tribune.

Votre ministre de l'agriculture a encore pris l'engagement de nous soumettre d'ici le printemps un projet de statut de l'enseignement agricole, que nous attendons depuis dix ans.

Il n'est pas juste de nier que vous avez dû faire face, en pleine période de redressement économique et financier, à une sécheresse sans précédent qui a accru considérablement vos difficultés et il n'est pas juste de dissimuler que votre marge de manœuvre était rendue très étroite par la situation quasi désespérée dans laquelle vous avez trouvé l'économie et les finances. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche et au centre.*)

Nous avons beaucoup de choses à vous reprocher, mais j'affirme qu'il n'est pas juste que vos censeurs d'aujourd'hui soient, presque dans tous les cas, les responsables d'hier. (*Applaudissements sur divers bancs à droite, à gauche et au centre.*)

L'inflation et les dévaluations qu'elle rend inévitables — nous en avons connu sept depuis 1945 — ont fait un mal immense à l'agriculture du pays. Elles cachent le mal, mais, quand vient l'heure du redressement, le mal apparaît dans toute son ampleur.

Le redressement opéré par M. Pinay en 1952 nous a valu deux années difficiles. C'est vrai. Au sortir de l'inflation, les choses sont toujours difficiles. Mais ensuite, nous avons connu trois ans d'expansion dans la stabilité.

Le redressement de 1959 nous vaut les mêmes difficultés ; mais puisqu'il est à peu près réalisé, il faut que vous entendiez ce que je vais dire maintenant. D'ailleurs, ce redressement ne sera durable — vous le savez bien — que si vous acceptez de jouer pleinement la carte de l'agriculture. Et quelle carte !

Nous sommes entrés de plain-pied dans le Marché commun et, le dos au mur, nous devons faire face seuls à nos échéances. Nous devons équilibrer nos importations par nos exportations. Or nous devrions être les fournisseurs naturels d'une Europe qui achète 25 p. 100 de ses produits alimentaires.

Quelle carte ! ai-je dit. Les seules productions animale et végétale représentent autant que les productions mécanique, sidérurgique, automobile, chimique et énergétique réunies Nos prix sont les plus bas d'Europe et, quand nous exportons des produits agricoles, nous n'exportons pas des matières premières qu'il aurait fallu acheter à grand renfort de devises, nous ne faisons qu'exporter du travail et du soleil.

Il n'est pas possible que nous persistions à faire de notre agriculture une économie de subsistance. S'il devait en être ainsi, nous connaîtrions avant vingt ans une situation dramatique.

La politique absurde et démagogique — vous êtes en train de la payer très cher — qui a été faite depuis vingt ans en matière de loyers nous a conduits à la crise du logement que l'on sait et contraint votre Gouvernement à faire un effort gigantesque en faveur de la construction. Les mêmes causes produisant toujours les mêmes effets, craignez que l'agriculture ne se trouve bientôt dans la même situation.

Je m'excuse, monsieur le Premier ministre, de vous dire ces choses avec une certaine passion, mais, les sachant vraies, nous voudrions vous convaincre de leur véracité.

Il me reste maintenant à ramener vos censeurs, qui sont en même temps les nôtres, à un peu plus de modestie en leur rappelant quatre faits.

En septembre 1957, le Parlement fut convoqué en session extraordinaire, à la demande de la majorité des députés, tant était dramatique la situation agricole du moment, et vous savez qui était à ce moment-là au gouvernement : ce sont, pour certains d'entre eux, les signataires de la motion de censure ! Il y eut vingt interpellateurs qui dénoncèrent la carence de la politique agricole du Gouvernement.

Nous nous sommes battus à quelques-uns ici — je m'adresse aux anciens — pendant de longues semaines, en décembre 1956, contre un projet odieux par lequel on entendait, dans un moment difficile, imposer à l'agriculture plus de 30 milliards de charges nouvelles. Ceux qui voudraient nous les imposer sont les signataires de la motion de censure ! (*Applaudissements à droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

En 1956, M. Ramadier interdisait aux caisses publiques d'accorder des crédits, hors des programmes agréés, aux collectivités locales qui entendaient s'équiper.

Et ce fut là une décision dramatique, qui paralysa l'équipement des communes rurales. (*Applaudissements à droite. — Protestations à l'extrême gauche.*)

Aujourd'hui, je constate que les choses vont moins mal, deviennent moins difficiles, que sont rétablis ces prêts. Je tenais à le signaler au passage. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Pour terminer ce chapitre, je me permets de vous citer deux extraits du *Journal officiel* du 12 décembre 1956. Je m'excuse de cette lecture, mais je crois qu'elle a son prix.

Première citation : « Personne n'a la naïveté de croire un seul instant que le budget de l'agriculture puisse être amélioré dans les circonstances actuelles ; mais on peut déplorer que l'agriculture soit encore très loin de retenir l'attention qu'elle mérite de la part des pouvoirs publics. »

Deuxième citation : « On nous a dit : vous n'avez pas encore amorcé une politique agricole à long terme. Que l'on se souvienne seulement que nous venons de vivre une année dramatique. Nous avons dû subir, en effet, les gelées du mois de février et faire face à la pénurie de certains produits alimentaires.» Voyez, les choses sont toujours les mêmes. « Ainsi que je l'ai dit déjà, si j'ai accepté certaines décisions prises par le ministre des affaires économiques et financières, c'est pour ne pas manquer à mon devoir de patriote, car il s'agit en définitive de sauver notre monnaie ». Les choses sont toujours les mêmes ! « Une autre attitude risquait de la déprécier et les agriculteurs eux-mêmes en auraient été victimes, et vous le savez bien ».

La première citation, mesdames, messieurs, est de M. Rincent, membre du parti socialiste ; quant à la deuxième, elle est de M. Dulin, membre éminent du parti radical-socialiste, ministre de l'agriculture de l'époque. (*Rires et applaudissements à droite et sur de nombreux bancs à gauche et au centre.*)

J'ai dit tout à l'heure que l'opposition avait le droit et le devoir de déposer sa motion de censure.

J'ai dit que la majorité avait le droit et le devoir de se défendre. (*Applaudissements à droite, à gauche et au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Il est donc bien vrai que leur politique n'était pas meilleure que la vôtre, ce qui n'est pas une référence, d'ailleurs ! (*Rires à droite.*) L'année 1959 a été tout aussi dramatique que l'année 1956. Il vous a fallu faire face à l'inflation que vous ont léguée les autres...

M. Henry Bergasse. Très bien !

M. Aimé Paquet. ... et à la sécheresse. Il n'empêche que si MM. Dulin et Rincent étaient députés, ils auraient l'un et l'autre signé la motion de censure. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

Je dis bien — et j'aborde la quatrième partie de mon exposé — qu'il vous a fallu faire face à l'inflation léguée par les autres, et c'est pourquoi, je le déclare bien sincèrement, j'eusse préféré ne pas trouver dans cette motion le dernier paragraphe « condamnant la politique économique et sociale du Gouvernement qui compromet les chances d'un nouveau départ vers l'expansion ».

Il ne me sera pas nécessaire, mesdames, messieurs, d'être très explicite sur ce point, vous en conviendrez. Je vais dresser le bilan.

En 1956, après trois ans d'expansion dans la stabilité rendue possible par le redressement de 1952 de M. Pinay, nous avions — et ce sont des chiffres incontestables — deux milliards de dollars de réserves ; le pouvoir d'achat de la classe ouvrière avait augmenté de 25 p. 100 ; l'épargne était abondante et nous connaissions l'expansion la plus forte du monde ; notre balance commerciale était rigoureusement équilibrée.

Après dix-huit mois d'une autre politique— vous savez laquelle et ceux qui la faisaient ont signé la motion de censure — on ratissait les banques, nous n'avions plus un dollar d'argent frais...

M. René Schmitt. Il y avait la guerre l'Algérie !

M. Aimé Paquet. La guerre d'Algérie dure toujours, monsieur, vous le savez bien et cet argument n'est pas valable.

Donc, on ratissait les banques, l'argent était redevenu rare et cher, le déficit mensuel de notre balance commerciale était de 70 milliards et nous tendions la main vers l'étranger pour acheter nos matières premières, afin de faire tourner nos usines et d'assurer du travail à nos ouvriers. (*Applaudissements à droite, à gauche et au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Jean Durroux. Est-ce que les profits avaient diminué ?

M. Aimé Paquet. Aujourd'hui — je m'adresse à ceux qui ont signé la motion de censure et je leur demande d'être objectifs et d'accepter de le constater — après un an d'expérience d'une autre politique, de notre politique, de votre politique, monsieur le Premier ministre, nous avons de nouveau deux milliards de dollars en réserve, notre balance commerciale est équilibrée, l'argent est redevenu plus abondant et moins cher et nous remboursons nos dettes, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps. Nous sommes enfin redevenus un pays libre. (*Vifs applaudissements à droite, à gauche et au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

A l'extrême gauche. Dites-le aux ouvriers et aux fonctionnaires.

M. le président. Monsieur Grenier, ne criez pas ainsi ! Vous n'avez pas le droit d'interrompre.

M. Aimé Paquet. Je ne veux provoquer personne, mais l'opposition ayant eu le droit — et elle en avait le devoir — de déposer une motion de censure, j'ai d'abord le droit — et c'est mon devoir — de répondre et de nous défendre. (*Applaudissements à droite, à gauche et au centre.*)

Je répète que nous sommes enfin redevenus un pays libre et que nous n'avons plus à tendre la main vers les autres.

Aujourd'hui, le travail est assuré pour tous. (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Fernand Grenier. Mais il n'est pas payé ! Et les chômeurs !

M. Aimé Paquet. La durée moyenne hebdomadaire du travail est en accroissement et, si nous savons être raisonnables, nous pourrons, en 1960, élever le niveau de vie de chacun.

Est-il utile, mesdames, messieurs, de vous demander quelle est, de ces deux politiques dont je viens d'évoquer les résultats, la plus sociale ?

Je ne peux pas ne pas citer quelques lignes du projet de loi n° 5169 « portant assainissement économique et financier », déposé le 20 juin 1957. Je conseille aux nouveaux députés de retirer cet opuscule à la distribution. Ils trouveront,à la page 7, les lignes suivantes :

« Le Trésor ne peut plus faire face aux engagements de l'Etat. La nation ne peut plus faire face à ses paiements extérieurs. »

Cela signifiait la faillite à l'intérieur, la faillite à l'extérieur, l'asphyxie économique et le chômage en perspective. Voilà ce qu'était la situation au mois de juin 1957 !

Ce texte est signé par M. Bourgès-Maunoury, par M. Félix Gaillard, membres éminents du parti radical, par M. Albert Gazier et par M. Jean-Raymond Guyon, membres éminents du parti socialiste. Je ne crois pas me tromper en disant que si MM. Bourgès-Maunoury, Albert Gazier et Jean-Raymond Guyon étaient ici, ils auraient, eux aussi, signé la motion de censure. (*Applaudissements à droite, à gauche et au centre.*)

J'en ai terminé.

Monsieur le Premier ministre, le redressement que vous avez opéré avec votre Gouvernement est prodigieux, mais il vous faut maintenant préparer l'avenir. Votre tâche est immense. Dans les quatre ou cinq années qui viennent, nous devrons donner du travail à deux millions de travailleurs supplémentaires dans ce pays ; il nous faudra élever de plus en plus le niveau de vie et aider, plus encore que nous ne le faisons aujourd'hui, nos pays sous développés, l'Algérie et les Etats de la Communauté. Nous vous demandons de forger l'outil qui nous permettra de faire face à ces tâches.

Vous avez fait un effort — et vous êtes les premiers à y avoir songé depuis six ans — en faveur de la recherche scientifique, de la formation des hommes, de la vulgarisation agricole et de l'organisation des marchés.

Mais il faut à notre sens faire davantage encore. Créer un excellent outil de production est certes indispensable, mais former des hommes qui sauront efficacement l'utiliser l'est tout autant. Abaisser les coûts de production, accroître la production, stocker, réduire, par une organisation des marchés plus poussée, la marge souvent scandaleuse entre les prix à la production et les prix à la consommation, telle est votre immense tâche.

M. Henry Bergasse. Très bien !

M. Aimé Paquet. Pour la réaliser, nous sommes décidés à vous aider de toutes nos forces. Je vous dis ces choses avec passion. Mais, comment, mesdames, messieurs, ne pas parler avec passion, quand par delà vos personnes, messieurs les ministres, il s'agit de la France, de son régime, de la liberté qui lui est attachée ?

Oui, nous sommes prêts à vous aider. Nous respectons nos engagements. Mais, je vous en prie, sachez tenir compte des avis de vos amis, de votre majorité. Gouvernez avec elle, en vous appuyant sur elle. N'agissez pas comme si vous gouverniez, parfois, contre elle. (*Applaudissements à droite, à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Bosson. (*Applaudissements au centre gauche.*)

M. Charles Bosson. Mes chers collègues, après cette chasse à courre diurne et nocturne à travers la forêt budgétaire, sommes-nous arrivés à l'instant solennel de l'hallali ?

M. Edmond Bricout. Mais il n'y a pas encore d'hallali !

M. Charles Bosson. Je ne le pense pas et je ne le souhaite pas. Certains qui l'espèrent s'en réjouissent. D'autres le craignent.

En ce qui nous concerne, nous venons à cette explication avec la gravité et la détermination qu'exige ce qu'on appelle parfois la minute de vérité. Elle peut être utile si elle rouvre un dialogue malheureusement interrompu, malgré nous, entre le Gouvernement et le Parlement.

Cette minute me paraît fort bien choisie pour une examen de conscience ou pour une autocritique, si l'on préfère, car nous en sommes presque à la date anniversaire de notre élection et il y aura bientôt un an, monsieur le Premier ministre, que vous avez sollicité la confiance de cette Assemblée sur votre programme.

Nous sommes de ceux qui ont répondu à votre appel et nous avons par là-même le devoir particulier de faire le point ce soir.

Mes amis et moi-même avions cependant éprouvé de graves hésitations au lendemain des fameuses ordonnances dont plusieurs avaient blessé quelques-unes de nos aspirations ou de nos convictions les plus profondes : une sévérité financière exigée sans doute par la conjoncture, mais trop inégalement répartie et touchant souvent les plus faibles ; la remise en cause des prestations de sécurité sociale et d'allocations familiales qui étaient pour nous chose sacrée, et cela, à l'heure même où la récession économique frappait tant de foyers populaires en les privant, notamment, des heures supplémentaires si indispensables ; la suppression des indexations, qui enlevait à l'agriculture française une garantie indispensable des circonstances atmosphériques si souvent malheureuses et ôtait en même temps à la jeunesse paysanne la confiance qui lui était nécessaire pour s'enraciner dans nos villages ; enfin — nous l'avons déjà dit aujourd'hui et c'est l'origine politique de ce débat — de graves fautes de psychologie, telle cette injure faite aux anciens combattants, à qui l'on a arraché brutalement ce que la veille un appel avait demandé à leur seule générosité. (*Applaudissements au centre gauche.*)

Trop de textes donnaient l'impression que certains technocrates, étrangers aux contacts humains, avaient pris leur revanche en profitant de la précipitation de cette inflation réglementaire.

Nous vous avons cependant apporté nos voix, monsieur le Premier ministre, dans un souci de logique et d'efficacité.

Nous avions voté la Constitution garantissant la stabilité du pouvoir dans le respect de la représentation nationale. Nous avions fait campagne pour le général de Gaulle, restaurateur d'une République forte dans la tempête qu'ont connue les institutions démocratiques, et symbole de nos espoirs d'une paix en Algérie.

Il nous a donc paru logique et nécessaire de renforcer par notre adhésion le premier gouvernement de la Ve République, en vous exprimant, à l'époque, notre souci de voir votre Gouvernement reprendre une politique d'expansion économique et de progrès social, chercher une juste solution à la vieille querelle scolaire dans le respect des libertés constitutionnelles, poursuivre une politique de promotion humaine et de paix généreuse en Algérie et, enfin, continuer l'unification économique et politique de notre vieille et toujours jeune Europe, qui reste la messagère des plus hautes valeurs de civilisation.

Nous vous avions — par ma bouche — annoncé un soutien loyal et vigilant. Je pense, monsieur le Premier ministre, que vous nous rendrez cette justice que nous avons toujours tenu parole.

En procédant au bilan de cette première année, je m'efforcerai, comme toujours, de rester objectif. Au crédit de votre Gouvernement, auquel collaborent des amis, je mettrai le redressement de nos finances intérieures et surtout de nos finances extérieures ; sur le plan social, la suppression de la franchise de 3.000 francs, l'augmentation, hélas ! trop insuffisante, des allocations familiales, des textes généreux sur l'intéressement du personnel, sur la promotion sociale et sur la formation syndicale.

En Algérie, notre pays a défini une politique audacieuse de paix dans la libre détermination des populations algériennes, qu'elles soient de souche européenne ou musulmane. Enfin, votre Gouvernement, malgré les hésitations de certains de nos alliés, a manifesté sa ferme résolution — avec le soutien pratiquement unanime de cette Assemblée — de défendre Berlin, tête de pont de l'Europe libre.

Au débit — il y a un débit, comme dans tout bilan — je noterai d'abord que le redressement financier s'est fait trop souvent en pesant sur le pouvoir d'achat des classes populaires, même en ce qui concerne la dévaluation dont on a stoppé les incidences de hausses en réduisant la demande sur le marché. Et l'on craint de plus en plus, non seulement dans les milieux syndicalistes ouvriers, mais dans les milieux dirigeants de notre industrie et de notre commerce, une gestion trop strictement comptable qui considérerait le palier obtenu comme définitif, alors qu'il doit être, selon nous, le tremplin d'une relance de l'économie nationale pour répondre aux besoins de notre immense jeunesse.

Le coût de la vie, pendant ces mois, n'a fait, hélas ! qu'augmenter, sans qu'une agriculture, durement touchée par la sécheresse, bénéficie de hausses qui restent spéculatives. Faut-il citer, une fois de plus, la viande ? Le prix du bifteck monte toujours dans nos villes, alors que les prix à la production, eux, n'ont cessé de baisser ? Ce n'est pas le paysan qui profite de telles hausses, mais une spéculation éhontée qui empoche au détriment et des consommateurs et des producteurs. (*Applaudissements au centre gauche et sur plusieurs bancs à droite.*)

Nous savons, monsieur le Premier ministre, l'effort que poursuit en ce moment votre Gouvernement pour arrêter cette hausse des prix, sans mettre en cause la légitimité d'une revalorisation des prix agricoles, mais par la lutte contre la spéculation. Nous souhaitons la réussite de cet effort méritoire. Mais c'est toute une politique économique, sociale et agricole qu'il est urgent de reconsidérer et de traduire en actes, car — je pense que nous sommes nombreux à le sentir dans nos provinces comme à Paris — le prestige du général, qui demeure grand au sein même des masses populaires et syndicalistes, ne suffira pas toujours à maintenir dans l'attentisme et dans l'espoir une classe populaire qui souffre et une classe paysanne qui est de plus en plus inquiète. Demain, nous pourrions nous réveiller devant des routes occupées et devant des grèves dans les bureaux et les usines. Prenons garde !

Puis-je regretter par ailleurs que votre Gouvernement, si audacieusement novateur en Afrique, où il épaule avec tant de générosité les jeunes peuples qui arrivent à leur majorité, se montre si rétrograde en Europe ? Comment justifier une position intellectuelle si profondément contradictoire qui vous fait dire aux jeunes peuples d'Afrique : Les crises nationales sont dépassées, ce sont les grands ensembles humains qui sont l'avenir, alors que, au même moment, dans notre vieille France et à notre âge, nous paraissons souffrir d'une crise nationaliste d'adolescence, alors que c'est l'heure de l'Europe qui, partout, a sonné. (*Applaudissements au centre gauche, sur certains bancs à gauche et sur divers bancs.*)

Nous n'accepterons jamais de confondre le patriotisme, amour de l'âme et du corps charnel de la patrie, avec je ne sais quelle philosophie nationaliste étrangère aux traditions de nos pères. (*Applaudissements au centre gauche.*)

J'en arrive enfin au dernier article de ce débit : l'application de la Constitution par votre Gouvernement dont des orateurs prestigieux, particulièrement M. Valentin, ont dit toute l'inquiétude qu'elle créait, non seulement au Parlement mais aussi dans le cœur de tous les hommes amis de la liberté et particulièrement dans les rangs de votre majorité.

C'est le problème politique central de ce jour.

Nous avons voté une constitution qui comporte des prérogatives présidentielles et des responsabilités parlementaires et qui a voulu instaurer un équilibre entre exécutif et législatif.

Comment équilibrer et comment arbitrer si un pouvoir étouffe l'autre ?

Seuls les ennemis de la liberté pourraient se réjouir du grippage des institutions que nous voulons, au contraire, défendre dans le cadre même de la Constitution que nous avons voulue et votée.

Monsieur le Premier ministre, votre gouvernement — la Constitution l'édicte — est responsable devant cette Assemblée. Je vous en supplie, traitez-la comme une assemblée parlementaire et non plus comme une assemblée consultative ! (*Applaudissements au centre gauche, sur de nombreux bancs à gauche et divers bancs à droite et à l'extrême gauche.*)

Pourquoi, je vous le demande, avoir voulu une épreuve de force avec ce Parlement sur le budget des anciens combattants ? C'est une si pitoyable et si douloureuse querelle !

Pourquoi avoir refusé à votre majorité une satisfaction attendue alors que l'argument financier présenté par le Gouvernement n'a aucune base réelle ? Tout le monde le sait bien ici. (*Applaudissements au centre gauche et sur quelques bancs au centre et à droite.*)

Un ami, ce matin, me rappelait un dicton populaire : « Entêtement n'est pas toujours sagesse ».

On ne se diminue pas, surtout lorsqu'on est fort, on se grandit en acceptant le dialogue avec les élus de la nation. (*Applaudissements au centre gauche, sur de nombreux bancs à gauche et sur quelques bancs à droite.*)

Vous avez blessé, dans cette Assemblée, certains hommes qui ont toujours défendu le Gouvernement et nous vous prions de ne plus manier le règlement comme une cravache. Un Parlement d'hommes libres a le devoir de se rebeller contre un tel traitement, pour l'honneur même de la démocratie. (*Applaudissements au centre gauche.*)

Voilà, monsieur le Premier ministre, un bilan que j'ai voulu impartial. Derrière chacun de mes arguments, il y a des faits précis, des actes et des textes.

L'essentiel de ce passif est transcrit dans une motion de censure dont la tenue fait honneur au régime représentatif et à l'opposition parlementaire et nationale du Gouvernement.

Ce passif, nous en reconnaissons la réalité. Doit-il nous entraîner au vote de cette motion, comme certains de ses signataires voudraient nous y contraindre par leur raisonnement ?

M. René Schmitt. Vous y inviter seulement !

M. Charles Bosson. Nous y inviter, en effet, je rectifie.

Le groupe des républicains populaires et du centre démocratique a décidé, ce matin, après une longue et très sérieuse délibération, de différer sa décision jusqu'à la suspension de séance qui suivra vos déclarations, monsieur le Premier ministre. (*Murmures au centre, à gauche et à droite.*)

Nous attendons du Gouvernement, demain, une politique d'expansion économique et de réformes sociales, la défense active du pouvoir d'achat des familles populaires, une charte de l'agriculture comportant notamment une garantie efficace des prix, un statut de la formation professionnelle, un plan d'équipement technique et de construction de logements, une organisation de la protection sociale assurant au monde rural une égalité nécessaire avec les autres catégories de la nation. (*Applaudissements au centre gauche.*)

Enfin, nous attendons de votre gouvernement, ces jours prochains, une solution du problème scolaire conforme à la justice et aux vœux de la majorité qui vous a accordé sa confiance le 16 janvier dernier, ainsi qu'à vos engagements réitérés devant cette Assemblée. (*Applaudissements au centre gauche, sur divers bancs au centre et à gauche et sur quelques bancs à droite.*)

Ce sont vos réponses à ces questions essentielles, monsieur le Premier ministre, qui nous diront si le dialogue est de nouveau possible entre le Gouvernement et le Parlement, comme nous le souhaitons, et si notre place est toujours à vos côtés. (*Applaudissements au centre gauche et sur quelques bancs à gauche et à droite.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyé à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion et vote sur la motion de censure.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures dix minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1re Législature

1re SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

COMPTE RENDU INTEGRAL — 60e SEANCE

2e Séance du Vendredi 27 Novembre 1959.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1960. — Suite de la discussion et vote sur la motion de censure (p. 3073).

Discussion générale (*suite*): MM. Habib-Deloncle, Rochet, Beauguitte, Coste-Floret, Le Pen, Claudius-Petit, Durbet. — Clôture.

MM. Debré, Premier ministre; Gaillard.

Suspension et reprise de la séance.

Explications de vote: MM. Bidault, Lebas, Renouard, Motte, Sourbet, Thomazo, Biaggi, Pillet.

Scrutin à la tribune sur la motion de censure.

Suspension et reprise de la séance.

Résultat du scrutin: rejet de la motion de censure et adoption du projet de loi de finances pour 1960 dans la rédaction du Gouvernement modifiée par les amendements votés par l'Assemblée nationale.

2. — Dépôt de propositions de loi (p. 3091).

3. — Dépôt de rapports (p. 3092).

4. — Dépôt de projets de loi adoptés par le Sénat (p. 3092).

5. — Ordre du jour (p. 3092).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à vingt et une heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1960

Suite de la discussion et vote sur la motion de censure.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion et le vote sur la motion de censure.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale de la motion.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Habib-Deloncle. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Michel Habib-Deloncle. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, parlant au nom du groupe de l'union pour la nouvelle République, je ne surprendrai personne, je pense, dans l'Assemblée, en annonçant dès l'abord qu'aucun des membres de ce groupe ne votera la motion de censure. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Aucun d'entre nous, en effet, ne s'imagine gravissant un à un les degrés qui conduisent à la tribune, porteur d'un bulletin blanc qui, déposé dans l'urne, signifie : Je désire que soit renversé le premier gouvernement de la Ve République. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

De même que le Gouvernement a usé de son droit constitutionnel en engageant sa responsabilité sur cette affaire, au demeurant mineure, paraît-il, qu'est le budget de la nation, de même l'opposition use de son droit constitutionnel en déposant cette motion de censure, et nous devons l'en remercier car elle permet ainsi au budget d'être adopté non point tacitement, mais après l'expression d'un vote qui donnera à la majorité la possibilité de délimiter ses contours. Et ce vote interviendra, il faut le marquer en passant, en temps utile, c'est-à-dire dans le délai constitutionnel, heureusement prolongé d'ailleurs, de l'article 47. Mais si l'opposition a usé de son droit, la majorité — M. Paquet le faisait très justement observer — a le devoir de critiquer les termes de la motion de censure et de présenter la défense de la gestion des affaires publiques qu'elle a assumée en soutenant le Gouvernement.

C'est ainsi que tout à fait normalement, dans le cadre du régime parlementaire tel que l'a établi notre Constitution, l'Assemblée use en face du Gouvernement des prérogatives, de toutes les prérogatives, que lui confère cette Constitution.

M. Jean Durroux. N'en abusez pas !

M. Michel Debré, *Premier ministre.* Vous non plus !

M. Michel-Habib Deloncle. Lorsque je regarde le texte de la motion de censure qui nous a été présentée, j'y vois, c'est une première remarque, un accord sur une politique algérienne qui, nous dit-on, a été définie par le Président de la République le 16 septembre 1959.

Je suis heureux de constater cette adhésion. J'aurais voulu cependant que certains puristes du droit constitutionnel qui siègent volontiers sur les bancs de l'opposition libellent ainsi la motion : « Approuvent la politique algérienne définie par le Gouvernement de la République » car je ne comprends pas pourquoi le Président de la République aurait raison de parler le 16 septembre et tort de parler le 10 novembre. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Devant la solidarité manifeste qui unit le Gouvernement autour de la politique définie par le chef de l'Etat, je trouve qu'il serait plus juste et plus *fair play*, diraient les Anglais, de ne point réserver les fleurs à l'Elysée et les épines à Matignon. (*Rires et applaudissements à gauche et au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Si je poursuis ma lecture de la motion de censure, j'y vois ensuite une condamnation de la politique économique du Gouvernement. Cette juxtaposition d'une approbation de la politique algérienne et du refus de la politique économique me rappelle un précédent avec lequel je trouve tout au moins une analogie.

Ce disant, je vise l'époque où une opposition nationale approuvait la politique algérienne d'un chef de Gouvernement et où, cependant, elle critiquait violemment la politique économique et sociale menée par le ministre des finances de ce gouvernement. Le chef du gouvernement s'appelait à l'époque M. Guy Mollet, le ministre des finances s'appelait M. Ramadier. Je dois dire tout de suite à nos collègues que là s'arrête la similitude. (*Rires et applaudissements à gauche et au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. le président. Je vous en prie, n'interrompez pas l'orateur.

M. Michel Habib-Deloncle. D'autant que je n'ai pas l'impression, mes chers collègues, de dire quoi que ce soit qui passionne le débat. Si vous désirez m'interrompre, je vous laisserai bien volontiers la parole. Je n'ai pas l'habitude de la refuser à un adversaire qui la demande courtoisement, pas plus que je n'ai coutume d'interrompre vos propres orateurs. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Un mot, à mon sens, manque dans la motion de censure, qui explique l'analogie à laquelle je viens de faire allusion — elle ne se sera pas poursuivie longtemps. C'est le mot « financière ». C'est la condamnation de la politique financière du Gouvernement. J'y vois, pour ma part, de la part de nos collègues socialistes et radicaux, un louable souci de discrétion, car le bilan me semble facile à établir — j'admire M. Brocas qui a eu la loyauté d'en convenir — et la comparaison aisée à faire entre les résultats de la politique financière antérieure et ceux de la politique financière actuelle.

La politique financière menée en 1956 et 1957 par des gouvernements que dirigèrent successivement le parti socialiste et le parti radical, comment la définir autrement que par ses résultats, c'est-à-dire : l'augmentation des dépenses publiques et du déficit budgétaire, la progression de l'impasse, le déficit croissant des échanges avec l'extérieur, la dégradation constante de la monnaie, l'inflation et la hausse des prix intérieurs, y compris celui de la viande — problème que, me semble-t-il, les gouvernements à direction socialiste n'ont jamais réglé — les prix à l'exportation enfin rendus non compétitifs ?

Et, pourtant, ce sont ces mêmes gouvernements qui signaient le 25 mars 1957 — je dirai tout à l'heure pourquoi je rappelle cette date — le traité de Rome qui faisait entrer la France dans la Communauté économique européenne.

Le 31 décembre 1957 — je demande qu'on retienne ces chiffres qui figurent, comme tous ceux que je vais citer, dans le rapport de la commission des finances — le déficit réel de la balance générale des paiements atteignait le chiffre record de 1.297 millions de dollars et l'endettement de la France était considérable : 262 millions de dollars pour le fonds monétaire international, 85 millions de dollars dus à des crédits dits « pétrole américain » — je cite toujours le rapporteur général — 274 millions de dollars de devises dites « reprises » aux intermédiaires agréés et 286 millions de dollars, soit un tiers de l'encaisse-or de la Banque de France, au fonds de stabilisation des changes.

Les réserves publiques de change étaient à l'époque de 57 millions de dollars, de quoi, dit le rapporteur général, faire vivre notre économie, et qui le contestera ? — je prononce bien les mots et je les souligne : notre économie — un mois ou deux.

Après deux ans et demi, la balance des paiements du premier semestre de 1959 est bénéficiaire de près de 800 millions de dollars, les réserves publiques de change sont d'un milliard de dollars, l'encaisse-or a passé de 590 à 875 millions de dollars, la dette est aménagée et consolidée, et nous avons appris, depuis la publication du rapport général, des remboursements récents, et d'ailleurs anticipés, au fonds monétaire.

Autrement dit, à la différence de ses prédécesseurs, il semble que désormais le ministre des finances n'a plus comme seuls instruments de travail, d'une part, la sébile et, d'autre part, la planche à billets. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

On me dira qu'il s'agit de finances seulement. Mais voulez-vous m'expliquer comment vous auriez pu mener une politique économique et sociale en entrant dans le Marché commun au milieu du marasme financier — car c'est la seule question qui se pose ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. André Chandernagor. Me permettez-vous une précision, monsieur Habib-Deloncle ?

M. Michel Habib-Deloncle. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Chandernagor, avec l'autorisation de l'orateur.

M. André Chandernagor. Je vous remercie très vivement de m'autoriser à vous interrompre, monsieur Habib-Deloncle.

Il est toujours facile, mesdames, messieurs, de se dégager des responsabilités présentes en parlant de celles du passé, comme s'il y avait une coupure absolue entre le présent et le passé.

M. Robert Hauret. Les résultats sont là.

M. André Chandernagor. Mais je rappelle simplement à l'orateur que, dans ce gouvernement qu'il critique avec la vigueur que vous avez constatée, il y avait un certain nombre de ses amis, et non des moindres. (*Rires et applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Michel Habib-Deloncle. Monsieur Chandernagor, l'effet est facile...

M. André Chandernagor. Comme le vôtre !

M. Michel Habib-Deloncle. ... mais je vais vous faire une confidence.

J'aime beaucoup la Ve République — on s'en doute — et je suis heureux d'y vivre. Je suis quand même persuadé que tel était le talent de M. Guy Mollet qu'elle n'aurait peut-être jamais vu le jour s'il ne s'était encombré d'un certain ministre des finances que nous connaissons bien.

A l'extrême gauche. Lequel ?

M. Michel Habib-Deloncle. Cela étant, permettez-moi de dire, reprenant mon propos, que, quels que fussent les gouvernements et les ministres de l'époque, aucun d'entre eux n'était capable, parce qu'ils n'avaient pas l'autorité politique suffisante pour le faire...

M. André Chandernagor. Vous l'avez, vous ?

M. Michel Habib-Deloncle. ... de rétablir la situation économique et sociale de manière à nous permettre de faire face aux engagements du traité de Rome que vous aviez signé le 25 mars 1957 — en dépit des réserves que nous émettions à l'époque — à un moment où, manifestement, nous ne pouvions pas faire face, sauf redressement alors imprévisible, aux engagements que nous avions pris, sans risquer la plus grave crise intérieure française.

En effet, nos prix étaient trop élevés. Nous pouvions nous attendre à une invasion des produits étrangers, et vous savez quelle a été la stupeur des industriels étrangers de voir que le Marché commun, en définitive, se traduisait plutôt par l'invasion des produits français, redevenus compétitifs grâce à notre redressement financier. Vous auriez alors assisté, vous qui condamnez la politique sociale actuelle, à la fermeture de nos usines, mises dans l'impossibilité de résister à une telle concurrence. Vous auriez assisté au chômage, à un anéantissement du pouvoir d'achat qui aurait alors profit à ceux qui, siégeant en haut de ces travées (*l'orateur désigne les députés communistes*), s'apprêtent à joindre leurs voix aux vôtres pour voter la motion de censure. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Hier, on importait sans pouvoir payer ; aujourd'hui, on exporte pour payer les importations nécessaires. Hier, on empruntait en France et à l'étranger ; aujourd'hui, on rembourse. Hier, on aurait dû fermer des usines ; aujourd'hui, on s'apprête à en construire de nouvelles. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Albert Denvers. On ferme les chantiers de constructions navales !

M. Michel Habib-Deloncle. Pourquoi ce redressement financier ? Parce que, à la base, il y a eu ce facteur essentiel qu'est la confiance. Que vous le vouliez ou non, c'est la confiance qui est la cause du redressement actuel, confiance qui provient de la stabilité du régime et de l'assurance qu'on a aujourd'hui d'avoir un partenaire qu'on retrouvera demain. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

On s'étonne que le redressement d'une pareille situation impose des sacrifices. Combien M. le rapporteur général a eu raison d'intituler son rapport « les chemins austères de la propriété... (*Rires et exclamations à l'extrême gauche*), veux-je dire de la prospérité. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

A l'extrême gauche. Chassez le naturel, il revient au galop !

M. Michel Habib-Deloncle. Je me suis trompé ? Puisque les paroles évangéliques sont ici à la mode, que celui qui n'a jamais péché me jette la première pierre ! (*Rires et applaudissements à gauche et au centre.*)

Tel d'entre nous qui contracte des dettes, s'il lui prend un jour l'envie de les rembourser, ne doit-il pas, comme on dit familièrement, se serrer pendant un temps la ceinture ?

Mais regardons les prophètes du printemps dernier. Ils nous avaient annoncé récession, fermetures, chômage partiel ou total, diminution des heures de travail. Il ressort à l'évidence des documents budgétaires qui nous ont été fournis et qui sur ce point n'ont suscité aucune critique, que la récession, conséquence d'ailleurs d'un mouvement mondial, a relativement épargné la France et que dans ce domaine la reprise est amorcée. Les prophètes de malheur seront consternés car ils ont eu tort. Les patriotes s'en réjouiront, car ils sentiront que la deuxième étape du redressement est maintenant près d'être engagée.

Oui, monsieur le Premier ministre, nous vous demandons maintenant avec insistance non seulement de consolider les résultats obtenus, mais aussi d'aller de l'avant. Car, si le financier et l'économique commandent le social, pour nous, bien entendu, le social prime l'économique. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

« Faites-nous de la bonne politique, disait le baron Louis, et je vous ferai de bonnes finances ». Vous avez dit, vous, monsieur le Premier ministre : je vous ferai de bonnes finances et ensuite je vous ferai de bonne économie.

C'est ce que nous vous demandons maintenant de faire, car il convient non seulement d'enrayer toute récession, mais encore d'améliorer le niveau de vie des Français.

La motion de censure condamne votre politique agricole. Pour notre part, nous avons pris acte de la déclaration de M. le ministre de l'agriculture suivant laquelle il était en train d'élaborer sur ce sujet essentiel une conception d'ensemble. Et je ne reviendrai pas sur ce que disait tout à l'heure M. Paquet au sujet des réalisations déjà entreprises dans l'intervalle. Nous espérons cependant que cette élaboration ne tardera pas trop.

Nous voudrions — c'est la première allusion que je fais à ce qui est peut-être le point central du débat — qu'elle s'inspirât des travaux parlementaires. Plusieurs propositions de loi ont été déposées. L'une d'entre elles porte la signature du président de notre groupe et nous demandons qu'elle soit rapidement inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée, au plus tard au cours de la prochaine session nous demandons surtout qu'une fois votée, cette loi soit appliquée très vite, car vous savez que l'agriculture est dans une situation telle (*Interruptions à l'extrême gauche*), qu'elle pourrait difficilement attendre longtemps la conception de la politique qui la concerne.

A propos du pouvoir d'achat, nous prenons acte également des mesures prises par votre gouvernement en faveur des travailleurs. Nous prenons acte de l'augmentation du salaire minimum interprofessionnel garanti. Nous prenons acte de l'augmentation des traitements de la fonction publique... (*Nouvelles interruptions à l'extrême gauche.*)

Messieurs, cet après-midi, M. Leenhardt nous disait qu'il était à la tribune pour exposer ses idées et non celles de la majorité.

M. Jean Durroux. Vous, ce ne sont pas des idées, mais des affirmations.

M. Michel Habib-Deloncle. Vous me permettrez donc d'exposer les idées du groupe le plus important de la majorité de cette Assemblée. C'est mon droit et c'est le droit de ce groupe d'être entendu. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Nous prenons acte de la majoration de l'allocation de vieillesse et des prestations familiales. Nous prenons acte de la loi sur la promotion sociale qui nous paraît extrêmement importante et que ce Parlement a votée. Nous prenons acte également des dispositions que vous avez prises en faveur de l'intéressement des travailleurs aux entreprises, dispositions dont nous demanderons l'application plus aisée et plus rapide, car nous pensons qu'il y a là, pour le travailleur, l'issue au principal de ses problèmes, dès l'instant qu'il se sentira intégré dans l'entreprise, non seulement comme un salarié, mais comme un participant. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Nous suivons avec intérêt les expériences actuelles qui tendent à faire baisser les prix, face à une conjoncture que vous ne pouviez modifier, car rien ne pouvait laisser prévoir la sécheresse que nous avons connue.

Mais, en définitive, ce que nous demandons, c'est que le retour à l'expansion vers lequel est orienté ce budget et l'amélioration de la situation énergétique de la France par l'exploitation rationnelle et systématique des richesses sahariennes profitent en premier lieu aux classes les plus défavorisées. Monsieur le Premier ministre, c'est là une revendication très ferme de votre majorité qui la formule d'autant plus volontiers qu'elle sait qu'elle rencontre ainsi le profond sentiment de votre cœur. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Nous connaissons les charges supportées par le pays, celles de la pacification en Algérie, celles du plan de Constantine. Nous savons aussi combien les pays de la Communauté attendent de la métropole. Il faut équiper pour faire face à l'accroissement de la population. Tout cela se paye ! Mais les promesses d'un avenir moins dur sont devant nous si la volonté du Gouvernement et celle du Parlement sont en accord pour poursuivre dans un esprit d'expansion et de progrès social l'effort entrepris. Je dis bien pour poursuivre et non pas, comme on nous le demande aujourd'hui, pour l'interrompre. (*Applaudissements sur les mêmes bancs. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

En effet, nous ne comprenons pas comment la chute du Gouvernement pourrait apporter un quelconque remède à nos difficultés. (*Nouvelles interruptions à l'extrême gauche.*)

Plusieurs voix à l'extrême gauche. Dissolution ! (*Protestations à gauche et au centre.*)

M. le président. M. Habib-Deloncle a seul la parole. Je vous prie donc, mes chers collègues, de l'écouter en silence.

M. Michel Habib-Deloncle. Nous avons entendu avec stupeur l'expression de certains nostalgiques de la crise ministérielle — je donne d'ailleurs volontiers acte à M. Leenhardt qu'il a partagé sur ce point notre réprobation — ces nostalgiques qui, peut-être, n'ont eu le sentiment de jouer un rôle dans l'Histoire qu'à cette occasion, et qui, sans doute, confondent la sauvegarde de la liberté avec l'organisation de l'instabilité.

A l'extrême gauche. Qui ?

M. Michel Habib-Deloncle. Pour notre part, nous pensons que la liberté est mieux sauvegardée dans la stabilité. Nous songeons à la multiplicité des crises ministérielles de la République de Weimar qui a conduit tout droit à Adolf Hitler.

Je pose cette question : si chacun se donnait ici pour règle la règle qu'un certain nombre d'entre nous se sont donnée... (*Interruptions à l'extrême gauche*), c'est-à-dire d'harmoniser à un tel point leurs votes et leur conscience que de toujours voter comme si le résultat du scrutin dépendait de la couleur de leur bulletin, combien parmi les signataires de la motion de censure souhaiteraient déposer dans l'urne le bulletin blanc de la chute ministérielle ? Nous savons, en effet, qu'une crise gouvernementale, dans les circonstances où nous sommes, profiterait moins, même en cas de dissolution, à ceux-ci qu'à ceux-là. (*L'orateur désigne successivement les députés du groupe socialiste, puis les députés communistes.*) (*Exclamations à l'extrême gauche. — Applaudissements à gauche et au centre.*)

Plusieurs voix à l'extrême gauche. C'est l'aveu !

M. Michel Habib-Deloncle. C'est l'aveu, oui, qu'en régime démocratique, l'instabilité profite toujours aux partis extrémistes et totalitaires. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Tony Larue. C'est vous le totalitaire.

M. Michel Habib-Deloncle. C'est l'aveu, en effet, que le retour à l'instabilité gouvernementale et aux expériences de la IVe République profiterait aujourd'hui davantage à ceux qui ont refusé le régime nouveau et qui n'attendent qu'une défaillance de notre part pour installer leur dictature ici. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Jean Durroux. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ? (*Protestations à gauche et au centre.*)

M. Michel Habib-Deloncle. Je veux bien !

A gauche. Non ! Pas d'interruption !

M. le président. Puisque l'orateur le permet, la parole est à M. Durroux. (*Exclamations à gauche et au centre.*)

Quant à nos collègues qui siègent de ce côté-ci (*l'extrême gauche*), je souhaite que le geste de courtoisie de l'orateur leur fasse retrouver la courtoisie dont ils font preuve d'habitude. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Jean Durroux. Je veux faire une simple observation sur le vocabulaire et une constatation.

S'il est vrai que l'instabilité conduit aux régimes totalitaires, on pourrait se souvenir de ce qu'ont été les résultats des élections dernières et je me demande quels qualificatifs on pourrait donner à ceux qui en ont profité. (*Rires et exclamations à gauche et au centre.*)

M. Michel Habib-Deloncle. N'ayant pas à cette heure tardive l'esprit suffisamment lucide pour être perméable à de telles subtilités, je retiendrai seulement qu'à mon sens le pays — il l'a montré aux mois de septembre et de novembre de l'année dernière — a soif de stabilité.

Dans notre régime, le rôle de l'opposition est, certes, de faire constamment le bilan de l'œuvre de la majorité en vue des prochaines élections qui auront lieu — je l'espère et je le pense — à la date fixée. Mais le rôle de la majorité est toujours de riposter à l'opposition et de faire le bilan de ses réalisations.

La solidarité gouvernementale à laquelle nous vous demandons, monsieur le Premier ministre, de ne tolérer aucune dérogation (*Applaudissements à gauche et au centre*) est un des points majeurs de notre système. Cette solidarité s'étend, nous le savons, par votre personne à la solidarité avec le Président de la République qui préside le conseil des ministres. La solidarité de la majorité doit lui correspondre, cette majorité que l'opinion unira, malgré nous s'il le faut, dans le jugement d'ensemble qu'au terme de notre mandat elle portera sur l'œuvre gouvernementale.

Cela montre bien la vanité des surenchères et des jeux stériles des partis, qui rappellent pour nous un esprit désormais périmé. Nous qui avons pris ensemble nos responsabilités, nous serons jugés sur l'œuvre qu'aura accomplie l'ensemble du Gouvernement solidaire. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Je suis vraiment surpris, mes chers collègues, que de tels propos suscitent tant d'animation sur les bancs de ceux à qui — et je commence à m'en repentir — j'ai permis de m'interrompre à deux reprises déjà.

L'action du Gouvernement et l'action de la majorité supposent qu'il y ait entre eux — on l'a déclaré et je veux y revenir à mon tour — des échanges ; que le Gouvernement puisse compter sur la majorité, certes, mais aussi que la majorité puisse compter sur son gouvernement. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs à droite.*)

Pour nous, monsieur le Premier ministre, qui sommes toujours jusqu'à présent et qui resterons dans votre majorité, nous pouvons vous le dire, il faut que vous entendiez de notre bouche, nos critiques, car elles sont, elles, constructives ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'Assemblée nationale, croyez-le bien, est un miroir de l'opinion au moins aussi fidèle que l'Institut national de la statistique. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous ne pensons pas, contrairement à ce qui a été dit par M. Leenhardt et par M. François-Valentin, que le Gouvernement ait jamais eu l'intention de contraindre et d'humilier, soit l'Assemblée, soit la majorité. Mais, à propos du problème budgétaire, nous estimons que tout n'a pas été réglé de façon heureuse. Mettons cela, je pense, sur le compte du rodage des institutions, à commencer par le retard apporté au dépôt des textes budgétaires.

Nous demandons tout particulièrement au Gouvernement et à vous, monsieur le Premier ministre, de prendre des dispositions immédiates ou à terme, qui permettent de dissiper ce qui, selon nous, n'est qu'un malentendu en puissance.

Et puis, je crois répondre au désir de nombre de nos collègues en vous disant aussi que nous attendons de vous que vous fassiez passer un souffle nouveau dans l'administration de la Ve République. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs à droite.*)

Nous aimerions, en particulier, que les administrations manifestent moins de dévotion pour les ennemis du régime et plus d'affabilité à l'égard de ses partisans. (*Nouveau applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Et si vous me permettez de viser tout spécialement l'une d'entre elles — je m'en excuse auprès de M. le secrétaire d'Etat — celle des finances, qui se donne trop souvent encore l'apparence de gouverner jusqu'au Gouvernement lui-même... (*Applaudissements à gauche et au centre. — Mouvements divers à l'extrême gauche et à droite.*)

M. Henry Bergasse. Quelquefois pour son bien !

M. Michel Habib-Deloncle. ... qu'il me soit permis de souhaiter qu'elle laisse moins souvent souffler de la rue de Rivoli la bise glaciale de la rigueur et davantage la brise féconde de l'imagination. (*Sourires et applaudissements à gauche et au centre. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

Enfin, dernière demande de notre part, monsieur le Premier ministre, nous souhaitons que vous associiez davantage le Parlement, pouvoir législatif — qui, je le dis tout de suite, ne doit pas faire de complexe ni sombrer dans le masochisme — et surtout la majorité à l'œuvre entreprise, afin que cette majorité, non seulement en assume la responsabilité, voire l'impopularité, mais aussi en recueille demain, conjointement avec le Gouvernement, le profit certain qu'elle est en droit d'en escompter. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Quittant ces perspectives, nous en venons au problème qui a beaucoup passionné l'Assemblée et qui, pour certains, a été une illustration des quelques principes que je me suis efforcé de définir, le problème de la retraite des anciens combattants qui est visé dans la motion de censure.

M. Darchicourt, l'autre jour, M. Valentin, aujourd'hui, ont constaté l'unanimité profonde des cœurs qui s'était fait jour dans cette Assemblée. Pour ma part, je m'en tiendrai à ce qu'ont dit les orateurs de mon groupe, et notamment M. Le Douarec, applaudi dans l'appel pressant qu'il a lancé à M. le Premier ministre. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Henry Bergasse. Très bien !

M. Michel Habib-Deloncle. Je suis persuadé, je veux être persuadé que de ce problème les préoccupations électorales sont absentes et que seules les préoccupations morales sont réelles. Nous souhaitons tous le rétablissement intégral des droits que les anciens de 1914-1918 ont considéré comme acquis. Nous ne pensons pas, je le dis en passant à M. Francis Leenhardt, qu'il faille découvrir Pierre pour couvrir Paul et, par conséquent, rétablir les droits des anciens combattants aux dépens de ceux des mères de famille, mais c'est un autre problème que je n'aborderai pas.

M. Francis Leenhardt. Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Michel Habib-Deloncle. Je suis persuadé, je veux être ce « si » qui a fait couler tellement d'encre et tellement de salive est un « si » que nous interprétons, pour notre part, et nous lui en savons gré, comme un « si » de probité intellectuelle.

M. le ministre des anciens combattants a donné, l'autre jour, une interprétation de cette restriction dans le sens de la confiance que nous, de la majorité, nous avons dans le redressement. En fait, tel qu'est parti le redressement français, nous pensons que rien ne peut, que rien ne doit empêcher le Premier ministre de tenir, le moment venu, l'engagement qu'il a pris devant l'Assemblée et devant sa commission des finances. Nous pensons même que l'amélioration de la conjoncture permettra de fixer un terme anticipé à la tenue de la promesse faite. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Jacques Boutard. C'est un dialogue de sourds.

M. Michel Habib-Deloncle. Mais nous ne voyons pas ce que les anciens combattants eux-mêmes gagneraient à ce que le Gouvernement soit renversé. Nous ne voyons pas ce qu'ils gagneraient à ce que soient détruites la confiance et parallèlement l'œuvre de redressement, à ce que renaisse l'inflation et qu'ainsi les maigres sous qu'ils sont en droit d'escompter ne soient plus que de la monnaie de singe.

En conclusion, mes chers collègues, notre groupe estime qu'à l'occasion de ce débat, il convient de se pénétrer de l'esprit nouveau de la Cinquième République. Cet esprit nous apporte un facteur qui nous manquait et qui doit réformer nos jugements, c'est la durée. Que le Parlement, dépourvu de nervosité, attende pour juger l'œuvre de redressement que le temps pour lequel elle a été conçue soit écoulé. L'œuvre du Gouvernement est l'œuvre d'un gouvernement de législature, appuyé sur une majorité de législature.

Pour notre part, notre refus de voter la motion de censure n'a pas d'autre sens. C'est, monsieur le Premier ministre, un vote de confiance sans équivoque. Nous agissons ainsi en parlementaires libres qui apportent librement leurs voix au Gouvernement. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Raymond Gernez. Vous ne les apportez pas.

M. Michel Habib-Deloncle. Je dis que nous les apportons et c'est le sens que nous donnons à notre vote car nous avons le droit d'exprimer notre adhésion et notre confiance comme d'autres ont exprimé leurs réserves. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Raymond Gernez. Vous n'allez pas voter la confiance !

M. Michel Habib-Deloncle. Ce faisant, nous sommes fidèles à ceux à qui nous devons avant tout notre fidélité, c'est-à-dire au corps électoral qui nous a envoyés sur ces bancs, non pour détruire la Cinquième République, mais pour la consolider, non pour entraver l'œuvre du Gouvernement mais pour l'aider et le soutenir, non pour revenir sur l'esprit du grand acte du 28 septembre 1958 mais, au contraire, pour nous en pénétrer, non pour faire obstacle à l'œuvre de celui qui était alors le chef du Gouvernement et c'est pourquoi j'en parle, le général de Gaulle, mais pour que, au contraire, il puisse demeurer comme guide et comme arbitre à la tête des destinées de ce pays. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Monsieur le Premier ministre, souhaitant que ce débat ait permis aux consciences de s'exprimer, au Gouvernement d'être éclairé, et je pense qu'il l'est, sur nos sentiments à son égard, et refusant la motion de censure, nous vous disons tout simplement : continuez pour la France l'œuvre que vous avez entreprise. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Waldeck Rochet. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

M. Waldeck Rochet. Mesdames, messieurs, menacé d'être battu sur le budget des anciens combattants, le Gouvernement a engagé sa responsabilité sur l'ensemble du budget et sur la politique dont ce budget est l'expression.

Je voudrais exposer brièvement les raisons de l'opposition du groupe communiste à cette politique.

Le refus du Gouvernement de rétablir la retraite du combattant est une de nos premières raisons. Soutenue par l'opinion publique unanime, cette revendication est devenue, en effet, une exigence nationale.

M. Jacques Vendroux. De combien est-elle en Russie ?

M. Waldeck Rochet. Mais, en plus de notre souci de voir réparer l'injustice grave que le Gouvernement a commise à l'égard des anciens combattants, nous avons d'autres raisons encore.

Nous sommes contre un budget qui exprime une politique de classe dont la caractéristique essentielle est de rejeter tout le poids des charges et des sacrifices sur le dos des travailleurs des villes et des champs, afin de ménager les privilégiés et les capitalistes. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche*).

Il y a un instant, M. Habib-Deloncle soutenait que les sacrifices étaient indispensables au redressement économique. Le malheur, c'est que ce sont toujours les mêmes qui font les sacrifices et qui se serrent la ceinture.

A droite. La Hongrie, par exemple !

M. Waldeck Rochet. M. le rapporteur de la commission des finances lui-même a reconnu que, par suite de la hausse du coût de la vie, le pouvoir d'achat des salariés avait diminué de près de 12 p. 100 en neuf mois. Tout le monde reconnaît, par ailleurs, que la situation de la grande masse des paysans s'est aggravée, ce qui explique le mécontentement actuel dans les campagnes.

Cet abaissement du niveau de vie des travailleurs, que vous le vouliez ou non, est avant tout la conséquence des mesures antisociales prises à la fin de l'année 1958 avec, notamment la dévaluation du franc, l'augmentation massive des impôts de consommation, la suppression des subventions destinées à limiter certains prix et enfin les ordonnances agricoles.

Or le budget de 1960 reconduit et aggrave même dans plusieurs domaines les mesures antisociales prises le 30 décembre 1958. C'est ainsi qu'une des dispositions nouvelles de ce budget entraînera des augmentations successives et massives des tarifs de la R. A. T. P. dont seront victimes les millions de travailleurs de la région parisienne qui empruntent le métro ou l'autobus pour se rendre à leur travail.

Une autre disposition nouvelle de ce même budget fera payer à la masse des petits et des moyens exploitants agricoles 6 milliards de cotisations familiales supplémentaires, alors que 47.000 gros agriculteurs en seront dégrevés. Votre budget est alimenté pour l'essentiel par les impôts que supportent les masses travailleuses. Les taxes indirectes qui renchérissent les prix des marchandises représentent désormais 66,1 p. 100 des recettes budgétaires totales.

En somme, vous demandez toujours davantage aux pauvres alors que les riches paient de moins en moins.

En ce qui concerne les dépenses, votre politique consiste à augmenter la part des dépenses improductives et à réduire en contrepartie les crédits destinés aux budgets civils, notamment aux budgets sociaux et culturels.

C'est ainsi que les dépenses militaires atteignent au total 1.855 milliards, soit 32 p. 100 de l'ensemble des dépenses budgétaires.

M. Henri Caillemer. Parce que vos amis nous font la guerre !

M. Waldeck Rochet. Par contre, pour la construction de logements, pour l'éducation nationale et la recherche scientifique, pour l'agriculture, pour la santé publique, les crédits prévus sont notoirement insuffisants.

Le budget de la santé publique représente 2 p. 100 seulement des dépenses budgétaires et celui de l'agriculture 2,2 p. 100. Les crédits pour les traitements des fonctionnaires dont la revalorisation avait été promise représentent à peine de quoi accorder un relèvement moyen de 2 p. 100. Enfin, pour les vieux travailleurs dont les retraites et les allocations sont dérisoirement faibles, votre budget ne prévoit aucun crédit supplémentaire.

Il est évident, mesdames, messieurs, que si le Gouvernement avait devant lui un véritable parlement, un parlement disposant de pouvoirs réels...

M. Jean-Baptiste Biaggi. Comme en Russie !

M. Waldeck Rochet. ...il lui serait impossible d'imposer une telle politique contre la volonté populaire.

Par exemple, aucun gouvernement n'aurait pu, autrefois, imposer un budget des anciens combattants comportant la suppression de la retraite du combattant.

Mais, aujourd'hui, le nouveau système permet au Gouvernement de ne tenir pratiquement aucun compte de la représentation nationale. On l'a dit, toutes les décisions qui intéressent la nation sont prises actuellement en dehors du Parlement ; elles sont prises dans les bureaux de l'exécutif sur le conseil de quelques technocrates agissant pour le compte des grands monopoles capitalistes de l'industrie et de la banque.

M. André Jarrot. La Banque de l'Europe du Nord !

M. Waldeck Rochet. Telles sont, mesdames, messieurs, nous tenons à le souligner, les conséquences de l'instauration du pouvoir personnel consacrée par le vote de la Constitution autoritaire.

A droite. Vous en savez quelque chose !

M. Waldeck Rochet. Dès le référendum, nous avons dit que l'instauration du pouvoir personnel avait pour objet d'étouffer les revendications de la population et de transformer le Parlement en chambre d'enregistrement.

Aujourd'hui, les faits nous donnent malheureusement raison. C'est pourquoi nous condamnerons tout à la fois la politique rétrograde du Gouvernement et le nouveau système de pouvoir personnel, en votant la motion de censure qui a été déposée.

Les signataires de cette motion indiquent, il est vrai, qu'ils ont approuvé la politique algérienne définie par le Président de la République le 16 septembre.

M. René Tomasini. Alignement ! Khrouchtchev l'a dit aussi !

M. Ahmed Djebbour. Vous n'avez pas dit cela sur le moment !

M. Waldeck Rochet. Cela me conduit à préciser notre attitude sur ce point.

M. Albert Marcenet. C'est une autocritique ?

M. Henri Duvillard. Vous changez souvent d'opinion !

M. Waldeck Rochet. Nous communistes, approuvons le droit à l'autodétermination du peuple algérien. (*Interruptions à gauche, au centre et à droite.*)

M. Ahmed Djebbour. Il est temps !

M. Waldeck Rochet. ... qui a été reconnu, en principe, et pour la première fois, dans la déclaration du général de Gaulle, le 16 septembre dernier.

M. Aimé Paquet. Monsieur Waldeck Rochet, me permettez-vous vous interrompre ?

M. Waldeck Rochet. Volontiers.

M. Aimé Paquet. Vous venez de parler d'autodétermination. Pourriez-vous nous dire pourquoi *L'Humanité*, qui a paru quelques jours après la déclaration du général de Gaulle, et M. Maurice Thorez, dans son journal cantonal — je ne sais plus lequel, mais peu importe, car il est facile de trouver la référence — l'ont condamnée ?

Vous prenez maintenant votre « virage », parce que vos maîtres l'ont pris avant nous ! (*Applaudissements à droite, à gauche et au centre.*)

M. Waldeck Rochet. On m'a posé une question. Permettez-moi d'y répondre. (*Mouvements divers.*)

Sur divers bancs. Bien sûr !

M. Waldeck Rochet. Je veux répondre à M. Paquet que ceux qui ont changé d'opinion, ce n'est pas nous mais...

Sur divers bancs. C'est vous !

M. Waldeck Rochet. ... ce sont ceux qui, après avoir soutenu pendant cinq ans une politique de guerre, reconnaissent aujourd'hui que le problème algérien ne peut pas être résolu sur le plan militaire... (*Mouvements divers.*)

M. Ahmed Djebbour. Ce n'est pas une réponse !

M. Dominique Renucci. Zéro pour la question !

M. Raymond Gernez. Vous avez armé les fellagha !

M. Waldeck Rochet. ... mais seulement sur la base de la reconnaissance du droit pour le peuple algérien à l'autodétermination.

Nous communistes, il y a plus de cinq ans que nous luttons en faveur de la négociation sur la base de ce droit. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche. — Interruption à gauche, au centre et à droite.*)

A gauche. Maillot !

M. Ahmed Djebbour. Vous vous battez aux côtés du F. L. N. !

M. Waldeck Rochet. Nous approuvons...

M. Raymond Gernez. Vous approuvez les assassins !

M. Waldeck Rochet. ...nous approuvons le droit du peuple algérien à l'autodétermination...

M. Henri Duvillard. Sauf en Hongrie !

M. Waldeck Rochet. ... mais la politique du Gouvernement qui consiste à refuser la négociation immédiate sur les conditions d'application du droit à l'autodétermination...

M. Henri Duvillard. Comme à Budapest !

M. Waldeck Rochet. ... ne nous paraît ni juste ni réaliste. C'est une politique qui, à notre avis, ne peut que prolonger inutilement la guerre.

M. François Missoffe. C'est vous qui la prolongez !

M. Raymond Gernez. En y envoyant des Maillots !

M. Waldeck Rochet. On imagine difficilement en effet que les Algériens...

M. Ahmed Djebbour. Ils sont aussi Français que vous, monsieur Waldeck Rochet. Sachez-le !

M. Waldeck Rochet. ...qui se battent depuis cinq ans vont déposer les armes, c'est-à-dire capituler purement et simplement...

Voix diverses. Quelles armes ?

M. Waldeck Rochet. ...sans obtenir certaines garanties sur les conditions de l'autodétermination. (*Interruptions à droite, au centre et à gauche.*)

Une voix à droite. On verra s'il y a quelqu'un parmi vous (*l'orateur désigne l'extrême gauche*) qui le fera taire.

M. Waldeck Rochet. Je suis ici pour exprimer le point de vue du groupe communiste et non le point de vue d'autres groupes. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

M. Pierre Carous. Le point de vue de quelle date ?

M. Waldeck Rochet. Je dis que pour mettre fin à la guerre d'Algérie, il faut nécessairement discuter à la fois sur le cessez-le-feu et sur les conditions d'exercice du droit à l'autodétermination.

M. Ahmed Djebbour. Il n'y aurait pas de place pour le communisme en Algérie. Tout musulman qui se respecte est anticommuniste.

M. Waldeck Rochet. Le général de Gaulle a dit à Selestat qu'il n'était pas permis de prolonger le drame algérien un jour de trop.

M. Henri Duvillard. C'est pour vous qu'il disait cela.

M. François Missoffe. Parce que vous les aidez.

M. Waldeck Rochet. On ne peut qu'approuver de telles paroles. Mais alors pourquoi remettre à plus tard ce qui pourrait être fait aujourd'hui ?

Autrement dit, après avoir reconnu officiellement le droit à l'autodétermination, pourquoi ne pas discuter honnêtement, loyalement et immédiatement des conditions d'application de ce droit comme la proposition en a été faite ? C'est le seul moyen de mettre fin à la guerre.

M. Raymond Schmittlein. Il faut en discuter avec le peuple d'Algérie.

M. Waldeck Rochet. Notre position sur ce problème capital étant maintenant précisée, je veux conclure (*Exclamations à droite, à gauche et au centre*) en disant que si le Gouvernement rallie tout à l'heure l'essentiel de sa majorité, il ne sortira pas renforcé, loin de là, d'un tel débat. Certes, avec l'appui du groupe U. N. R...

M. Michel Habib-Deloncle. Un appui solide !

M. Waldeck Rochet. ... qui est inconditionnement partisan du pouvoir personnel (*Exclamations au centre et à gauche*)...

M. Henri Duvillard. Est-ce que M. Khrouchtchev ne va pas rencontrer le chef du pouvoir personnel ?

M. Waldeck Rochet. ... et le soutien du parti de MM. Pinay et François-Valentin, le gouvernement actuel dispose, ici à l'Assemblée, d'une majorité docile. Mais il ne peut pas ignorer cependant que, dans le pays, l'opposition grandit et se développe.

M. Michel Habib-Deloncle. Vous n'êtes pas encore aligné !

M. Edmond Bricout. Allez voir en Alsace !

M. Waldeck Rochet. Déjà l'été dernier, le Gouvernement a été obligé de céder à la pression populaire en supprimant la retenue de 3.000 francs sur les remboursements de la sécurité sociale.

Nous avons la conviction qu'en poursuivant leur action, les anciens combattants finiront par arracher le rétablissement de leur retraite. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

Mais ce ne sont pas seulement les anciens combattants, ce sont les ouvriers et les paysans, toutes les victimes de votre politique réactionnaire et rétrograde qui feront entendre leur voix, qui s'uniront dans l'action pour défendre leurs revendications et leurs libertés, pour la négociation en Algérie, pour le désarmement et, au delà, pour la fin du pouvoir personnel et pour le rétablissement d'une véritable démocratie en France. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche. — Exclamations à gauche et au centre.*)

Sur divers bancs. Allez vous aligner !

M. Waldeck Rochet. Vous essayez d'étouffer notre voix parce que vous êtes nombreux, mais dans le pays votre tâche est moins facile qu'ici. (*Exclamations à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Beauguitte.

M. André Beauguitte. Monsieur le Premier ministre, mon propos se réfère strictement à la question de la retraite du combattant.

Je voudrais vous dire quel immense trouble s'empare de moi et de ceux de mes amis des « libertés démocratiques » qui m'ont prié de parler en leur nom, au moment où il convient d'adopter une position sur l'ensemble du budget. Nous éprouvons une impression infiniment pénible ; personnellement, je la ressens d'autant plus qu'en ma qualité de député de Verdun, j'ai vu défiler dans la ville héroïque tous ceux pour qui le noble terme d'ancien combattant revêt un sens particulier.

Ici, à l'Assemblée, j'ai adopté une attitude à la fois discrète, nette et formelle. Je suis, vous le savez, l'auteur de l'amendement déposé le 6 novembre devant la commission des finances en vue de supprimer l'ensemble des crédits du ministère des anciens combattants. L'unanimité s'est faite pour l'adoption de l'amendement. Le débat s'est ensuite ouvert en séance publique et, dimanche dernier, le Gouvernement a demandé une deuxième lecture de mon amendement.

Le ministre des anciens combattants a voulu s'expliquer devant la commission des finances, mais la commission a désiré vous entendre vous-même, monsieur le Premier ministre, et vous avez bien voulu venir devant elle. Nous vous avons posé de nombreuses questions et nous avons cherché à vous faire prendre l'engagement que la retraite allait être rétablie de façon intégrale. Vous n'avez pas pu le faire.

Je vous ai proposé les moyens de dégager les crédits nécessaires, vous les avez repoussés. Après votre départ, un vote est intervenu et, cette fois encore, non plus à l'unanimité mais à la majorité, la commission des finances a rejeté les crédits du ministère des anciens combattants.

Tel était l'état de la question lorsque, l'autre nuit, nous avons discuté le budget des anciens combattants. Là encore, de la part de toutes les formations de l'Assemblée, la même invite vous a été adressée. En effet, le double vote de la commission des finances situait assez le débat et témoignait de la volonté de tous les groupes d'obtenir le rétablissement de la retraite intégrale.

Malheureusement, à l'instant où nous sommes, nous n'avons obtenu qu'une espérance, tandis que nous souhaitions une promesse. Pourtant, monsieur le Premier ministre, quand on constate que les crédits nécessaires à la retraite représentent un millième du budget de la nation, qui s'élève, en chiffre rond, à 6.000 milliards, on comprend le motif pour lequel nous nous permettions d'insister auprès de vous d'une façon aussi pressante et l'on conçoit mal votre réserve persistante. Le chiffre nécessaire à la satisfaction des anciens combattants étant si modeste, nous espérions que vous nous apporteriez une parole d'apaisement.

En ce moment, notre position — celle de mes amis, au nom desquels je parle, et la mienne — est néanmoins celle de parlementaires qui auraient voulu établir une discrimination entre le budget du ministère des anciens combattants et le budget général du pays.

Je regrette — je le dis très nettement — que la Constitution et l'orientation du débat n'aient pas permis qu'un vote ait lieu strictement sur le budget du ministère des anciens combattants au même titre que sur les autres budgets. C'eût été la logique et la justice. Il ne fait aucun doute que si un scrutin avait pu avoir lieu sur le seul ministère des anciens combattants, les crédits auraient été rejetés en séance publique, comme ils l'avaient été à la commission des finances.

Le débat s'est trouvé déformé. Il est faux de nous placer en face d'une option entre les anciens combattants et la collectivité.

Nous devons adopter une attitude au regard du budget de la nation. Pour ma part, je ne me sens pas autorisé à refuser les crédits qui concernent le pays. D'un autre côté, le problème qui concerne la retraite des anciens combattants me tient tellement à cœur que je parviens difficilement à trouver les mots susceptibles de traduire ma pensée.

Je n'ai pas le droit, moralement, me semble-t-il, de refuser le budget dans son ensemble. Mais je tiens tout de même à dire qu'en ne donnant pas notre adhésion à la motion de censure, nous entendons néanmoins réserver intégralement le problème de la retraite du combattant à propos duquel nous marquons notre désaccord absolu avec le Gouvernement.

Tel est, monsieur le Premier ministre, le premier point que je tenais à exposer à la tribune.

Le second sera un ultime appel que je vous lance. Je vous demande de renouveler le propos que vous avez tenu, voici quelques jours, concernant le budget de 1961 au regard de la retraite du combattant et d'aller dans les termes un peu plus loin que vous ne l'avez fait lorsque vous avez pris la parole. Si j'ai bonne mémoire, vous nous avez déclaré alors : la retraite du combattant sera rétablie intégralement dans le budget de 1961 si la situation financière du pays le permet.

Ne pourriez-vous pas nous dire : les crédits relatifs à la retraite du combattant seront rétablis si la situation ne s'est pas aggravée d'ici la fin de l'année 1959 ?

De toutes parts nous recueillons, à l'échelon gouvernemental, des propos optimistes en ce qui concerne le budget. Chaque fois que M. le ministre des finances ou M. le secrétaire d'Etat aux finances prennent la parole, c'est pour nous entretenir de notre redressement et nous assurer que l'avenir se présente sous des aspects extrêmement favorables et encourageants.

Je crois donc que le risque d'aggravation de la situation financière n'existe pas. Vous êtes alors en droit de nous faire la promesse, monsieur le Premier ministre, que la retraite du combattant sera rétablie dans son intégralité, s'il en est ainsi.

J'insiste parce que l'expression « si la situation financière du pays le permet » est, à mon sens, beaucoup trop vague. Vous pourriez, en effet, mettre en œuvre un programme onéreux, effectuer des dépenses nouvelles, inattendues même, envisager, dans certains domaines, des aménagements coûteux pour le budget de 1961 et nous dire alors, quoique la situation soit meilleure : l'état des finances du pays ne permet pas de rétablir la retraite du combattant. Tandis que si vous nous déclarez qu'elle sera rétablie dans le cas où la situation financière ne marquera pas un recul, nous aurons plus qu'une espérance, nous aurons une probabilité.

Monsieur le Premier ministre, la question que je vous pose et qui constitue le deuxième point de mon intervention est nette.

Je sollicite de votre part une déclaration d'intention, mais d'intention nette et précise.

Je considère avoir été envoyé au Parlement par mes compatriotes de la Meuse pour suivre un gouvernement que la nation a désiré. Je continue à le suivre mais je lui demande, à l'instant où nous approchons du dernier mois de l'année — celui des vœux — de me permettre, en retournant chez moi, d'avoir la certitude que j'ai donné aux anciens combattants, par mon attitude, la preuve de mon estime, de mon respect et de ma gratitude. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Coste-Floret.

M. Paul Coste-Floret. Mon ami Charles Bosson a indiqué tout à l'heure quelle était notre position sur le plan politique et M. François-Valentin a développé, mieux que je ne saurais le faire à cette heure tardive, les explications que je voulais apporter en ce qui concerne le fonctionnement des institutions, problème qui à mon avis, domine le débat de ce soir.

Si je prends la parole, c'est pour ajouter une explication d'ordre technique à son admirable discours. Il est apparu, en effet, d'après son intervention et celle des autres orateurs qui se sont exprimés après lui, que le Sénat aurait à voter sur le budget des anciens combattants. On a même conclu — ce qui est une hypothèse — qu'il le repousserait.

Sur ce point, l'Assemblée doit savoir que l'interprétation de l'article 44 de la Constitution, telle que l'a donnée abusivement le Gouvernement, permet parfaitement à celui-ci d'éviter un vote du budget des anciens combattants devant le Sénat. Il lui suffit, en effet, de bloquer ce vote avec celui qui doit intervenir sur l'ensemble de la loi de finances. L'article 49 de la Constitution qui organise la mise en jeu de la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale n'étant applicable que dans cet hémicycle, rien n'empêche le Gouvernement d'invoquer l'article 44 dans le palais du Luxembourg.

Je pose donc à M. le Premier ministre la question suivante : lors du débat devant l'autre Assemblée, autorisera-t-il, enfin, un vote sur le budget des anciens combattants ou, au contraire, persistant dans une jurisprudence déplorable, invoquera-t-il d'une manière abusive l'article 44 de la Constitution en bloquant le vote sur ce budget avec le vote sur l'ensemble de la loi de finances de manière à empêcher une nouvelle fois un vote distinct ?

Cela dit, à cette heure tardive je ne persisterai pas dans ces explications. Les seuls éléments nouveaux de ce problème peuvent être apportés par le discours de M. le Premier ministre. Nous attendons ses déclarations avec intérêt, car — M. le président Bosson l'a dit, mais je le répète — un homme averti en vaut deux. De ces déclarations dépendra le vote que nous émettrons. (*Applaudissements au centre gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Le Pen. (*Applaudissements sur quelques bancs à droite.*)

M. Jean-Marie Le Pen. Qu'il me soit permis, mesdames, messieurs, de regretter que ce soir — non point parce que je prends la parole, mais parce que ce débat est d'une grande habileté — la télévision ne puisse retransmettre au pays le spectacle de cette nouvelle Assemblée.

En effet, elle n'a de leçon d'habileté à recevoir d'aucune de celles qui l'ont précédée et ni les grosses ficelles parlementaires classiques, ni les astuces démagogiques, ni les motions de toutes sortes ne sont étrangères à ce débat.

Si, dans ce vote, je ne me séparais pas d'un certain nombre de mes collègues indépendants, je ne serais pas monté à cette tribune après le remarquable discours de M. le président François-Valentin. Mais — je vous le dis tout de suite, monsieur le Premier ministre — bien que la motivation de ma censure a moi — et je vais m'en expliquer — ne soit pas la même que celle de mes collègues socialistes et radicaux, avec un certain nombre de mes amis je voterai cependant la motion de censure, car il est impossible, pour un parlementaire qui ne dispose que de ce moyen pour faire connaître son opinion, d'échapper au vote.

Il est bien regrettable, monsieur le Premier ministre, qu'au tout début de ce régime nouveau vous en soyez déjà réduit à user des vieilles ficelles qu'utilisait la IVe République juste avant qu'elle ne périsse, sous vos coups d'ailleurs.

Avant d'aborder le court exposé politique que je vous dois, mes chers collègues, vous me permettrez de développer quelques considérations juridiques sur la motion de censure, cette mise au point me paraissant importante en ce qui concerne les futures motions de censure.

Les motions de censure peuvent être de deux ordres : les unes d'initiative purement parlementaire et visant à mettre en cause la politique du Gouvernement ; les autres qui dérivent des cas où le Gouvernement a engagé sa responsabilité, où elles interviennent alors comme un complément pour permettre la mise en œuvre de cette responsabilité. La motion de censure dont nous discutons ce soir est du deuxième type et le débat qu'elle permet porte sur l'ensemble des questions politiques relatives au vote de l'ensemble de la loi de finances.

Il apparaît, en tout cas, qu'il serait abusif d'interpréter le fait que l'on vote la motion de censure comme une approbation de la thèse de ses signataires. Dans le même ordre d'idées, il serait peut-être hardi de prétendre que ces signataires approuvent entièrement tous les points que ne vise pas leur texte.

Il semble donc important de préciser qu'une motion de censure, surtout si elle est du type de celle que nous discutons ce soir, est formée de deux parties irréductibles l'une à l'autre. La première est essentielle et obligatoire : elle comprend le dépôt d'un document intitulé « motion de censure » suivi de la liste des signataires. Elle, et elle seule, permet la mise en œuvre de la motion de censure, du débat qui l'éclaire et du vote qui la conclut.

L'autre partie est accessoire et, selon le règlement, facultative. Elle est la propriété des signataires de la motion de censure. Elle comporte les motifs qui les ont amenés à prendre l'initiative de son dépôt.

M. Michel Habib-Deloncle. Je vote pour parce que je suis contre !

M. Jean-Marie Le Pen. Si vous avez compris, mon cher collègue, que je vote pour parce que je suis contre, vous vous êtes lourdement trompé.

A mon avis, il importe de savoir, pour la mise en œuvre des futures motions de censure, que je n'approuve pas l'ensemble de la motivation des « députés soussignés ». Cette expression figure

dans leur motion. Un tel texte ne pourrait pas être voté par l'Assemblée, une motion devant être rédigée selon la forme : « L'Assemblée nationale, considérant que..., approuve ou rejette... ».

Tout cela, mes chers collègues, n'est qu'un point particulier d'ordre juridique et je vous prie de m'excuser, monsieur Habib-Deloncle, si je n'ai pas été suffisamment clair pour votre esprit de juriste.

Mais ce préambule n'était pas inutile parce que le Gouvernement a voulu empêcher la discussion du budget des anciens combattants et interdire au Parlement de faire l'essentiel de son travail, ce pour quoi il est entré dans les institutions politiques. La première tâche de tous les parlements, en effet, a toujours été et reste, que vous le vouliez ou non, de consentir l'impôt au nom des citoyens et de contribuer aux dépenses de l'Etat.

Je vous rappelle, d'autre part, que c'est une matière qu'il convient d'aborder avec une extrême prudence car c'est l'impôt qui est à l'origine de nombreuses agitations et de l'écroulement de nombreux régimes ; je n'en citerai que trois exemples : les grandes révolutions, américaine et française, et celle de Cromwell en Angleterre.

Ce n'est pas là encore, monsieur le ministre, une menace directe ; mais qu'il me soit permis à l'occasion du vote sur le budget national d'aborder certaines questions politiques mises en œuvre par le Gouvernement.

Je veux tout d'abord, dans la limite de mes moyens, éclairer l'Assemblée sur un point de la politique internationale, et qui semble prêter à équivoque dans l'opinion publique.

Votre gouvernement se targue aux yeux du pays tout entier d'avoir retrouvé du prestige international. Je ne sais pas quel est l'instrument qui sert à mesurer le prestige international (*Mouvements divers*), mais ce que je sais c'est que dans certaines assemblées internationales où précisément ce prestige gagnerait à être utilisé, par exemple l'Organisation des Nations unies, nous venons de subir une série d'échecs dans le domaine atomique qui, malheureusement, ne font que préluder vraisemblablement à un échec sur le plan algérien. (*Exclamations à gauche et au centre.*)

M. René Tomasini. Défaitiste !

M. Jean-Marie Le Pen. Ainsi, une fois de plus, le président Reynaud se sera trompé dans ses prévisions. (*Applaudissements sur quelques bancs à droite. — Mouvements divers.*)

A l'Organisation des Nations unies, réclamant de celle-ci l'approbation de votre politique atomique, vous avez été battu par la conjonction des puissances qui demain se refera contre votre politique algérienne.

Et je vous en fais le reproche, monsieur le Premier ministre, car vous avez justifié un certain virage de votre politique algérienne aux yeux des parlementaires et du pays en disant que ce virage était rendu nécessaire par le besoin que nous avions d'obtenir l'appui des Nations unies pour cette politique. (*Interruptions à gauche et au centre.*)

M. Michel Habib-Deloncle. Jamais !

M. Jean-Marie Le Pen. En ce qui concerne l'organisation du traité de l'Atlantique Nord, les différentes prises de position du chef de l'Etat, le rapprochement avec l'Union soviétique n'ont point été sans ébranler gravement cette organisation, et je dis ici très clairement que, si l'Europe occidentale est encore aujourd'hui libre, elle le doit essentiellement au traité de l'Atlantique Nord, à la menace de riposte que font peser les Etats-Unis, et qui serait mise à exécution en cas d'attaque des Soviets.

D'autres Européens plus farouches que moi ont eu l'occasion de vous dire ici ce qu'ils pensaient de votre politique relative à l'Europe, mais il n'en reste pas moins vrai que votre gouvernement s'est séparé, malgré les communiqués favorables, du gouvernement anglais, que M. Adenauer a pris lui aussi ses distances avec la France. (*Interruptions à gauche et au centre.*)

Votre politique internationale sur le plan de l'organisation des Nations unies, sur le plan de l'Atlantique Nord... (*Nouvelles interruptions à gauche et au centre.*)

Accordez-moi, messieurs, un peu de cette courtoisie que vous réclamiez tout à l'heure pour votre orateur. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite et au centre gauche.*)

Je crains, dis-je, que la politique internationale de la France ne soit entourée de louanges fallacieuses et que notre prestige international soit seulement celui que nous croyons avoir et non celui que nous accordent les autres puissances.

Jamais ni un nom prestigieux ni une stabilité gouvernementale n'ont suffi pour qu'une grande nation jouisse de prestige. Je sais que, dans ce domaine, nous remontions de très bas, mais je crains que vous n'ayez pas fait de progrès, je crains même qu'au lieu de conquérir l'estime et l'amitié des nations étrangères, vous n'ayez, par la faiblesse dans certains domaines et par la rigidité dans d'autres, conduit la France vers un splendide isolement. (*Exclamations au centre et à gauche.*)

Enfin, la visite que M. Khrouchtchev doit effectuer quinze jours durant en territoire métropolitain n'est pas sans inquiéter.

Qu'il me soit permis de vous poser une seule question : est-il exact que, comme c'est paraît-il de tradition, en tout cas comme le fait s'est produit lors de la visite du maréchal Tito, votre gouvernement ait l'intention d'arrêter préventivement un certain nombre de ressortissants de pays situés derrière le rideau de fer, ou même des citoyens français pour que, selon l'expression d'un orateur qui m'a précédé, cette « cavalcade frénétique » puisse se dérouler en toute sécurité dans la métropole?

Sachez toutefois que la présence de M. Khrouchtchev en France n'est pas sans inquiéter les Français et même sans les indigner. Ils connaissent bien la politique menée par les Soviétiques contre la France depuis qu'ils existent, ils savent bien que la Russie soviétique a été derrière tous les conflits coloniaux, que la main de Khrouchtchev ou celle de ses prédécesseurs armait les hommes du Vietminh comme elle a armé et comme elle arme encore les fellagha d'Afrique. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.*)

M. Jacques Lavigne. Alors, ne votez pas avec les communistes.

M. Jean-Marie Le Pen. En tout cas, monsieur le Premier ministre, songeons aux sentiments que peuvent éprouver les Français à l'approche de la visite de Khrouchtchev en France au moment où l'on apprend une nouvelle qui laisse les hommes de cœur stupéfaits, selon laquelle, en Hongrie, on attend que de jeunes hommes qui avaient quatorze ans à l'époque de l'insurrection, aient atteint l'âge de dix-huit ans pour les passer par les armes. Cela, ni Tamerlan, ni Gengis Khan n'avaient même osé le faire. (*Applaudissement à droite.*)

M. Fernand Grenier. Il y a eu un démenti de la part de l'agence officielle de presse hongroise.

M. Jean-Marie Le Pen. Voilà ce que sont capables de faire le communisme et ses chefs !

Que vous le vouliez ou non, vous ne parviendrez pas à détacher dans la personnalité de Khrouchtchev ce qui appartient au chef de la Russie, puissance mondiale, et ce qui appartient au chef du parti communiste soviétique et au chef de tous les communismes internationaux. (*Applaudissements au centre droit et sur plusieurs bancs à droite.*)

M. René Tomasini. Et vous allez voter avec les communistes !

M. Jean-Marie Le Pen. Ce que nous craignons par dessus tout, voyez-vous, c'est qu'en en appelant au sentimentalisme, il soit procédé par delà l'opinion de l'Assemblée nationale et du pays, à un véritable renversement des alliances et qu'aux distances que nous prenons vis-à-vis des alliés occidentaux ne corresponde un rapprochement avec la Russie.

Un rapprochement était certes possible, il était souhaitable au moment où un grand danger existait sur nos frontières de l'Est. Mais vous êtes les premiers à reconnaître que le danger allemand n'existe plus sur cette frontière. Pourquoi donc créer une alliance ou même un bon voisinage avec une puissance dont les chefs ne cachent point que leur but est la subversion mondiale, la destruction de l'Occident et la conquête de l'Europe ?

M. André Fanton. C'est pour cela que vous votez avec eux.

M. Jean-Marie Le Pen. Dans le bref bilan que je fais de votre politique de l'année à l'occasion de ce budget, je dirai quelques mots de la politique intérieure.

D'autres orateurs avant moi ont dit ce qu'il y avait d'inconvenant à faire peser sur les anciens combattants le poids du relèvement de la nation. Il est bien évident que la véritable pensée n'a pas été d'économiser quelques milliards, et je sais d'ailleurs que le ministre des finances les tenait à la disposition du Gouvernement.

M. Michel Habib-Deloncle. Et la solidarité ministérielle ?

M. Jean-Marie Le Pen. Monsieur Habib-Deloncle, quand vous étiez à la tribune, vous avez réclamé qu'on vous laisse parler. Permettez-moi de parler à mon tour, si cela ne vous ennuie pas trop.

M. Michel Habib-Deloncle. Me Permettez-vous de vous interrompre ?

M. le président. Autorisez-vous M. Habib-Deloncle à vous interrompre, monsieur Le Pen ?

M. Jean-Marie Le Pen. Très volontiers, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Habib-Deloncle.

M. Michel Habib-Deloncle. Je m'excuse, monsieur Le Pen, si une certaine indignation... (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Jean-Marie Le Pen. N'interrompez pas M. Habib-Deloncle ! (*Sourires.*)

M. Michel Habib-Deloncle. Merci.

Je m'excuse auprès de M. Le Pen si une certaine indignation m'a fait, de mon banc, proférer quelques paroles. Mais j'ai, au cours de mon exposé, mis avec intention l'accent sur la solidarité du Gouvernement.

Après les mots que vous venez de prononcer, je suis sûr que M. le Premier ministre vous donnera sur ce point tout à l'heure le démenti que j'attends.

M. Jean-Marie Le Pen. Je crois, d'ailleurs, qu'un orateur a résumé notre pensée à tous en disant que le rétablissement de la retraite des anciens combattants était souhaité par l'Assemblée tout entière.

Je crois même qu'il était souhaité par le Gouvernement, mais, nous le savons tous, celui-ci, dans ce domaine comme dans d'autres, n'en peut mais.

J'aimerais tout de même connaître — peut-être M. le Premier ministre pourra-t-il m'éclairer sur ce point — la véritable raison pour laquelle, dans le but de réaliser un redressement qui n'a touché aucun des grands privilèges financiers, on s'est adressé spécialement aux catégories les plus humbles de la nation (*Très bien ! Très bien ! à l'extrême gauche*), à celles qui avaient déjà payé le plus lourdement, dans tous les domaines, leur écot à la patrie et à la nation.

On ne peut pas dire, monsieur le Premier ministre, que votre politique sociale soit hardie. Les travailleurs ont dû se contenter du projet élaboré par M. Chalandon et qui, jusqu'à preuve du contraire, n'a pas encore abouti.

En résumé — permettez-moi de vous le dire — je reproche à votre gouvernement de faire, sur le plan national, la politique des progressistes et, sur le plan social, la politique des milieux réactionnaires de la banque internationale que vous connaissez bien. (*Exclamations et rires à l'extrême gauche.*)

Un sujet a été négligé...

Je suis heureux, monsieur le Premier ministre, que mes propos vous fassent sourire. Vous ne m'aviez pas habitué à cet accueil. (*Rires et applaudissements à droite.*)

En général, vous me faites une tout autre figure !

Peut-être cette attitude fait-elle partie des phénomènes communs à la détente internationale et aux rapports entre Gouvernement et Parlement. Cela prouve, au moins, que vous avez été sensible aux remontrances des orateurs précédents. (*Mouvements divers.*)

Mes chers collègues, dans les deux domaines où se situe la fraction qui n'est pas directement productive de la nation, c'est-à-dire le domaine de la vieillesse et celui de la jeunesse, il faut bien reconnaître que vous n'avez innové en aucune manière sur la politique de la IVe République. Je sais bien que ce n'est pas facile et que la génération à laquelle nous appartenons a eu la triple charge de relever les ruines de la guerre, de financer les constructions scolaires et tout l'équipement nécessaire à une jeunesse beaucoup plus nombreuse qu'elle est elle même et à supporter en même temps les charges de certains avantages accordés à la vieillesse.

Il n'en reste pas moins que l'effort fait dans l'un et l'autre domaine est nécessaire.

Dans le domaine de la vieillesse, c'est une justice que l'on rend à des gens qui ont contribué à créer la richesse de la nation et à la maintenir.

Dans le domaine de la jeunesse, c'est une mise de fonds, un investissement et l'on peut dire que dans ce domaine-là vous n'avez guère fait plus que dans l'autre.

Quant à la Communauté, monsieur le Premier ministre, le ton est à la gravité. On avait promis au peuple de France qu'en donnant à la Communauté certaines prérogatives d'ordre gouvernemental, elle se trouverait fondée sur l'amitié et sur les bonnes relations avec la France.

Hélas ! Un an d'expérience a abouti au départ de la Guinée et j'avoue que je ne reconnais pas pour valable, en aucune manière, l'argument invoqué par une très haute personnalité, selon laquelle, au moment où la Guinée aurait choisi de partir, elle était déjà une démocratie populaire.

Il faudrait chercher, parmi les hommes politiques siégeant ici ou ailleurs qui ont assumé la responsabilité des affaires de ce pays, ceux qui, quand la République française était encore respectée en Guinée, ont permis l'instauration d'une République populaire en Guinée, avant même le référendum.

Mais maintenant, après la Guinée qui constituait déjà un noyau d'implantation bolchévique très sérieux au sein de l'Afrique, c'est le Soudan et le Sénégal, dont les chefs sont venus à Paris pour tirer les fruits des accords intervenus.

Quoi qu'il en soit, ils n'ont pas celé leur désir de quitter la Communauté française et de relâcher d'ores et déjà les liens que la Constitution avait imaginés.

Après le Soudan et le Sénégal, nous allons devoir reconnaître l'indépendance de nos territoires sous mandat du Togo et du Cameroun.

Les visées sur la Somalie française sont connues. Et l'accession de la Somalie italienne à l'indépendance provoquera certainement là aussi certains troubles.

Ne vous le dissimulez pas, monsieur le Premier ministre, c'est à la liquidation entière de ce qui fut l'Empire français que nous sommes en train d'assister. Nous n'assistons pas à l'éclosion de nationalismes favorables à la France, de jeunes républiques décidées à collaborer avec nous ; nous assistons, au contraire, à la naissance d'un ensemble de petites nations, qui, en raison du départ forcé des techniciens de race blanche qui, là-bas, leur ont apporté ce que d'aucuns appellent les malheurs du colonialisme et qui constituaient pourtant le peu qu'ils avaient reçu de l'ensemble du monde, vont tomber, par l'intermédiaire des consulats et des ambassades soviétiques et rouges, sous la domination de Moscou, constituant ainsi un tremplin dont les Américains feraient bien, au même titre que nous, de se méfier.

M. Maurice Niles. Le vent souffle vers la liberté. (*Vives protestations à droite, au centre et à gauche.*)

M. Jean-Marie Le Pen. L'odeur qu'il nous apporte de l'Est n'est pas agréable à nos narines.

M. Michel Habib-Deloncle. Ne vous disputez pas, puisque vous allez voter ensemble !

M. le président. Laissez M. Le Pen conclure.

M. Jean-Marie Le Pen. Enfin, monsieur le Premier ministre, le budget reflétait également l'ensemble de votre politique algérienne.

Dans ce domaine, ce n'est pas de défiance qu'il s'agit en ce qui me concerne, mais d'une hostilité fondamentale.

M. Daniel Dreyfous-Ducas. Heureusement !

M. Jean-Marie Le Pen. Je ne saurais admettre — j'ai déjà fait connaître mon opinion sur ce point — qu'une portion du territoire national soit, par un moyen ou par un autre, offerte à la sécession.

Vous allez bientôt avec votre gouvernement vous trouver en Algérie devant de graves échéances.

Vous êtes engagé dans une impasse dont vous ne sortirez que par la capitulation (*Interruptions à l'extrême gauche*) parce que vous avez, par les déclarations de votre gouvernement, sapé le moral des gens en Algérie.

Vous avez rejeté là-bas les hésitants, ceux qui n'avaient pas d'opinion, vers le F. L. N. et vous n'avez pas désarmé celui-ci sur le plan militaire. Vous n'avez fait aucune démarche en Tunisie et au Maroc ou, si vous en avez fait, le moins qu'on puisse dire est qu'elles ont échoué.

Vous avez promis au pays la paix très prochaine et vous n'avez pas la paix.

Vous lui avez laissé entendre que la paix viendrait par la victoire et vous n'avez pas la victoire.

Il faudra bien, dans votre recherche d'une troisième solution, d'une troisième force, que vous en arriviez à la seule politique concevable en Algérie, c'est-à-dire celle qui, s'appuyant sur tous les Algériens qui désirent rester Français à jamais et sur l'armée française, aboutit non point à discuter avec de misérables assassins qui ne représentent que leurs crimes, mais avec les gens régulièrement mandatés par les populations algériennes, c'est-à-dire les députés qui siègent sur ces bancs. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Enfin, monsieur le Premier ministre, je demeure atterré en voyant que vous avez pu en si peu de mois changer si complètement d'opinion, vous qui étiez un défenseur de l'intégration — vous aviez raison — et qui pensiez que la victoire en Algérie et l'Algérie française ne pouvaient s'acquérir que par la victoire

militaire sur les assassins, et non point sur le peuple algérien, dont vous saviez mieux que quiconque qu'il aspirait à la citoyenneté française pleine et entière.

Dans ce domaine comme dans d'autres, votre gouvernement a beaucoup déçu, et c'est un bilan d'échec provisoire qu'il faut dresser.

M. Raymond Dronne. C'est votre opinion.

M. Jean-Marie Le Pen. Je vais conclure.

Dans le domaine des institutions, j'avais, lors du débat sur le règlement, indiqué à mes amis politiques et à l'Assemblée nationale que ce régime mixte, un peu hybride, instauré par la Constitution qui nous régit serait, par sa dynamique propre, conduit à s'incliner soit vers le régime parlementaire proprement dit, soit vers le régime autoritaire et je mettais l'Assemblée en garde contre les amputations qu'elle pouvait faire elle-même de ses propres pouvoirs, sachant d'ores et déjà qu'elle s'inclinerait automatiquement et par la nature des choses vers l'autoritarisme.

En fait, mes chers collègues, nous avons ici engagé un véritable dialogue de sourds. L'Assemblée nationale n'était pas grand chose ; elle n'a pas acquis de pouvoirs supplémentaires. Le Gouvernement est plein de bonne volonté, mais il n'en peut mais, car ce n'est pas lui qui définit la politique française.

Le domaine réservé tend à s'étendre de jour en jour, englobant l'Algérie, les affaires étrangères, la défense nationale. Il vient maintenant jusqu'aux anciens combattants. Il s'agissait pourtant là de « condition humaine », par dessus tout. Mais, peu à peu, du régime consulaire à apparence parlementaire nous allons passer au régime consulaire tout court, et nous en sommes déjà réduits — comme pour les avions de notre collègue M. Dassault ! — à appeler la Ve République la Ve République-B.

En effet, d'ores et déjà le coup d'Etat du 16 septembre a transformé radicalement nos institutions. (*Exclamations à gauche et au centre.*)

M. le président. Monsieur Le Pen, il est inadmissible que vous disiez d'un discours du chef de l'Etat qu'il est un coup d'Etat et, pour ma part, je vous l'interdis. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Albert Marcenet. M. Le Pen n'est pas sérieux !

M. Jean-Marie Le Pen. Monsieur le président, je réclame solennellement la liberté de la tribune de l'Assemblée, qui est garantie par la Constitution, par le règlement et par les plus anciennes traditions parlementaires. J'appelle un chat un chat et un coup d'Etat un coup d'Etat. (*Vives protestations à gauche, au centre et sur divers bancs à droite. — Bruits de pupitres.*)

M. le président. Monsieur Le Pen, de manière très précise et inadmissible, vous venez de mettre en cause le Chef de l'Etat, et je vous l'interdis. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs.*)

M. Jean-Marie Le Pen. Je constate, monsieur le président (*Vives protestations à gauche et au centre. — Bruit de pupitres prolongé*) que vous admettez fort bien que l'on mette en cause le chef de l'Etat lorsqu'il s'agit de lui décerner des louanges, mais non lorsqu'il s'agit de lui adresser des critiques.

Je prends acte du fait que vous m'avez interdit la libre expression de ma pensée et l'exercice de mon droit le plus sacré de parlementaire français. (*Vives protestations à gauche et au centre. — Applaudissements sur quelques bancs à droite.*)

M. Albert Marcenet. Vous n'avez pas honte, monsieur Biaggi, d'applaudir M. Le Pen ?

M. Jean-Baptiste Biaggi. J'applaudis qui bon me semble.

M. Jean-Marie Le Pen. Auriez-vous la prétention, messieurs, de régir aussi la morale ? Est-ce aussi un domaine réservé ? (*Exclamations au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Eugène-Claudius Petit.

M. Eugène-Claudius Petit. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, l'origine apparente de ce débat aura été la retraite du combattant.

Sur ce point, je n'engagerai que moi-même.

Ayant écouté avec beaucoup d'attention ce qui s'est dit sur ce grave, douloureux et important problème, j'ai pensé qu'il ne m'était pas possible de ne pas exprimer l'opinion d'un nombre important d'anciens combattants de la Résistance ou des armées de la Libération, tant il est vrai que l'émotion qui s'empare naturellement des Français lorsqu'il est question des anciens combattants ne doit pas être exploitée jusqu'au niveau qui a été atteint, récemment, dans un discours dont je ne relèverai que cette phrase : « Il est évident que nos garçons qui se battent en Algérie ne sont pas particulièrement emballés — excusez l'expression — lorsqu'ils peuvent douter de la reconnaissance de la nation ».

Mesdames, messieurs, j'avais pensé que la Ve République, née dans des conditions difficiles, serait marquée par un retour que j'oserai qualifier de jacobin quant au respect des principes de la République, en raison, peut-être, de la grandeur de l'homme d'Etat qui a su la dominer, dominer les remous des premiers jours et, ensuite, sans doute, définir sa politique.

Or, il m'apparaît que cette république dure et pure dont nous avions rêvé dans la Résistance et que, souvent, nous aimions à évoquer, est assez loin de répondre à cet espoir. Souvenez-vous : ceux qui se battaient alors, sans être tout à fait des soldats, ne cessaient pas d'être des citoyens pour qui l'ultime récompense était précisément l'espoir de la liberté. (*Applaudissements à gauche et au centre.*) Ils ne se battaient pas pour une hypothétique retraite — ce qu'on appelle retraite et qui n'est qu'une aumône — et c'est sans regret qu'ils s'étaient engagés dans un chemin bien droit.

M. Daniel Dreyfous-Ducas. Dont ils ne connaissaient pas l'issue.

M. Eugène-Claudius Petit. Je tenais simplement à faire ce rappel, sans aborder plus au fond le problème des anciens combattants.

Après ce long envoûtement de plus de quarante années, ces rites pieusement conservés et répétés, je dirai presque entretenus par un ministère fait à la mesure de la revendication. (*Murmures à droite*), il est normal que les anciens combattants aient posé un problème qui est devenu sentimental et douloureux et devant lequel il est d'ailleurs maintenant nécessaire de s'incliner.

Je me bornerai à relever deux faits.

Le premier est celui de l'égalité, et là je rejoins M. François Valentin quand il déclare que les Français se sentent, au fond, plus attachés à ce sentiment d'égalité qu'à celui de la liberté.

Mais qu'est-ce que l'égalité ? L'égalité est-elle la même pour l'homme qui a souffert toute sa vie, même lorsqu'il est redevenu civil, et pour l'homme qui a été choyé par la vie ? Et pourquoi cette retraite est-elle égalitaire dans sa modicité, j'allais dire dans son symbolisme comme d'aucuns l'ont rappelé ?

M. Jean Baylot. C'est même moins qu'un symbole ; elle n'existe plus !

M. Eugène-Claudius Petit. Mais c'est là un problème bien loin de la réalité. Le Gouvernement lui-même a renoncé à se battre sur des principes. Il n'invoque plus que l'excuse financière, mais tous les orateurs ont démontré que cette excuse ne pouvait pas être retenue. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche.*)

La réalité, donc, m'oblige à dire que ce qui est en cause est tout à fait différent, et je parle maintenant au nom d'un certain nombre de mes amis.

Le débat est singulier. S'agissant d'une motion de censure, nous nous attendions à voir défiler à cette tribune les porte-parole de tous les groupes de la majorité qui seraient venus défendre le Gouvernement, leur gouvernement. (*Applaudissements au centre gauche.*) Car celui qui vous parle n'est nullement le porte-parole d'un des groupes de la majorité.

Or nous avons constaté que seul M. Habib-Deloncle — c'est un hommage que je lui rends ! — jouait le jeu de la manière la plus complète, tout en en subissant les désagréments. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Quant aux orateurs appartenant aux groupes des indépendants, des républicains populaires et de l'unité de la République...

M. Charles Bosson. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Eugène-Claudius Petit. Volontiers.

M. Charles Bosson. Je désire rappeler à M. Eugène-Claudius Petit, dans ce débat où la Constitution a joué un rôle important, qu'il n'y a plus de gouvernement formé par le Parlement, mais que le gouvernement est de naissance présidentielle.

Par conséquent, on peut accorder sa confiance à un gouvernement au vu de sa déclaration, mais ce n'est pas « notre » gouvernement ; il n'est pas né dans cette Assemblée, il y joue seulement son existence. (*Applaudissements au centre gauche.*)

M. Eugène-Claudius Petit. Cette interprétation révèle sous un jour nouveau les rapports du Gouvernement et de sa majorité.

Que veulent donc dire les rencontres qui ont lieu de temps à autre et les déjeuners de la majorité, où l'on discute des problèmes du Gouvernement (*Applaudissements à gauche et au*

centre), où l'on recherche un accord, où l'on sait comment peser le pour et le contre, ce qui fait précisément le prix de la majorité ?

Or, je le répète, nous constatons qu'en dehors de M. Habib-Deloncle, tous les orateurs ont proclamé leur accord avec l'opposition sur cette partie de la motion de censure qui concerne précisément les rapports entre le Gouvernement et le Parlement. Car c'est bien de cela, n'est-il pas vrai, qu'il s'agit ce soir ? Le débat est complétement nouveau et ce de par la volonté du Gouvernement.

Nous avions à voter un budget et le budget n'est pas, je le rappelle, celui de tel ou tel gouvernement, mais le budget de la nation. C'est pourquoi, bien que n'appartenant pas à la majorité, nous souhaitions ardemment pouvoir voter l'ensemble de ce budget, même si telle ou telle disposition n'emportait pas notre adhésion — cette procédure existait dans les Assemblées précédentes — et il nous appartenait de nous associer ainsi à un document qui est celui de la nation tout entière et que nous eussions désiré voter.

Légiférer, c'est discuter puis voter la loi article par article pour, avant d'en arriver au vote sur l'ensemble, faire la balance et déterminer ce qui justifie une acceptation ou un refus.

Or ce n'est pas devant une telle situation que nous nous trouvons ce soir. Déjà M. René Pleven a dénoncé ce qu'il a appelé l'escamotage du budget, déjà il nous a avertis de la bousculade dans laquelle nous allions être entraînés et dans laquelle l'Assemblée risquait de perdre une partie de sa dignité.

Quelle est la tactique, ce soir ? Elle est simple, elle est claire. En nous demandant de voter en même temps les crédits des anciens combattants et l'ensemble du budget, le Gouvernement évite à sa majorité l'ennui de voter les mesures impopulaires qui font partie de l'ensemble de sa politique. (*Applaudissements sur certains bancs au centre.*)

Ce vote va donc permettre à la majorité de ne pas avoir à prendre l'attitude courageuse, toute d'abnégation, que le Gouvernement est en droit d'exiger d'elle. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Le Gouvernement aurait donc dû demander un vote séparé sur le budget des anciens combattants et chacun aurait pu ensuite agir à sa guise.

Monsieur le Premier ministre, la minute de vérité — comme l'on dit — est arrivée. Je ne cache pas mon embarras. Il est évident que ce n'est pas en nous prononçant pour ou contre telle ou telle partie du budget que nous risquons de contrarier en quoi que ce soit la politique de paix poursuivie ardemment, à l'invitation et avec la définition du chef de l'Etat, et dans laquelle nous voulons placer tous nos espoirs.

C'est de là que vient notre embarras. Finalement, monsieur le Premier ministre, nous attendrons vos déclarations, en souhaitant qu'elles nous rassurent sur les destinées de la Ve République.

Il est possible, en effet, de concilier la stabilité du Gouvernement et les droits du Parlement. Mais, si on ne laisse pas au Parlement les moyens d'exercer tous ses droits, ce n'est plus la stabilité du Gouvernement qui se trouve menacée, c'est la stabilité du régime qui est en cause.

De vos paroles dépendra notre vote. (*Applaudissements sur certains bancs au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Durbet. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Marius Durbet. Mesdames, messieurs, depuis quarante-huit heures tout est devenu clair.

Par le dépôt d'une motion de censure, le groupe socialiste trouve l'occasion de condamner la politique budgétaire, financière, économique et sociale du Gouvernement. Quant aux anciens combattants, ils ont peine à émerger du déluge des préoccupations du groupe socialiste.

M. René Schmitt. Vous exagérez.

M. Marius Durbet. Les socialistes ont le droit, comme parti d'opposition — M. Paquet et d'autres orateurs l'ont rappelé — de mener une opposition constructive — on ne voit pas d'ailleurs dans cette affaire la moindre parcelle de construction ! — et d'attaquer le Gouvernement. Ce n'est pas qu'ils aient raison pour autant car, sur le terrain précisément où ils développent leurs attaques, ils se trouvaient eux-mêmes, dans les années 1956 et 1957, en bien fâcheuse position. Que vaut donc leur leçon, si clairement démentie par leurs propres expériences ? Ces dernières suffisaient amplement à notre instruction comme valeur d'exemples à ne pas suivre. Sparte déjà employait la méthode pour l'éducation des citoyens.

En tout état de cause, la position de l'homme adossé au mur n'est ni confortable ni recommandable, qu'elle tienne du désespoir ou simplement d'une perte d'équilibre.

J'en finirai rapidement d'ailleurs avec ces questions d'ordre général qui n'ont qu'un lointain rapport avec notre actuelle et unique préoccupation budgétaire, le sort des anciens combattants.

Je rappellerai toutefois — puisque, à ce que disent les socialistes, l'expansion se trouve compromise aujourd'hui — qu'on se trouvait, un certain 23 octobre 1956, en poussée d'expansion explosive, prélude normal à la récession et au chômage. Sachez que je reprends ici le vocabulaire même du ministre des finances de l'époque, socialiste comme vous le savez.

M. Brahim Sahnouni. Ramadier.

M. Marius Durbet. Je retiens qu'en date du 17 mai 1957 ce ministre nous conduisait tout droit à la table de chirurgie, et de chirurgie d'urgence, ce qui n'est jamais drôle et ce qui est même parfois dangereux. Il faut, disait-il, « adopter des méthodes chirurgicales héroïques face à une situation qui nous conduira à la faillite généralisée. Nous sommes le dos au mur ».

Le dos au mur ! Fâcheuse situation ! Mais bien bonne leçon que l'expérience socialiste, à condition de la prendre à rebours !

N'allez pas nous dire, monsieur Chandernagor, que nous partagions alors vos responsabilités pour le meilleur et pour le pire. Vous n'avez pas aujourd'hui accepté de partager les responsabilités gouvernementales pour l'essentiel. Mais, ce passé, nous n'aurions pas l'idée de vous le reprocher si vous n'entendiez pas, abusivement, nous donner une leçon.

Mais revenons aux anciens combattants. Il leur est arrivé déjà de manifester, non sans raison, leur mécontentement dans la forme qu'il revêt aujourd'hui. Pourtant, il ne s'agissait que de décisions gouvernementales mineures, exigées déjà à l'époque par l'état de nos finances. M. Guy Mollet, président du conseil, devait alors arbitrer des conflits entre M. Ramadier, qui détenait les finances, et M. Darou, qui soutenait le rapport. Il ne s'agissait parfois, d'ailleurs, que des exigences d'une trésorerie anémiée, quand M. Gaillard repartait les échéances à terme et laissait à son successeur le soin de régler la note.

S'agissant du paiement de la retraite, les uns et les autres arguaient alors d'impératifs financiers, ou budgétaires, déclaraient que le dépassement de certaines limites était du domaine du rêve et ne laissait aux anciens combattants que des illusions bien vite perdues. Ainsi s'exprimait M. le ministre des finances socialiste, qui, à l'époque, était navré de jouer le rôle de Sancho Pança. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Nous entendions, nous entendons encore l'écho des protestations et le fracas des manifestations de l'époque. Le Gouvernement résistait, le Parlement le faisait plier. Les parlementaires, MM. Mollet, Gaillard, nous feraient presque regretter aujourd'hui — mais en ce qui concerne simplement leur personne — les hommes de gouvernement qu'ils s'affirmaient être hier.

Tout cela pour préciser qu'il est toujours difficile d'honorer les anciens combattants selon leurs mérites et leurs droits, en raison de certains impératifs difficilement franchissables. L'obstination, l'entêtement étaient aussi alors la règle d'or des gouvernements, et pour si peu ! M. Gaillard lésinait sur 500 millions, M. Ramadier pour moins encore. Leur chute, ainsi le voulaient les institutions, arrangeait pour un an l'affaire, mais n'arrangeait en rien nos affaires.

Voyez-vous, mesdames, messieurs, aujourd'hui, les conséquences d'une sanction infligée au Gouvernement, sanction disproportionnée avec la faute que celui-ci aurait pu commettre ? Que se passerait-il ici, que se passerait-il en Algérie ? Qu'attendent donc les socialistes des populations algériennes ? Qu'elles nous envoient enfin des représentants plus authentiques, plus légitimes ? J'ai cru entendre cela un jour venant de leur côté.

Je reconnais, oui, qu'on est allé, à l'égard des anciens combattants, bien plus loin, bien plus fort, trop loin peut-être : au point qu'ici et partout on n'a pas hésité à qualifier les récentes mesures d'injustes, de puériles, de maladroites, de stupides.

Il faut se garder, mesdames, messieurs, d'employer des épithètes de ce genre, du moins tant qu'on a pas répondu à une question préalable : ai-je bien compris ?

Il ne faut jamais se mettre en situation d'être un jour confondu. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Cette erreur, cet entêtement, voulons-nous, un court instant, essayer d'en comprendre la psychologie ?

Vraiment, s'agit-il d'une erreur d'appréciation budgétaire ? On l'aurait réparée. D'une passagère irréflexion ? Non, certes, si on en juge par l'attitude obstinée du Gouvernement. D'un puéril entêtement ? N'essayez pas de me faire croire que le cabinet ne groupe que des enfants !

Et si je me réfère au précédent gouvernement, auteur de la décision, alors, je vous en prie, de grâce, changez de termes et changez de ton !

M. Michel Habib-Deloncle. Très bien !

M. Marius Durbet. Les choses se passaient alors à une hauteur déconcertante ; et croyez qu'il n'est pas commode, aujourd'hui, à M. le Premier ministre de s'y tenir.

Il n'y aurait pas grand effort de réflexion à faire pour découvrir l'idée (*Rires à l'extrême gauche*), oui, un brin de réflexion vous suffirait, messieurs, pour découvrir cette idée que l'homme de la renaissance française, voulant associer à son œuvre la nation entière, a jugé bon d'appeler au premier rang les plus courageux de ses fils, les anciens combattants.

Si l'idée ne vous en est pas venue, ayez au moins la mémoire de certaine phrase très récente : « Vous êtes toujours les premiers à l'honneur et seul l'effort est méritoire ».

Ne pensez-vous pas, mesdames, messieurs, qu'on ait pu aussi estimer bon, nécessaire d'associer le Parlement au rude travail de redressement, en le priant de briser avec certaines attitudes où la facilité le dispute à la bonne foi, où le devoir s'accommode fort bien de l'opportunité ?

C'est défendre la dignité du Parlement que de le libérer des pressions et des influences revendicatives. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Mais cette libération n'a vraiment de prix que si elle est consentie et non imposée. Elle s'enrichit plus encore si l'effort qu'elle exige semble exorbitant, démesuré, si le sacrifice qu'elle réclame touche aux choses sacrées, aux choses respectables, aux choses chères.

Nous savons que l'homme des tempêtes ne ménage, aux heures de péril, ni sa personne ni ses amis. Aux rudes moments que connaît la France, c'est à la limite de la rupture qu'il agit.

Nous sommes bien au delà, mesdames, messieurs, de cet esprit de mesure que Platon définissait comme le suprême degré de la hiérarchie du bien. (*Rires à l'extrême gauche.*)

Il est dur de se hisser au niveau du chef de l'Etat, mais c'est noble et c'est exaltant. (*Applaudissements à gauche et au centre.*) C'est ainsi que, par nous, il entend refaire la France.

Je livre à vos pensées ces quelques réflexions qui n'ont rien à voir avec l'interprétation du budget, certes. Ce que les raisonnables perdent au change, les passionnés le retrouvent au centuple, mais c'est souvent par la passion que se découvre la vérité, et c'est bien par la passion que se font les grandes choses. (*Rires sur divers bancs à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche.*)

Si j'avais maintenant à convaincre les gens de raison, les comptables, ce n'est même pas de chiffres budgétaires que je leur parlerais. Je n'ose, en effet, invoquer les raisons budgétaires qui semblent durcir le Gouvernement en cette pénible affaire. Je me dis simplement que les documents chiffrés qu'on nous présente sont le fruit d'un travail du ministère, ayant reçu approbation du conseil des ministres, qu'il n'y a pas de budget Debré, mais le budget d'un gouvernement solidaire où chaque parlementaire de la majorité compte des amis, et cela, monsieur le président du groupe des républicains populaires, n'a rien à voir avec la Constitution. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Charles Bosson. Monsieur Durbet, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Marius Durbet. Avec plaisir.

M. Charles Bosson. Je voudrais qu'il n'y ait aucune confusion.

Dans le discours que j'ai prononcé c'est après-midi, au nom de mon groupe, je pense avoir pris mes responsabilités en disant comment nous avons apporté notre confiance, comment je croyais avoir été un membre loyal de la majorité, mais également vigilant, et en affirmant que nous étions prêts, ci certains engagements précis nous étaient donnés ce soir, à maintenir notre position après en avoir délibéré.

Je suis donc d'accord avec ce que vous avez dit, mais j'avais simplement désiré répondre à M. Claudius Petit qui nous avait mis en cause qui avait parlé de gouvernement parlementaire et à qui j'ai dû rappeler la nouvelle Constitution. (*Applaudissements au centre gauche.*)

M. Marius Durbet. Il y a plus qu'une nuance entre les deux attitudes, en effet.

M. Charles Bosson. Je vous remercie, monsieur Durbet.

M. Marius Durbet. Je fais observer à M. Valentin que ce déplorable style gouvernemental porte aussi la signature de nombre de ses amis.

Nous, nous comprenons qu'il reste une majorité. Nous comprenons qu'il n'y a qu'un devoir : se grouper autour d'un gouvernement où nous nous refusons, nous, à différencier amis et adversaires de partis (*Applaudissements à gauche et au centre*), d'autant que ce serait faire trop peu de confiance au succès de la politique financière de ce gouvernement que de traduire les promesses conditionnelles du Premier ministre pour le rétablissement de la retraite sous le signe de l'arrière-pensée, alors que ce conditionnel futur ne traduit que le scrupule d'une loyauté unanimement reconnue et qu'il ne tient après tout qu'à nous de faire entrer cette promesse dans les faits.

Je dirai, enfin, à tous ceux qui se plaignent d'être dépossédés par les rigueurs d'une Constitution ou d'un règlement, je rappellerai aux anciens, tout spécialement, qu'en matière budgétaire, deux ans avant l'avènement de la Ve République, nous vîmes un Parlement républicain de la IVe République abandonner, en déléguant ses pouvoirs, l'essentiel même de ses prérogatives. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

On n'osait plus, alors, assumer les responsabilités de la charge publique. L'escamotage, monsieur Claudius Petit, se faisait tout seul. On trouvait alors le Gouvernement fort bon pour supporter la charge. Pourquoi donc trouve-t-on celui-ci mauvais, aujourd'hui, puisqu'il nous rend à tous le même service ?

Quant aux socialistes, ils jouent le jeu normal de l'opposition. Ils devraient toutefois se souvenir, en ces temps difficiles, de l'exemple que donnait en d'autres temps fort troublés le socialiste le plus illustre qui déclarait :

« Pendant l'année... » — vous devinez laquelle — « ... il faudra vivre autrement qu'en se présentant périodiquement devant le Parlement pour solliciter de lui une aide nouvelle, un expédient nouveau. Il faudra durer, il faudra même... » — et c'est Léon Blum qui vous parle ! — « ... réarmer ».

Voilà, mesdames, messieurs, le langage que tenait en 1938 un véritable chef de gouvernement, Léon Blum. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Exclamations et rires à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Debré, Premier ministre. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Michel Debré, *Premier ministre.* Mesdames, messieurs, si la situation financière des dernières années avait été brillante et si nous avions devant nous des mois où la diminution des charges nationales puisse permettre une grande insouciance, je comprendrais la motion de censure et le refus du budget.

Mais je vous demande de considérer la réalité des choses, c'est-à-dire l'effort de redressement financier qu'il était indispensable de faire et qu'il demeure indispensable de continuer, pour que, demain, nos finances soient en état de supporter les charges de la nation.

Et à la lumière de cette réalité, je vous demande également, à tous, de considérer à quel point, par la politique adoptée depuis dix-huit mois, notre situation budgétaire, notre trésorerie se sont améliorées, combien notre situation économique s'est affermie.

Les opposants partent d'une hypothèse irréelle, celle d'une heureuse situation financière dont nous aurions été, à l'origine, les bénéficiaires. Malheureusement il n'en est rien. Remuer en public les cendres du passé ne sert pas à grand'chose ; je suis obligé, cependant, de rappeler qu'en raison des difficultés rencontrées et des charges accumulées dans nos budgets, le problème financier de la France se posait, en 1958, en des termes plus qu'aigus.

Rappelez-vous quelques faits : un déficit permanent, une trésorerie menacée d'inquiétantes échéances, une balance des paiements qui se soldait par un lourd déficit, un endettement extérieur considérable et en voie de constante augmentation. Ai-je besoin de continuer ? Nous étions alors les victimes de ce qu'il était convenu d'appeler l'inflation. Pour y faire face, de nombreux impôts étaient fréquemment demandés et des emprunts à l'extérieur constamment sollicités.

A la fin de 1957 et dans les premiers mois de 1958 la situation était telle que l'effort de redressement apparaissait déjà indispensable. Il l'était, en raison des perspectives du Marché commun et de l'impossibilité où nous risquions de nous trouver de faire honneur à la signature du traité de Rome, comme l'a rappelé cet après-midi M. Habib-Deloncle. D'autre part, nous étions en butte aux remarques amères de nos créanciers et nous étions, vis-à-vis d'eux, dans la triste situation d'un pays à qui l'on prête sous réserve de certaines conditions très strictes, qui étaient, dans une large mesure, une limitation très grave à notre indépendance intérieure et, un jour peut-être, eussent affecté notre indépendance extérieure.

M. Félix Gaillard. C'est faux ! (*Protestations à gauche et au centre.*)

A gauche. Un peu de pudeur, monsieur Gaillard !

M. Félix Gaillard. Monsieur le Premier ministre, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le Premier ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Félix Gaillard, avec la permission de M. le Premier ministre.

M. Félix Gaillard. Mesdames, messieurs, si j'ai demandé à interrompre M. le Premier ministre, c'est parce qu'il vient d'évoquer la période de 1957 et du début de 1958 pendant laquelle, avec un certain nombre de ministres, j'ai exercé des responsabilités.

Au centre. Hélas !

M. Félix Gaillard. Vous ne comprendriez pas, j'en suis sûr, que je laisse passer sans protester les affirmations de M. le Premier ministre puisque je ne suis pas d'accord avec lui.

En réalité, monsieur le Premier ministre, la politique que suit votre gouvernement, que votre prédécesseur, le général de Gaulle, avait suivie également, avait été — vous le savez très bien et cela a été dit officiellement — commencée au cours de l'été de 1957.

M. le Premier ministre. Je viens de le dire.

M. Félix Gaillard. A un moment de l'application de cette politique de nécessaire redressement financier et monétaire, il est vrai que la France a dû solliciter de ses partenaires à l'O. E. C. E. du fonds monétaire et des Etats-Unis certains crédits de relais. Mais j'atteste ici que ces crédits ont été accordés à la France sans que jamais le gouvernement français de l'époque ait pris aucun engagement ou accepté aucun lien de subordination de caractère intérieur ou extérieur.

M. Mohamed Baouya. Et les « bons offices » ?

M. Félix Gaillard. A l'appui de cela, de nombreux témoignages peuvent être apportés.

J'en appelle au témoignage de tous les ministres du gouvernement d'alors, du ministre des finances, M. Pierre Pflimlin, du ministre de la défense nationale, qui préside aujourd'hui notre Assemblée. (*Mouvements divers.*)

Je ne comprends pas, monsieur le Premier ministre, alors que vous assumez les charges qui sont les vôtres aujourd'hui...

M. Brahim Sahnouni. Vous êtes tous responsables !

M. Paul Coste-Floret. Dites cela à M. le président !

M. Félix Gaillard. ...et alors que personne ne songe à contester la sincérité de votre action, que vous vous acharniez à chercher dans le passé des justifications inexactes aux faiblesses de votre gestion actuelle. (*Vifs applaudissements au centre gauche, sur certains bancs au centre et à l'extrême gauche.*)

M. le Premier ministre. Je pense, monsieur Gaillard, que vous n'avez pas bien écouté mes propos.

En effet, j'ai commencé par dire que, fin 1957 et début 1958, c'est-à-dire exactement à l'époque dont vous venez de parler, un effort de redressement avait paru indispensable et avait été commencé. Mais je faisais remarquer que cet effort de redressement s'était heurté à des difficultés politiques et qu'en nous tournant vers les créanciers étrangers nous avions eu à faire face à des demandes et à des exigences. Or, s'il est possible, s'il est même certain que l'organisation économique de coopération européenne n'avait pas posé de conditions, je ne pense pas que M. Gaillard puisse nier que, du fait d'un autre prêteur étranger, une question très précise avait été posée à la France et qui était la suivante : dans la mesure où les opérations à moyen terme destinées à la construction sont une source d'inflation, nous vous demandons instamment de limiter à 200 milliards le montant des crédits qui peuvent être affectés à cette opération.

Cette exigence était faite de l'extérieur. (*Exclamations sur certains bancs au centre et au centre gauche.*)

M. Félix Gaillard. Mais non ! (*Nouvelles exclamations à gauche et au centre. — Bruit.*)

Mme Jacqueline Thome-Patenôtre. C'est absolument faux.

M. le président. Mes chers collègues, veuillez laisser M. le Premier ministre, poursuivre son exposé.

M. le Premier ministre. Ce redressement a dû être continué à partir de juin 1958. (*Vives interruptions prolongées sur divers bancs à gauche.*)

M. Paul Coste-Floret. Nous voterons la motion de censure. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre gauche.*)

M. le président. Je demande à l'Assemblée d'écouter en silence l'orateur comme elle vient de le faire pour l'interrupteur !

M. le Premier ministre. L'effort d'union des formations politiques derrière le général de Gaulle au mois de juin 1958 fut, en lui-même, par la transformation politique, une cause d'amélioration. Mais il fallait davantage et ce « davantage » a été le plan élaboré par le ministre des finances à l'automne de 1958, accepté par le Gouvernement en décembre 1958, réalisé par le budget de 1959 et par de nombreuses mesures complémentaires dont une dévaluation une nouvelle fois nécessaire.

Les principes de cette politique financière se résument en un effort d'équilibre des finances publiques : faire appel, pour répondre aux dépenses normales, aux recettes de l'impôt ; faire face aux dépenses d'investissement et aux dépenses d'investissement seules, à l'aide de l'emprunt, en même temps, exiger la vérité budgétaire par la suppression des subventions génératrices de prix artificiels ; respecter, enfin, un effort fiscal qui ne soit pas excessif.

Je ne reviendrai pas sur ce qui fut fait en 1958 et en 1959, sinon pour en souligner le résultat : une trésorerie à l'aise, une balance des paiements qui devient excédentaire et une économie qui est repartie.

Quelques faits, cependant, méritent d'être soulignés et je le fais volontiers en pensant aux formations politiques qui ont soutenu le Gouvernement au cours des derniers mois.

Alors que le Trésor public était souvent obligé, en cours d'année, de faire appel soit à de nouveaux impôts, soit à des emprunts imprévus, il n'a été fait appel, au cours des derniers mois, ni à des emprunts imprévus ni à de nouveaux impôts. La situation de notre commerce extérieur et notre balance des paiements a connu en quelques mois une prodigieuse amélioration, telle même qu'on n'en avait jamais connu depuis le ministère Poincaré. Enfin, on avait dit que la politique de décembre 1958 était un pari, on avait prévu la récession pour le printemps, puis pour l'automne, puis pour l'hiver. Le pari a été gagné car la récession n'est venue ni au printemps, ni à l'automne et elle ne viendra pas cet hiver, le développement de la production en fait déjà foi. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Voulez-vous quelques faits plus précis ? Nous n'avions, au milieu de l'année 1958, ni assez de devises, ni assez d'or pour rembourser nos dettes même à court terme. Nous avons maintenant de quoi rembourser la totalité de nos dettes et nous pouvons effectuer, comme l'a fait récemment M. le ministre des finances, des remboursements par anticipation. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Ce n'est pas encore l'insouciance, mais je vous prie de considérer la différence, quelle que soit la politique ou quelles que soient ses justifications, entre deux époques : celle où la France perdait en quelques mois deux milliards de dollars et celle où elle gagne en quelques mois deux milliards de dollars. Que les formations politiques qui ont soutenu le Gouvernement veuillent bien considérer qu'elles ont soutenu un gouvernement qui, en quelques mois, a pu amener deux milliards de dollars dans les caisses de la France. (*Applaudissements au centre et à gauche. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

A l'extrême gauche. Alors on peut payer la retraite des combattants !

M. le Premier ministre. On peut prétendre que notre monnaie qui, à partir du 1er janvier prochain, portera le nom de « nouveau franc », deviendra, grâce à cette politique et si cette politique est poursuivie, une monnaie appréciée, ce qui est essentiel au moment où le Marché commun se développe. Il ne suffit pas, en effet, d'abaisser les frontières ou d'établir une politique commune ; il faut — c'est essentiel pour le succès même de cette politique — que les capitaux français et étrangers aient le goût de s'investir en France plutôt que chez nos partenaires. J'ajoute que cette monnaie appréciée est également essentielle pour la politique extérieure de la France. On ne fait pas de politique extérieure solide, on n'a pas d'amis, on n'a pas d'alliés, on n'a pas d'autorité en Afrique si on n'a pas une monnaie ferme. La dévaluation n'est pas seulement un drame intérieur et un drame social ; c'est également un drame pour la situation extérieure d'un pays.

A cela et à ces résultats, on nous oppose les conséquences sociales des sacrifices qui ont dû être consentis. On nous oppose les difficultés économiques de certaines branches d'activité et notamment de l'agriculture. On nous oppose également les hausses de prix des mois derniers ou la différence excessive entre les prix à la production et les prix à la consommation et nous sommes accusés de vouloir abaisser le niveau de vie ou de sacrifier certaines parts de l'économie du pays.

Toute polémique est justifiée. Je dis plus, toute polémique est utile ; mais le devoir du Gouvernement est de demander une plus grande objectivité.

L'inflation des dernières années a donné l'impression que l'on avait dispensé des satisfactions par des hausses de salaires et par des hausses de prix à la production. Mais nous savons — les salariés et les producteurs le savent — que cette impression est rapidement dissipée par une très amère réalité. Les difficultés éprouvées actuellement par le monde du travail, par les employés,

par les salariés et par les agriculteurs — M. Paquet l'a parfaitement indiqué — sont moins le résultat de ce qui a été fait depuis quelques mois que la suite malheureuse des années d'inflation (*Exclamations à l'extrême gauche*) et le retour qui a dû être opéré vers plus de sagesse au profit de l'équilibre national. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Au cours de la discussion du budget de l'agriculture, j'ai été frappé par les critiques qui ont été proférées et, ainsi que M. Paquet l'a fait remarquer, il faut vraiment oublier rapidement le passé pour reprocher au présent gouvernement de ne pas faire plus pour développer le stockage ou augmenter les possibilités de transformation des produits agricoles, pour lui reprocher de ne pas avoir créé des industries alimentaires ou développé le crédit en faveur des agriculteurs.

Pourquoi, au cours des années passées, a-t-on si peu fait pour le remembrement ? Pourquoi, au cours des années passées, a-t-on si peu fait pour le stockage des produits agricoles ? Pourquoi, au cours des années passées, a-t-on si peu fait... (*Exclamations au centre gauche...*)

M. Paul Coste-Floret. Non !

M. Maurice Pic. Demandez cela à M. Boscary-Monsservin !

M. René Charpentier. Monsieur le Premier ministre, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?...

M. le Premier ministre. C'est qu'en vérité, l'inflation, par la force des choses, limitait les possibilités d'investissements aussi bien publics que privés. Je le dis comme je le pense et je répète sur ce point les excellentes paroles de M. Paquet : il faut désormais, sur la stabilité retrouvée, trois ou quatre ans pour apprécier une véritable politique agricole. Si nous voulons développer les investissements publics, si nous voulons, par le crédit moins cher, permettre des investissements privés, il faut d'abord la stabilité de la monnaie.

Par ailleurs, on a reproché la suppression de l'indexation des prix agricoles qui était liée à une politique régulière de modification du taux de la monnaie, mais on n'a pas dit que la politique des prix indicatifs, qui est pour l'agriculture infiniment plus importante que bien des choses, a été parfaitement respectée. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Interruptions au centre gauche.*)

Enfin, j'ajouterai que, dans le budget de l'agriculture pour 1960, les crédits destinés aux travaux d'adduction d'eau, certaines dotations affectées à la prophylaxie, ont été relevés dans des conditions qui renforcent, chez les formations politiques qui soutiennent le Gouvernement, le sentiment que les mesures en faveur de l'agriculture commencent à se développer et que l'amélioration de la situation financière va servir les paysans à partir des mois qui viennent.

Sans doute la sécheresse, la hausse des prix due surtout à cette sécheresse ont-elles révélé, une fois de plus, les difficultés et l'archaïsme des circuits de distribution.

Là aussi, nous sommes les héritiers d'une politique passée. Il faut des réformes de structure et ces réformes de structure sont connues depuis longtemps. Elles n'avaient pas encore été commencées, nous les commençons et cet entêtement que nous marquons commencera à porter ses fruits dans les mois qui viennent. Il est étonnant de se voir reprocher l'absence de réformes, alors que ces réformes auraient pu être réalisées depuis des années. (*Interruptions à l'extrême gauche et au centre gauche. — Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. Quelqu'un demande-t-il à interrompre M. le Premier ministre ? Non ?...

Alors je vous prie de l'écouter en silence.

M. le Premier ministre. Cela dit et après avoir fait cet inventaire, qui oserait, malgré les bons résultats obtenus, malgré les réformes commencées, croire à la possibilité de l'insouciance ? Nous vous présentons un budget équilibré, sans appel nouveau à l'impôt (*Exclamations à l'extrême gauche*) et où l'emprunt reste affecté aux dépenses d'investissement. Nous vous présentons un budget où, malgré des charges très lourdes, nous avons fait un effort notable pour les dépenses essentielles, qu'il s'agisse de l'Algérie, de l'éducation nationale, de certains investissements économiques.

Mais l'important et l'essentiel n'est peut-être pas là. Quand on apprécie une politique financière, l'essentiel...

M. Maurice Nilès. Ce sont les feuilles d'impôt !

M. le Premier ministre. ...aussi bien pour un gouvernement que pour un parlement est de peser les charges auxquelles la nation aura à faire face dans les mois et dans les années qui viennent.

Je voudrais, sur ce point, demander un instant d'attention à l'opposition car cette tâche n'est pas seulement la tâche d'une majorité, elle est la tâche de plusieurs majorités successives dans les quinze ou vingt années qui viennent. (*Murmures sur divers bancs.*)

Que voulez-vous que nous fassions pour les années qui viennent si ce n'est, en premier lieu, penser aux problèmes du logement, de l'éducation nationale et, d'une manière générale, à toutes les dépenses d'ordre social qu'exige l'évolution démographique. Nous avons, d'une part, les charges à longue échéance du plan de Constantine, phase essentielle de la politique en Algérie, nous avons aussi devant nous la nécessité d'investissements économiques en matière industrielle comme en matière agricole, la nécessité de faire face, en France même, à l'industrialisation ou à la modernisation de l'agriculture dans des régions moins prospères ou moins développées que d'autres. Nous avons à faire face à la nécessité de développer les crédits de la recherche scientifique. Nous devons également faire face à la modernisation de l'armée, à l'aide aux pays de la Communauté ; nous devons en même temps élever le niveau de vie, par l'augmentation de la production, aussi bien des salariés du secteur privé que des fonctionnaires et de l'ensemble de ceux pour qui un effort devra être consenti dans les années à venir.

Considérez ces charges, pensez à ces responsabilités et tentez de voir comment vous pourrez y faire face. Peut-on simplement résoudre le problème par l'augmentation des charges fiscales ou l'inflation ? En cas d'augmentation excessive de la charge fiscale ou en cas d'inflation, nous le savons, nous en avons fait l'expérience, l'argent s'en va vite et la balance commerciale se détériore non moins rapidement. Si nous voulons faire face à nos charges, dès maintenant et dans les années suivantes, il n'est qu'une politique, c'est la politique suivie par les grands pays nos voisins, celle qui tend, par le moyen d'un budget équilibré, à donner d'abord à la nation des finances publiques saines.

En faisant des choix judicieux, en établissant des ordres de priorité, en corrigeant les excès de la fiscalité on rétablit peu à peu dans le pays des finances saines, une monnaie stable, et cela par un budget équilibré. Nous l'avons fait, nous continuerons à le faire et, croyez-moi, il n'est pas d'autre solution pour pouvoir, dans les années qui viennent, faire face aux charges qui sont les nôtres, charges que nous devons supporter à moins d'abdiquer. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Sans doute, équilibrer un budget est-il le contraire de la popularité ; c'est même la route de l'impopularité, mais c'est la route, je puis le dire, de l'impopularité provisoire car, de la stabilité de la monnaie, naît l'expansion économique, de l'expansion économique, l'augmentation du pouvoir d'achat et le progrès social. Aussi ceux qui acceptent cette impopularité provisoire méritent-ils en fin de compte l'éloge de la nation. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Je voudrais que la majorité ne se contente pas de refuser la motion de censure, mais qu'elle se félicite aussi d'un budget, expression d'une politique, qui a donné des résultats et qui doit encore en donner de meilleurs.

Certes, il y a un problème, celui des anciens combattants, et ce problème fait hésiter beaucoup d'hommes appartenant aux formations de la majorité. Un de ces hommes que j'estime beaucoup, et pour qui j'ai plus que de l'estime, m'a raconté une histoire — il se reconnaîtra — qui n'était pas une histoire personnelle.

Sous la IIIe République, un ministre était pressé par une majorité parlementaire qui voulait obtenir l'augmentation de certaines prestations ; le ministre ne voulait pas l'accorder ; il est allé trouver son président du conseil, qui lui a répondu : « Donnez-leur des promesses, de bonnes promesses et ils vous laisseront tranquille. »

Ces promesses ont-elles été tenues ? Ce n'est pas la question, mais ce qui est certain, c'est qu'un autre gouvernement était entre temps au pouvoir.

Je ne ferai pas de promesses. Un gouvernement ne doit pas faire de promesses ; il prend des décisions, il présente des projets, il fait part de ses intentions.

Au sujet des anciens combattants, une décision a été prise, rétablissant la retraite à un taux réduit, et le projet de budget marque déjà cette volonté de revenir sur une des décisions de 1958 par le rétablissement d'une retraite à un taux limité.

Si la situation financière, comme tout le laisse à penser, continue de s'améliorer... (*Interruptions à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche.*)

Mme Jacqueline Thome-Patenôtre. C'est une sinistre blague ! C'est lamentable ! (*Protestations à gauche et au centre. — Mouvements divers.*)

M. le président. Ne cédons pas aux emportements féminins ! (*Sourires.*)

M. le Premier ministre a la parole. Ecoutez-le, je vous prie.

M. le Premier ministre. Si la situation financière continue de s'améliorer, il est dans les intentions du Gouvernement de procéder pour l'année 1961 à de nouvelles revisions des sacrifices consentis et, dans ces nouvelles revisions, les combattants de 1914-1918 seront au premier rang. Le rétablissement de la retraite sera alors envisagé par le Gouvernement. C'est ce que j'ai dit, et je le répète. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

Je crois traiter le Parlement avec beaucoup d'égards en ne lui faisant pas de promesse mais en lui expliquant la situation et en précisant des intentions, autant que cela peut être fait. Les élans du cœur favorisent les applaudissements momentanés ; ils permettent de communier ensemble dans la même insouciance. Je crois montrer plus de respect pour les élus de la nation et pour la démocratie en demeurant dans les limites de la raison politique et financière. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

Cette réflexion me conduit naturellement à cette question des rapports entre Parlement et Gouvernement et, au delà, au problème des institutions de la République.

Que de reproches n'ai-je pas entendus depuis cet après-midi ! Pourrais-je dire, sans provoquer de protestations parmi ceux qui ont parlé et ceux qui les ont beaucoup applaudi, que l'on peut toujours faire un procès de tendance et que l'on peut toujours peindre un gouvernement sous de sombres couleurs pour mieux l'accabler ? (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

Plusieurs voix à l'extrême gauche. Vous vous y connaissez !

M. le Premier ministre. Je me bornerai à citer deux exemples.

Le premier est emprunté à M. Brocas qui a évoqué, en terminant son intervention, les périls qui menacent la République. Après avoir décrit l'autoritarisme insensible du Gouvernement qui ne tient aucun compte du Parlement, qui veut forcer sa décision, il a, dans un autre chapitre de son « éloquent » discours, évoqué cette politique agricole si mauvaise que, la loi de programme rejetée par le Sénat, le Gouvernement paraît aussitôt l'avoir abandonnée. Ah ! comme M. Brocas est difficile à contenter ! Le Gouvernement paraît s'incliner devant le Parlement: Quel aveu affreux d'abandon ! Le Gouvernement insiste pour être écouté : Quel odieux acte d'autoritarisme ! (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

Dans ces conditions, monsieur Brocas, comment pourrais-je un jour éviter votre censure ? Comment pourrais-je un jour apaiser votre soif d'orthodoxie constitutionnelle ?

L'orateur de l'opposition socialiste, M. Leenhardt, a fait un tableau vraiment affreux des conditions dans lesquelles le premier budget de la Ve République a été voté.

Plusieurs voix à l'extrême gauche. Il a raison.

M. René Cassagne. Il n'est pas le seul !

M. le Premier ministre. Rappellerai-je les conditions dans lesquelles le dernier budget de la IVe République a été voté ? Je dis tout de suite pour certains qui se sentiraient touchés par cette allusion que ces conditions tenaient avant tout, d'ailleurs, aux institutions et à la situation. Mais enfin elles ont été les suivantes :

Seule, la première partie de la loi de finances avait été déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale, le 10 décembre 1957, sans aucun rapport d'une commission spécialisée. Les discussions ont duré trois jours. L'adoption a eu lieu en bloc, la question de confiance étant posée.

M. René Pleven. Nous avons alors protesté.

M. le Premier ministre. La deuxième partie de la loi de finances a été déposée au début de l'année 1958, fin février et début mars. Le retard mis à la voter a fait que, pour éviter d'arrêter les dépenses, il a fallu procéder par voie de décrets d'avances. Une seconde question de confiance d'ailleurs a dû être posée pour faire voter les crédits militaires.

En d'autres termes, le budget a été déposé dans des conditions déplorables, discuté en trois jours, voté avec deux questions de confiance, après douzièmes provisoires et décrets d'avances !

M. Pierre Gabelle. Monsieur le Premier ministre, qui avait fait tomber le gouvernement précédent précisément en refusant le collège unique ? (*Applaudissements à l'extrême gauche et au centre gauche.*)

M. le Premier ministre. Avec moins d'éloquence que M. François-Valentin et que d'autres orateurs, dont M. Bosson, je vais, après ces deux exemples, essayer d'exprimer mon point de vue sur les deux questions qui ont été précisées : la conception des rapports entre Parlement et Gouvernement et, problème plus grave, la conception de notre tâche politique pendant la période actuelle dite « de rodage des institutions », mais qui est aussi la période d'un redressement nécessaire.

La conception des rapports entre Parlement et Gouvernement est un problème que nous trouvons tout au long de notre histoire. J'en parlerai avec la gravité qui convient.

M. François-Valentin a cité M. de Montalembert. Je lui répondrai d'abord en citant Jules Ferry, sans que l'association de ces deux noms puisse être considérée le moins du monde comme une préface au débat scolaire. (*Sourires.*)

Jules Ferry s'exprimait ainsi : « Nous avons manqué notre tâche : donner à la République figure de Gouvernement ». Et il développe son jugement en expliquant que « les empiètements constants du Parlement sur l'exécutif risquent de perdre l'autorité nécessaire à la démocratie naissante ».

Je vous citerai — pour prendre une référence plus récente — le débat qui eut lieu le 1er janvier 1946 et qui mit aux prises le chef du Gouvernement provisoire — vous voyez de qui je veux parler (*Sourires*) — et divers orateurs, notamment du parti socialiste.

Voilà ce que disait le chef du Gouvernement provisoire :

« Je tiens à répondre à l'orateur qui vient de parler... » — c'était un orateur socialiste — « ... en lui signalant à quel point le débat qui l'oppose au Gouvernement est un débat de fond.

« Je me demande quelle étrange conception cet orateur se fait d'un gouvernement de la République. Il nous dit : « Dans la matière grave qui est la matière des crédits de la défense nationale, le Gouvernement considère une chose comme nécessaire. L'Assemblée ne veut pas la reconnaître comme telle. Le Gouvernement n'a qu'à en prendre son parti ».

« La même question s'est posée hier à propos des fonctionnaires et elle s'est fixée de la même manière avant-hier à propos de la nationalisation du crédit. Elle se posera demain sur n'importe quelle question.

« Veut-on un gouvernement qui gouverne ou bien veut-on une assemblée omnipotente déléguant un gouvernement pour accomplir ses volontés ? Cette deuxième solution, c'est un régime dont nous avons nous-même fait parfois l'expérience, et d'autres aussi l'ont faite. »

La formule qui s'impose, à mon avis, après toutes les expériences que nous avons faites, c'est un gouvernement qui ait et qui porte la responsabilité entière du pouvoir exécutif. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

Ce n'est pas cette conception qui a triomphé en 1946, mais une autre. Les conséquences, vous les connaissez : ce n'était pas seulement l'instabilité ministérielle, mais aussi l'impossibilité pour un gouvernement, quelle que soit la qualité des hommes qui le composaient, d'avoir une politique.

Quoique sénateur d'opposition, il m'est arrivé d'avoir des confidences de certains ministres (*Rires et exclamations à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs au centre gauche*) et je me rappelle qu'un ministre des finances me disait : « Comment peut-on équilibrer le budget ? Le Parlement vient de voter une loi qui crée 80 milliards de dépenses supplémentaires ». — « Pourquoi avez-vous accepté cette loi ? » — « Nous l'avons acceptée pour ne pas tomber. »

C'est une voie où l'on va très loin et qui conduit à la disparition, non seulement de l'autorité gouvernementale, mais même de toute politique.

Le Parlement est l'expression de la liberté par les questions qu'il pose au Gouvernement. Il est l'expression du droit de contrôle. Il est l'expression du pouvoir législatif et du pouvoir budgétaire. Qu'on ne dise pas qu'il n'y a pas de débats. Il y a eu des débats, des amendements que nous avons acceptés, des textes du Gouvernement qui ont été rejetés ; il y a eu des propositions de loi que vous avez discutées.

Mais, cela dit, si vous voulez éviter de retomber dans l'ornière que nous avons trop souvent connue, il faut accepter que le Gouvernement ait une volonté. Le taxer d'isolement, d'autoritarisme quand il demande que cette volonté soit respectée, c'est en vérité vouloir nier la responsabilité qui est la sienne.

J'aborde ainsi le deuxième problème, le « rodage des institutions », comme vous avez dit et comme d'autres ont dit.

Je me rappelle avoir déclaré au cours de la discussion, sur le règlement : « Un jour, je serai remercié, secrètement d'abord, puis ouvertement par les autres Premiers ministres — et Dieu sait s'il y en a dans cet hémicycle — qui diront : Nous avons voté contre lui, mais comme il a été heureux que nous n'ayons pas triomphé et que nous aussi nous puissions faire face maintenant à nos responsabilités gouvernementales ! »

Vous me croirez certainement quand je vous dirai que je n'ai pas adopté cette attitude de rigueur uniquement pour avoir l'éventuelle reconnaissance de mes successeurs. (*Sourires.*)

Je l'ai fait parce que les circonstances l'exigent. Les circonstances, ce ne sont pas tellement les questions institutionnelles du rodage au cours des mois qui viennent. En vérité, le problème est de savoir si les hommes de la Ve République seront en mesure, dans les mois qui viennent, de faire face aux circonstances difficiles à travers lesquelles le redressement doit s'accentuer et s'affirmer.

Qu'il s'agisse de l'épreuve d'Algérie, de l'immense bouleversement et de l'évolution de l'Afrique, des transformations profondes du monde et des options que nous avons à faire, notamment en Europe, qu'il s'agisse de cette extraordinaire situation où nous passons de la tension militaire, avec tout ce qu'elle exige, à la détente, qui est, comme on l'a rappelé, une concurrence idéologique ou économique, il est indispensable pour la République, pour la France, de ne pas laisser tomber le pouvoir en quenouille.

Certes, nous respectons la liberté. Regardez votre presse. Regardez votre tribune. (*Exclamations à l'extrême gauche.*) Où sont les menaces contre la liberté ? Regardez l'action du Gouvernement, les explications qu'il donne, les réponses qu'il fait, les discussions législatives et financières. Où sont les menaces contre la liberté ?

Regardez en vous-mêmes, reportez-vous aux années antérieures où l'anarchie des pouvoirs risquait, malgré la qualité des hommes, d'être un risque mortel pour la France et aussi pour la liberté !

Je n'en dirai pas plus. Critiquez la politique, critiquez le Gouvernement, critiquez ses décisions ; mais ne critiquez jamais un gouvernement de vouloir, dans la liberté garantie, être le gouvernement et faire face à sa tâche. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite. — A gauche et au centre MM. les députés se lèvent et applaudissent de nouveau.*)

M. le président. La discussion générale est close.

M. Charles Bosson. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bosson.

M. Charles Bosson. Monsieur le président, je vous demande, ainsi qu'à mes collègues, de bien vouloir nous accorder une suspension de séance.

M. le président. M. Bosson demande une suspension de séance.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-quatre heures, est reprise le samedi 28 novembre à une heure dix minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Nous en sommes arrivés aux explications de vote. Chacun ayant eu la possibilité de s'inscrire dans la discussion générale, je rappelle que la durée normale des explications de vote est de cinq minutes. Je compte sur la courtoisie de chaque orateur pour ne pas m'obliger à intervenir.

La parole est à M. Georges Bidault. (*Applaudissements sur quelques bancs au centre droit et à droite.*)

M. Georges Bidault. Mesdames, messieurs, je n'ai aucune intention, à cette heure, de recommencer les analyses constitutionnelles que j'ai faites moi-même et que vous avez entendues de bouches plus autorisées.

Tout à l'heure, M. le Premier ministre a évoqué les cendres du passé. Autant que je m'en aperçoive, ces cendres du passé ont assez largement disparu dans l'hémicycle, mais peut-être en reste-t-il quelques résidus sur les bancs du Gouvernement. (*Rires à l'extrême gauche. — Applaudissements sur certains bancs au centre gauche et sur plusieurs bancs au centre droit et à droite.*)

Je voudrais qu'on ne sente de ma part aucune espèce d'agressivité. J'ai une chose claire et simple à dire, et je voudrais la dire sans que personne puisse s'en sentir blessé. J'espère qu'après que j'aurai parlé personne ne pourra être étonné de ce que j'aurai dit.

La motion de censure sur laquelle nous avons à nous prononcer est remarquable. (*Sourires à l'extrême gauche.*)

Elle est même assez remarquable pour que je prenne la liberté d'ajouter quelques mots à ceux que vous avez déjà entendus.

Cette motion de censure apparaît à plusieurs, dont je suis, comme rédigée de manière à atteindre simultanément deux objectifs. Le premier est de ne pas multiplier à l'excès le nombre de ceux qui pourraient tirer avantage de l'avoir votée ; le second, qui n'est pas identique au précédent mais qui en diffère seulement par des nuances, est de faire en sorte que le vote de cette motion ne soit pas trop facile et qu'en conséquence sa présentation pour le moment n'entraîne pas de dangers irréfléchis. (*Sourires.*)

Il apparaît que le texte qui a été distribué répond, du moins selon mon sentiment, d'une manière brillante, et avec tout le succès attendu, à l'analyse sommaire que je viens d'esquisser. Je voudrais seulement présenter, moi aussi, deux observations qui sont utiles en la matière. La première est qu'aux termes de la Constitution seuls comptent les votes contre ; les votes pour ont leur sens ; les abstentions tombent au fond des abîmes de l'indifférence. La seconde est que le sens du premier paragraphe de la motion n'est nullement obscur.

Vous connaissez tous ce paragraphe. C'est celui qui fait référence à la politique du 16 septembre 1959, mais en exprimant seulement que les signataires s'y sont déclarés favorables. Il n'y a pas d'autre référence dans le corps de la motion.

C'est ce paragraphe, non sans de forts motifs, qui a écarté du vote positif de censure des hommes comme par exemple M. Portolano et M. François-Valentin. Mais comme les socialistes, j'en suis assuré, connaissent l'histoire de leur parti, ils doivent se souvenir que voilà quelque soixante ans l'ensemble de leurs représentants à la Chambre des députés, au nombre d'une soixantaine environ, n'a pas hésité, pour sauver un gouvernement auquel ce groupe tenait beaucoup dans la circonstance, à voter un ordre du jour célèbre et qui commençait ainsi : « La Chambre, flétrissant les menées collectivistes... » (*Rires.*) Cela fait partie du memento élémentaire ! (*Nouveaux rires.*)

On pourra trouver que ce n'est pas un bon exemple et qu'il vaudrait mieux en suivre d'autres. Mais je rappelle, en outre, que les signataires de la motion de censure se bornent à rappeler à l'origine qu'ils ont approuvé la politique du 16 septembre.

A mon regret, mais conformément à la vérité, je rappelle qu'ils n'étaient pas les seuls. Et qu'en conséquence, ceux qui ont aussi approuvé cette politique ne doivent trouver, dans ce rappel, aucune objection à voter la motion de censure.

Il est connu que je n'ai point approuvé la politique du 16 septembre et peut-être vous doutez-vous que je n'ai pas changé d'avis. C'est en fonction de l'intégrité du territoire et pour la défense inconditionnelle de l'unité de la patrie que, depuis l'année dernière, et pour des motifs qui n'étaient pas exclusivement ni peut-être essentiellement de solidarité départementale — je peux le dire plus aisément maintenant que M. le ministre des finances n'est plus à son banc (*Rires*) — j'ai refusé de prononcer un seul mot et de faire un seul geste qui allât à l'encontre, même sur ce plan-là, de la politique du Gouvernement.

Si cette politique n'avait pas été publiquement modifiée, je crois que j'aurais dit encore aux anciens combattants de la première guerre : « Voilà longtemps que vous avez l'habitude qu'on vous tire dessus ; il s'agit de sauver la nation, continuez encore un peu ».

Comme je ne sais pas — et je ne suis pas le seul à l'ignorer — où nous allons en ce qui concerne le maintien rigoureux et définitif de l'Algérie dans la France, il m'apparaît que ce sacrifice, d'autant plus lourd qu'il avait été annoncé comme conditionnel et qu'il frappe seulement des hommes âgés, s'explique aujourd'hui d'autant moins qu'il ne représente comme on vous l'a déjà dit — il me souvient que c'était M. Lebas l'autre jour et M. François-Valentin aujourd'hui, non sans que j'aie pris auprès de l'un l'information que j'ai transmise à l'autre — que ce sacrifice ne représente, dis-je, que 1 p. 1.000 du budget, 1 p. 100 de l'impasse. Eh bien, ni M. Thiers, ni M. Léon Say, ni M. Alexandre Ribot, ni M. Caillaux, ni M. Rouvier, ni M. Poincaré, ni personne qui leur a succédé dans leur fonction n'a jamais été en mesure d'apprécier à 1 p. 100 près, et à plus forte raison à 1 p. 1000, ce qu'était le volume des recettes ou celui des dépenses de l'Etat. (*Applaudissements sur certains bancs au centre gauche et au centre droit.*)

Alors, nous ne pouvons pas, me semble-t-il, ne pas penser à ces hommes qui voient dans nos villages leur nombre se réduire d'année en année et qui, quand ils passent au milieu des feuilles tombées devant le monument aux morts, y recensent plus de noms de disparus qu'ils ne sont encore de survivants. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Même au temps de la « force de frappe » et des armes ultramodernes, on n'a jamais rien fait sans l'infanterie — d'autres que moi l'ont dit — celle qu'on ne récompense guère, mais celle dont on ne se passe pas.

Si j'avais été d'accord avec la politique du Gouvernement, j'aurais été avec lui encore, jusques et y compris pour la continuation des sacrifices dont on s'explique cependant mal qu'ils s'obstinent à ne pas épargner ceux que le fer et la boue ont, tant bien que mal, épargnés.

Maintenant, comme je ne suis pas d'accord et qu'on le sait, je laisse aux signataires de la motion leurs considérants et je la vote, parce que je vote comme je pense. Arrive ce qui voudra. (*Applaudissements sur divers bancs au centre gauche, au centre droit et sur quelques bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Lebas.

M. Edouard Lebas. Mes chers collègues, c'est une gageure, semble-t-il, d'intervenir après l'éminent orateur mordant et spirituel qu'est M. Georges Bidault et j'aurais renoncé volontiers à la parole, ce soir, si quelques-uns de mes amis ne m'avaient demandé d'expliquer leur vote.

Nous ne sommes pas d'accord avec le Gouvernement sur la procédure employée à propos du budget des anciens combattants, contre lequel j'aurais voté si j'en avais eu la possibilité. Je ne saurais, en effet, pour quelques deniers, abandonner mes vieux compagnons de la Grande Guerre qui disparaissent chaque jour un à un et dont vous n'aurez bientôt plus, monsieur le ministre des finances, à payer la retraite car il n'y en aura plus.

Bien que je n'approuve pas la liberté d'expression des membres de l'Assemblée nationale telle que la conçoit M. le Premier ministre, après avoir entendu certains orateurs, en particulier M. François-Valentin, je serai très bref.

Comme l'a écrit il y aura bientôt trois siècles La Bruyère, « tout a été dit, on vient trop tard, depuis qu'il y a des hommes et qui pensent » — j'ajouterai : « et qui parlent ». J'annoncerai simplement que quelques-uns de mes amis isolés et moi nous ne voterons pas la motion de censure, ne voulant pas nous associer à ce que nous considérons comme une manœuvre dont l'inspiration nous semble complexe et nous laisse plutôt rêveurs. (*Applaudissements sur divers bancs au centre gauche, au centre droit et à droite. — Rires sur divers bancs.*)

M. Jean Montalat. Ne la votez pas et allez vous asseoir. Cela fera gagner du temps !

M. Edouard Lebas. J'ai le droit de m'expliquer comme vous et je le ferai. (*Applaudissements.*)

Monsieur le Premier ministre, il y aura bientôt un an, nous avions contracté avec vous, si vous me permettez cette image, un mariage d'amour dans l'enthousiasme. (*Sourires.*)

M. le président. C'est une image, mes chers collègues ! (*Rires et applaudissements.*)

M. Edouard Lebas. Rassurez-vous, monsieur le Premier ministre, il n'y aura pas divorce ce soir et, j'en suis sûr, vous sortirez vainqueur de ce débat. Mais à l'amour aura succédé chez certains d'entre nous la raison, parfois nuancée d'une certaine inquiétude.

En tout cas, ce large débat, qui fut parfois passionné, comme il se doit dans une assemblée libre, aura été très utile si vous avez compris, monsieur le Premier ministre, qu'une fraction de votre majorité — je dis bien : de votre majorité, dont je suis — entend pouvoir exprimer clairement son avis, quand c'est nécessaire, par un vote.

On vous a dit cet après-midi — avec raison, je crois — qu'autoritarisme n'était pas autorité. Ces paroles n'ont pas plu, je le sais, à tous les présents dans cette enceinte, mais je vous dirai pour conclure, monsieur le Premier ministre — car j'ai promis d'être bref — que vos amis les plus utiles sont peut-être ceux qui vous expriment ce qu'ils croient être la vérité, cette expression fût-elle parfois déplaisante ou même cruelle. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Renouard.

M. Isidore Renouard. Mes chers collègues, si je prends la parole ce soir, au moment où va être mise aux voix la motion de censure, c'est pour exprimer mon amertume et mon écœurement de me trouver placé par le Gouvernement devant ce choix : ou manquer à ma parole envers les électeurs à qui j'ai promis de défendre la stabilité gouvernementale voulue par le peuple français, ou manquer à ma promesse aux anciens combattants de lutter ici pour le rétablissement de leur retraite.

On a beaucoup parlé dans cette Assemblée de l'aspect psychologique de la réaction des anciens combattants à l'annonce de la suppression de cette retraite. Il est vrai qu'ils ont été surtout vexés et blessés dans leur amour-propre, dans leur fierté.

On a beaucoup parlé aussi de son aspect matériel. En effet, pour beaucoup d'entre eux, si modeste que fût cette retraite, cette mesure inattendue, qui est une faute, a porté atteinte à leurs moyens d'existence mêmes.

Bien sûr, il y a ceux qui pouvaient se passer de cette retraite. Pour d'autres, elle procurait l'argent de poche pour le paquet de tabac ou le verre avec les amis.

Mais il y a aussi tous ceux pour qui elle représentait une partie non négligeable du nécessaire, à qui elle apportait un peu de ce qui manque dans les petits budgets familiaux. Je suis sûr qu'il existe dans toute la France beaucoup de familles dont les ressources sont encore à la limite extrême ou au-dessous de ce qu'on appelle le minimum vital et qui ne peuvent obtenir la carte d'économiquement faibles, sous prétexte qu'elles possèdent une modeste maison ou deux ou trois vaches sur un modeste terrain. Je cite cet exemple. Mais il y a d'autres misères sous d'autres formes dans les villages de France.

Dans ma région, qui n'est pas des plus riches, combien de fois n'ai-je pas reçu de ces pauvres gens. C'était souvent la mère de famille qui sollicitait un secours que nous ne pouvions pas toujours lui obtenir. Elle énumérait ses ressources pour le questionnaire du dossier et souvent elle ajoutait avec un sourire et aussi avec une certaine fierté : « Heureusement, mon mari — le patron, comme on dit chez nous — a fait la guerre de 1914-1918 ; il touche la retraite du combattant et cela nous aide un petit peu à vivre. »

C'est à ces braves gens que je pense lorsque nous discutons ici du rétablissement de cette retraite qu'on leur avait donnée et qu'on ne devait pas leur reprendre. « Donné, c'est donné. Repris, c'est volé », c'est une parole d'enfant, mais bien vraie. C'est à ces petites gens que j'aurais voulu que vous pensiez, monsieur le Premier ministre, pour les aider à vivre et aussi à cette fierté des anciens de 1914-1918 les plus déshérités, à celle de leurs épouses, de leurs amis peut-être plus favorisés mais solidaires de leur fierté légitime et qu'une mesure impopulaire et regrettable a profondément blessés.

Je ne voterai pas la motion de censure puisque j'ai promis de soutenir le Gouvernement et la politique du général de Gaulle.

Cette fois encore, je veux faire confiance avec quelques-uns de mes amis, mais cette volonté de soutenir cette politique ne m'empêche pas de dire toute ma tristesse et mon amertume de n'avoir pu me prononcer séparément pour rendre leur retraite aux anciens combattants, car on n'a pas l'habitude, chez nous, de reprendre ce qu'on a donné. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Rousseau.

M. Raoul Rousseau. Je renonce à la parole. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Bertrand Motte.

M. Bertrand Motte. Je m'étais effectivement inscrit pour prendre la parole à ce moment du débat, mais en termes que, pour ma part, j'ai trouvés excellents, notre ami M. François Valentin a déjà fait entendre dans cet hémicycle la voix de la « droite la plus bête du monde » (*Rires et applaudissements à droite.*) Cela étant, je renonce à la parole.

M. le président. La parole est à M. Sourbet.

M. Jean Sourbet. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, au cours de ce débat, l'un des orateurs a déclaré que, dans ce scrutin, on verra des parlementaires monter à cette tribune en montrant un bulletin blanc, prouvant ainsi leur désir de renverser le Gouvernement.

C'est probablement cette déclaration qui m'a incité à prendre la parole pour dire que je ne suis pas d'accord avec l'orateur en cause.

Je peux prouver, vous le savez, que nous n'avons aucun désir de renverser le Gouvernement.

Mais, sous la Ve République, il est quelquefois difficile de manifester son mécontentement. Nous en avons quelquefois l'occasion et, pour ma part, à cette même place, le 16 janvier 1959, j'ai dit à M. le Premier ministre tous mes regrets de ne pouvoir lui accorder ma confiance.

Les motifs qui ont valu le 16 janvier valent encore aujourd'hui. C'est pourquoi je veux répéter à cette tribune que j'ai une mission à remplir. J'en ai sans doute plusieurs, mais la principale consiste à défendre les agriculteurs de mon département et, en tout cas, de ma circonscription. (*Mouvements divers.*)

Vous ne voulez pas prêter suffisamment attention à ces agriculteurs. Or, ils méritent que l'on s'occupe d'eux et, un jour, vous aurez peut-être des regrets de ne pas l'avoir fait.

Aujourd'hui j'ai entendu beaucoup de choses vraies sur le succès de certains ministres responsables des finances ou de l'économie. Nos finances sont en partie redressées et l'économie va peut-être bien, mais la politique agricole n'est pas encore ébauchée. On n'a rien fait pour l'agriculture, et on a aggravé de façon excessive, inconcevable, les droits de circulation sur les vins dans ce pays. On n'a également rien fait en ce qui concerne la viande et beaucoup d'autres produits. (*Rires.*)

Mes amis, il vous appartient d'en rire, mais j'aurai pris mes précautions en vous disant que peut-être un jour vous aurez des regrets. Quant à moi, je reste fidèle à ma règle de conduite.

J'ai aussi une deuxième tâche. En d'autres temps — c'était en 1929 — un président du conseil, M. Tardieu, un ministre des finances qui ne gaspillait pas l'argent, M. Chéron, ont donné aux combattants leur retraite. D'autres ont dit qu'elle était sacrée et que personne n'avait le droit d'y toucher. C'est pour rester fidèle d'une part à mes électeurs à qui j'ai promis d'apporter mon soutien pour les défendre et, d'autre part, aux anciens combat-

tants que j'ai le regret de voter la motion de censure. Chaque fois que cela a été utile et possible, je vous ai soutenu, monsieur le Premier ministre, par exemple, sur votre politique en Algérie, mais ce soir je ne peux abandonner l'agriculture. Libre à vous de l'oublier : mais vous le regretterez un jour. (*Applaudissements sur divers bancs à droite et à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Thomazo. (*Applaudissements au centre droit.*)

M. Jean Thomazo. Monsieur le Premier ministre, il y a trois jours, à cette même tribune, j'avais insisté auprès de vous pour que vous laissiez l'Assemblée se prononcer librement sur le problème des anciens combattants, et je vous avais demandé de ne point poser la question de confiance.

Vous en avez décidé autrement et je persiste à penser que vous avez eu tort. Le problème des anciens combattants ne doit pas être politisé. Parmi les anciens combattants des deux guerres et de la Résistance figurent des hommes de tous les partis, de toutes les confessions, de toutes les croyances. C'est un problème national qui aurait mérité un vote spécial de l'Assemblée et un vote libre.

Je pense que vous avez eu tort, non pas certes que j'ai quelque doute sur le résultat du vote qui sera émis et qui apportera à votre gouvernement, une fois encore, une majorité confortable ; mais quelle leçon tirer d'un vote qui aura été émis dans la confusion et dans l'équivoque ? (*Protestations à gauche et au centre. — Applaudissements au centre droit.*)

La confusion provient de la façon très habile, certes, dont a été rédigée la motion de censure par nos collègues socialistes. On ne s'est point borné à traiter le problème de la retraite des anciens combattants. Nos collègues ont tenu à affirmer leur position et sur le problème algérien et sur la politique économique du Gouvernement.

Le problème algérien a fait l'objet ici même, il n'y a pas si longtemps, d'un très large débat où chacun de nous, par son vote, a pu prendre ses responsabilités. Je ne pense pas, en ce qui nous concerne — ceux qui ont voté contre ou qui n'ont pas participé au vote — que les circonstances aujourd'hui nous fassent changer d'avis sur cette politique. Voilà pourquoi, monsieur le Premier ministre, je ne veux pas mêler mon bulletin de vote à ceux qui pensent que l'association est la solution du problème algérien. Nous pensons, nous, au contraire, que l'association mènera fatalement à la sécession. (*Applaudissements au centre droit.*)

Je ne voterai donc pas la motion de censure. Je vous avais demandé, monsieur le Premier ministre, de laisser à ce Parlement le droit de remontrance qu'avaient les parlements de la monarchie. Mais ce droit, je me plais à reconnaître que l'Assemblée l'a exercé par la façon dont elle a applaudi les éminents orateurs qui ont défendu à cette tribune et les droits sacrés des anciens combattants et les droits sacrés du Parlement.

Me tournant vers mes collègues socialistes, je leur déclare : ne tirez pas profit vis-à-vis de l'opinion du vote que vous allez émettre car il ne vous confère aucun droit à vous poser en uniques défenseurs de nos camarades anciens combattants. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

C'est toute l'Assemblée qui est — je l'affirme avec solennité — du côté des anciens combattants pour défendre leurs droits. Et le jour, prochain, je l'espère, où le pouvoir se décidera à réparer cette injustice (*Exclamations à l'extrême gauche*), je ne veux pas que l'Assemblée soit dissociée de l'exécutif dans cette action de justice en faveur de nos camarades de combat et de la Résistance que nous n'avons cessé ici, dans notre grande majorité, de mener. (*Applaudissements au centre droit et sur plusieurs bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Biaggi.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, les interventions pourtant brillantes qui ont marqué ce débat n'ont pas totalement dissipé le malaise ni même les brouillards qui sont nés ou que l'on a voulu répandre autour de la motion de censure.

Devant tant de manœuvres, tant d'habileté, voire tant de subtilités, le député novice que je suis (*Exclamations à gauche et au centre*), l'homme public dépourvu de toute arrière pensée même électorale...

M. René-Georges Laurin. Ennemi de la publicité !

M. Jean-Baptiste Biaggi. ... ne peut suivre qu'une règle : mépriser les calculs et voter selon sa conscience, ce qui implique et une certaine liberté de vote, expression la plus haute de la liberté de conscience dans cette Assemblée (*Applaudissements sur quelques bancs à droite*) et le respect de la conscience comme de la liberté des autres.

C'est ce que je m'efforcerai de faire et ce que je me suis efforcé de faire — croyez-le — toute ma vie.

Je parlerai donc en toute liberté et selon ma conscience.

On a voulu distinguer entre les motifs et le dispositif de la motion de censure. Permettez-moi d'apporter un correctif technique à cette distinction.

Pour ma part, j'approuve et les motifs et le dispositif de la motion de censure, même si je suis étranger, voire hostile à la rédaction de ce que les gens de basoche appellent les « qualités » de la motion de censure et qui sont inscrites dans les trois premières lignes de la motion. (*Sourires et exclamations à l'extrême gauche.*)

Oh ! je n'ai pas qualité pour faire un cours sur les qualités, mais si ceux qui sourient veulent obtenir des précisions, notre collègues M. Dejean, avoué, pourra leur expliquer de quoi il s'agit. (*Rires.*)

Surtout, que l'on ne me reproche aucune incohérence.

Le 15 octobre dernier, nous avons vu le groupe socialiste voter en bloc la confiance au Gouvernement pour approuver sa politique algérienne, tout en réprouvant sa politique économique et sociale. C'était son droit.

Ce qu'il réprouvait implicitement alors, aujourd'hui il le censure explicitement. Combien d'entre vous ont-ils avidement recueilli, pour un soir, dans la charrette pourtant déjà lourde de la majorité gouvernementale, cet appoint de voix ! Avec plus de joie, sans doute, pour le pécheur oppositionnel qui se repent que pour les justes de la majorité qui ont eu tant de mérite à persévérer, et avec plus de joie, je le crains, que les censeurs d'aujourd'hui n'en éprouvent à m'accueillir pour un soir dans le sein de l'opposition constructive (*Sourires*), je devrais même dire dans le saint des saints — car c'est vraiment le saint des saints que le vote de la motion de censure — mais je craindrais de choquer leur agressive laïcité. (*Sourires.*)

Je voterai donc la motion, car je n'approuve ni la politique algérienne, ni la politique économique et sociale du Gouvernement, et je n'approuve pas non plus la suppression de la retraite du combattant, non pas par démagogie, mais par reconnaissance...

M. René-Georges Laurin. Envers le général de Gaulle !

M. Jean-Baptiste Biaggi. ... pour l'honneur de nos aînés et pour l'exemplarité du respect que l'on doit aux engagements de l'Etat.

M. René-Georges Laurin. Et au général de Gaulle !

M. Jean-Baptiste Biaggi. La démagogie, ce n'est pas moi qui en fais...

M. Marius Durbet. Jamais !

M. Jean-Baptiste Biaggi. ... ce sont, je crois, les signataires de la motion de censure. Mais ils en seront pour leurs frais.

M. René Schmitt. Il fallait en déposer une autre !

M. Jean-Basptiste Biaggi. Je suis persuadé, en effet, que les anciens combattants sont assez subtils pour penser que, s'il s'était agi seulement de les défendre, les signataires n'auraient visé dans la motion de censure que la seule retraite du combattant. (*Applaudissements sur divers bancs à droite.*)

Je voterai donc la motion, mais je ne peux m'empêcher de dire — et c'est ma raison de la voter — que le 13 mai, le 28 septembre, le 30 novembre 1958, le peuple français, dans un immense élan, a voulu d'une part l'Algérie française et, d'autre part, le progrès, voire une certaine révolution sociale, ne fût-ce que par une intégration hardie des départements algériens, ce qui était, en soi, une révolution.

Le Gouvernement lui, depuis, a réussi deux performances : dans l'ordre social, ce qui ne s'était jamais vu, on a réussi à abaisser le pouvoir d'achat et le niveau de vie des travailleurs cependant que nous augmentions nos ressources énergétiques ; dans l'ordre algérien, on n'ose plus seulement prononcer les mots d'intégration et d'Algérie française dont, pourtant, on tient le pouvoir.

Pour faire cette politique, je crois qu'il aurait mieux valu ne pas accepter le pouvoir des mains déchirées de l'Algérie française.

M. René-Georges Laurin. Ni l'investiture de l'U. N. R. !

M. Jean-Baptiste Biaggi. Il fut un temps où l'Etat se vantait de tenir les promesses, même celles des autres.

M. Henri Duvillard. Vous n'avez pas tenu les vôtres !

M. Jean-Baptiste Biaggi. Nous avons renversé cet Etat et nous l'avons fait sous les ordres de qui vous savez, comme disent certains. Par un singulier paradoxe, nous l'avons finalement remplacé par un Etat où pour l'Algérie, pour les travailleurs, pour les agriculteurs on ne tient pas ses propres promesses, tandis que pour les anciens combattants on ne tient pas celles des autres.

Je voterai donc, non sans déchirement, croyez-le (*Exclamations à gauche et au centre*) mais sans hésitation et malgré vos murmures, je voterai donc, dis-je, la motion de censure...

M. Henri Duvillard. Avec les communistes !

M. Jean-Baptiste Biaggi. ...sans m'arrêter aux manœuvres ni même aux utilisations que l'on pourra faire de mon vote...

M. René-Georges Laurin. Il n'intéresse personne.

M. Jean-Baptiste Biaggi. ...parce qu'en conscience je crois que ce Gouvernement où pour mes péchés je compte tant d'amis (*Dénégations sur plusieurs bancs à gauche et au centre*) doit, ou bien changer de politique, ou bien s'en aller. (*Applaudissements sur divers bancs à droite.*)

M. Henri Duvillard. C'est ce que vous auriez dû faire !

M. René-Georges Laurin. Il faut remettre son mandat dans ce cas-là !

M. Jean-Baptiste Biaggi. Si nous n'avions pas fait ce que nous avons fait, vous non plus vous n'auriez pas de mandat. (*Applaudissements sur divers bancs à droite.*)

M. René-Georges Laurin. Ce qui a été fait, nous l'avons fait ensemble.

M. le président. La parole est à M. Pillet.

M. Paul Pillet. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, les orateurs qui m'ont précédé à la tribune ont abordé sans doute les éléments passionnels du débat et certains se sont plu à disséquer des mécanismes compliqués de la motion de censure.

Pour ma part et pour celle de certains de mes amis, je n'en ferai pas autant, car le problème essentiel qui domine ce débat est à nos yeux celui des relations entre le Gouvernement et le Parlement. (*Très bien ! très bien ! sur certains bancs au centre.*) C'est sur ce point que nous attendions les explications du Gouvernement, afin de déterminer notre vote.

Or, nous avons le regret de constater que M. le Premier ministre a évité de répondre aux questions qu'avait posées en notre nom M. Claudius Petit, ainsi que l'avait fait M. René Pleven au début de la discussion budgétaire, questions qui ont d'ailleurs été posées également par MM. François-Valentin, Bosson et Portolano.

Mes chers collègues, la Constitution nous a donné le droit de voter les dépenses de la nation. Voter les dépenses de la nation, c'est les voter par ministère et par titre après un examen digne de ce nom. C'est le seul moyen de remplir la fonction pour laquelle nous avons été envoyés à l'Assemblée nationale.

Or, nous sommes devant la première loi de finances, devant le premier budget soumis au Parlement de la Ve République et si nous acceptons pour cette première fois la procédure instituée par M. le Premier ministre en engageant la responsabilité du Gouvernement sur une partie et sur le tout, nous créons une jurisprudence qui permettra demain au pouvoir exécutif, quel que soit le point litigieux, d'éviter les votes sans lesquels n'existe aucune clarté politique. (*Applaudissements sur certains bancs au centre.*)

Nous aurions voté, monsieur le Premier ministre, l'ensemble du budget si nous avions pu auparavant voter librement sur les crédits des anciens combattants. En engageant dès la première lecture la responsabilité du Gouvernement, M. le Premier ministre exerce sur le Parlement une pression qui n'est pas légitime parce que ni la stabilité monétaire, ni l'équilibre budgétaire, ni le plafond des dépenses n'étaient en cause et que la Constitution permet au Gouvernement d'avoir le dernier mot puisque, au pire, il peut promulguer le budget à l'expiration du délai constitutionnel.

Les premiers jours de la session, M. le Premier ministre avait déclaré son désir de faciliter une coopération sincère avec le Parlement. Ceux qui ont assisté à la séance d'avant-hier n'ont guère aperçu cette volonté de coopération. Dès qu'une occasion s'est présentée pour le Gouvernement de montrer quelque compréhension pour les soucis du Parlement, M. le Premier ministre a adopté une procédure qui empêchait le Parlement de s'exprimer librement.

Nous ne croyons pas qu'il serve ainsi la stabilité du régime. Nous sommes de ceux qui, ce soir, lui diront par notre vote qu'il fait fausse route. (*Applaudissements sur certains bancs au centre.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je rappelle que, conformément à l'alinéa 6 de l'article 151 du règlement, le vote sur la motion de censure va avoir lieu au scrutin public à la tribune, et que seuls les députés favorables à la motion participent au scrutin.

J'invite donc MM. les secrétaires à ne déposer dans l'urne que les bulletins blancs ou les délégations « Pour ».

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle va commencer l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre L.*)

M. le président. Les députés disposant d'une délégation de vote sont priés de vérifier immédiatement auprès des secrétaires chargés de l'émargement du nom des votants si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais et sera ouvert dans cinq minutes.

. . . . . .

M. le président. J'invite nos collègues à demeurer à leur banc et à ne venir remettre leur bulletin au secrétaire qu'à l'appel de leur nom.

Lorsqu'ils disposent d'une délégation de vote, ils devront émettre le vote de leur délégant à l'appel du nom de celui-ci.

Je mets aux voix la motion de censure.

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à deux heures quarante-cinq minutes.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert à deux heures.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite MM. les secrétaires à se retirer dans la salle du pointage pour procéder au dépouillement des bulletins qui vont y être portés.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

La séance est suspendue pendant le dépouillement du scrutin.

(*La séance, suspendue à deux heures quarante-cinq minutes, est reprise à trois heures.*)

M. le président. La séance est reprise.

Voici, après vérification, le résultat du dépouillement du scrutin sur la motion de censure :

Majorité requise pour l'adoption de la motion : 277.

Pour l'adoption : 109.

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

En conséquence, le projet de loi de finances pour 1960 est considéré comme adopté dans la rédaction du Gouvernement modifiée par les amendements votés par l'Assemblée nationale. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

— 2 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Debray une proposition de loi tendant à donner une définition à la fois plus humaine et moins limitative de la sécurité sociale.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 406, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Dronne et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à étendre le bénéfice des allocations familiales aux familles des apprentis durant toute la durée de l'apprentissage.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 407, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Frédéric-Dupont et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier la loi du 11 octobre 1940 sur les cumuls d'emplois.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 408, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Frédéric-Dupont et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier l'article 130 du code de la sécurité sociale concernant les dispenses de cotisation d'allocations familiales des travailleurs indépendants.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 409, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. René Pleven et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à limiter la prise en charge de toute dépense nouvelle par les budgets des départements et des communes aux cas expressément visés par la loi.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 410, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. de Grandmaison et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à modifier l'article 812 du code rural relatif aux baux ruraux.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 411, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Maurice Faure et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à l'organisation du S. E. I. T. A. et tendant à augmenter les recettes d'exploitation et à diminuer les dépenses de fonctionnement.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 412, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du plan à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Denvers une proposition de loi tendant à supprimer le privilège des matelots et pêcheurs de la commune de Fort-Mardyck.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 413, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de MM. Delachenal et Pierre Gabelle une proposition de loi tendant à étendre le bénéfice des majorations aux rentes viagères servies en réparation d'un accident par les compagnies d'assurances à leurs propres assurés en vertu d'un contrat d'assurance groupe ou individuelle.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 414, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Brice et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative au régime de retraite des instituteurs ayant enseigné dans les écoles des houillères.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 415, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Frédéric-Dupont une proposition de loi tendant à l'abrogation de l'alinéa 2 de l'article 22 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 416, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Guillon une proposition de loi tendant à interdire la vente des salmonidés sauvages.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 417, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. de Broglie une proposition de loi portant institution de communes associées.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 418, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Quinson et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à compléter l'article 15 du décret-loi du 18 avril 1939, modifié par l'ordonnance n° 58-917 du 7 octobre 1958, fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 419, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de MM. de Lacoste-Lareymondie et Le Montagner une proposition de loi tendant à compléter la loi n° 48-1400 du 7 septembre 1948 portant organisation et statut de la profession de mareyeur expéditeur en vue d'assurer la réglementation de l'accès aux criées et encans des ports de pêche.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 420, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de MM. Boscher et Foyer une proposition de loi tendant à réformer les règles de partage des charges entre usufruitiers et nu-propriétaires.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 421, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de MM. de Lacoste-Lareymondie, Lacaze et Bignon une proposition de loi tendant à faciliter le financement des constructions de ponts.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 422, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 3 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Paul Coste-Floret un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur la proposition de loi de M. Paul Coste-Floret tendant à assurer aux anciens membres de la Résistance, active et continue, l'application correcte des dispositions de la loi n° 56-334 du 27 mars 1956 qui tendent à organiser la réparation des injustices commises dans l'application de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951, ainsi que l'application des autres lois et ordonnances énumérées à l'article 7 de la loi n° 56-334 précitée et des lois et ordonnances assurant la réparation des préjudices de carrière subis sous l'autorité de fait se disant Gouvernement de l'Etat français (n° 220).

Le rapport sera imprimé sous le n° 405 et distribué.

J'ai reçu de M. Marc Jacquet, rapporteur général, un rapport, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, sur le projet de loi modifiant l'article 315 du code général des impôts relatif aux bouilleurs de cru (n° 272).

Le rapport sera imprimé sous le n° 423 et distribué.

J'ai reçu de M. Marc Jacquet, rapporteur général, un rapport, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, sur le projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n° 58-1341 du 27 décembre 1958 instituant une nouvelle unité monétaire (n° 392).

Le rapport sera imprimé sous le n° 424 et distribué.

— 4 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI ADOPTES PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la promotion sociale en Algérie et assurant, par des mesures exceptionnelles, la promotion des Français musulmans.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 425, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, instituant dans les départements algériens un régime de publicité foncière applicable dans certains périmètres et complétant l'ordonnance n° 59-41 du 3 janvier 1959.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 426, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 1er décembre, à seize heures, séance publique :

Vote, sous réserve qu'il n'y ait pas débat, des propositions de loi : 1° de M. Guillon, n° 34, relative à l'exercice, en France, de la profession de sage-femme par des personnes de nationalité française ayant exercé cette profession en Indochine en vertu de la réglementation particulière à ce pays, avant les accords de Genève ; 2° de M. Paul Coste-Floret, n° 97, tendant à compléter l'article 1er de l'ordonnance n° 45-2184 du 24 septembre 1945 relative à l'exercice et à l'organisation des professions de méde-

cin, de chirurgien dentiste et de sage-femme (rapport n° 336 de M. Grèverie, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Vote, sous réserve qu'il n'y ait pas débat, du projet de loi n° 269 relatif aux dispositions transitoires destinées à pallier, en matière de pensions, les conséquences de l'abaissement de la limite d'âge des conducteurs de chantiers et agents de travaux des ponts et chaussées (rapport n° 391 de M. Cerneau, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Suite de la discussion des propositions de loi : 1° de M. Hoguet et plusieurs de ses collègues n° 33 tendant à modifier et compléter le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires d'immeubles, de locaux ou de terrains à usage commercial, industriel ou artisanal ; 2° de M. Roulland et plusieurs de ses collègues n° 35 tendant à surseoir temporairement à l'expulsion de certains locataires commerciaux ; 3° de M. Frédéric-Dupont et plusieurs de ses collègues n° 106 ayant pour objet de modifier les articles 9, 14 et 32 du décret du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux ; 4° de M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues n° 144 tendant à surseoir à l'expulsion sans indemnité des locataires commerçants et artisans ; 5° de M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues n° 154 tendant à modifier certaines dispositions du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal ; 6° de M. Charret et plusieurs de ses collègues n° 288 tendant à interdire toute expulsion et éviction abusive des commerçants, industriels et artisans exerçant leur activité dans des immeubles édifiés sur des terrains loués nus et appartenant à un propriétaire différent de celui de l'immeuble et à étendre le bénéfice du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 aux locataires, sous-locataires, occupants de bonne foi des immeubles édifiés sur ces terrains loués nus (rapport n° 370 de M. Mignot, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion du projet de loi n° 272 modifiant l'article 315 du code général des impôts relatif aux bouilleurs de cru (rapport n° 423 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 400 portant réforme du contentieux fiscal et divers aménagements fiscaux (rapport de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) ;

Discussion du projet de loi n° 392 modifiant et complétant l'ordonnance n° 58-1341 du 27 décembre 1958 instituant une nouvelle unité monétaire (rapport n° 424 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) ;

Discussion du projet de loi n° 359 relatif à l'assurance vieillesse agricole et à la réparation des accidents du travail agricole (rapport de M. Coumaros, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

La séance est levée.

(*La séance est levée à trois heures cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

Errata

au compte rendu in extenso *de la première séance du 9 novembre* 1959.

Page 2294, 2e colonne, article 12, dans le premier alinéa :

Au lieu de : « ... la somme de 58,778 milliards de nouveaux francs... ».

Lire : « ... la somme de 58,763 milliards de nouveaux francs ».

Page 2295, 1re colonne :

5° Produits des douanes, 35e ligne, taxes intérieures sur les produits pétroliers :

Au lieu de : « 5.270.000 ».

Lire : « 5.266.000 ».

6° Produits des contributions indirectes, supprimer la 45e ligne, Taxe sur les appareils automatiques : 15.000.

8° Produit des taxes sur le chiffre d'affaires, 51e ligne, Taxe sur la valeur ajoutée et taxe sur les prestations de services :

Au lieu de : « 18.560.000 »,

Lire : « 18.564.000. ».

Page 2311, 2e colonne, article 21 :

Au lieu de : « ...58,778 milliards de nouveaux francs ; et ...0,817 milliards de nouveaux francs... »,

Lire : « ...58,763 milliards de nouveaux francs ; et ... 0,802 milliards de nouveaux francs... ».

Page 2312, 1re colonne, article 25, dans le premier alinéa :

Au lieu de : « ... évalué à 5,978 milliards de nouveaux francs »,

Lire : « ... évalué à 5,993 milliards de nouveaux francs ».

Au compte rendu in extenso *de la 2e séance du 25 novembre* 1959.

Page 3014, 1re colonne, Dépôt d'un projet de loi, lire ainsi le deuxième alinéa :

« Le projet de loi sera imprimé sous le n° 401, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement ».

Au compte rendu in extenso *de la séance du 26 novembre* 1959.

Page 3040, 1re colonne, Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat, lire ainsi le deuxième alinéa :

« Le projet de loi sera imprimé sous le n° 402, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement ».

I. — *Au compte rendu de la 2e séance du 25 novembre* 1959.

Page 3014, 1re colonne :

Dépôt d'un projet de loi.

Lire ainsi le deuxième alinéa :

« Le projet de loi sera imprimé sous le n° 401, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement ».

II. — *Au compte rendu de la séance du 26 novembre* 1959.

Page 3040, 1re colonne :

Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat.

Lire ainsi le deuxième alinéa :

« Le projet de loi sera imprimé sous le n° 402, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement ».

NOMINATION DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

M. Marc Jatquet a été nommé rapporteur du projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n° 58-1341 du 27 décembre 1958 instituant une nouvelle unité monétaire (n° 392).

M. Marc Jacquet a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi organique (n° 321) tendant à compléter l'article 39 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Convocation de la conférence des présidents.

(Organisation de débats.)

La conférence, constituée conformément à l'article 49 du règlement, est convoquée par M. le président pour le mardi 1er décembre 1959, à onze heures quarante-cinq, dans les salons de la présidence, en vue d'organiser la discussion du projet de loi sur les bouilleurs de cru.

QUESTIONS ECRITES

Art. 138 du règlement:

« *Les questions écrites ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.*

« *Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire d'un mois* ».

3358. — 27 novembre 1959. — **M. Lebas** demande à **M. le ministre des armées** si un étudiant changeant d'orientation ou de grande école durant sa période sursitaire, se voit obligatoirement supprimer son sursis en cours sous prétexte que le sursis n'a été accordé que pour les études précédentes. Il semblerait normal que le sursis soit automatiquement maintenu, si l'étudiant continue des études régulières, confirmées par des certificats adéquats, même si celles-ci diffèrent des premières.

3359. — 27 novembre 1959. — **M. Cathala** expose à **M. le ministre de l'industrie** que les prêts consentis par la caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel au titre de la reconversion aux rapatriés du Maroc et de Tunisie sont remboursables en dix ans, au taux de 5 p. 100. D'autre part, cet organisme consent aux hôteliers des prêts remboursables en dix ans, mais au taux de 3 p. 100. Il lui demande s'il ne lui paraît pas équitable d'accorder à nos compatriotes rapatriés, qui ont dans la majorité des cas, subi de lourdes pertes matérielles en plus du dommage moral qui les a éprouvés, les mêmes avantages que ceux qui sont accordés à des catégories professionnelles hautement estimables et dont l'activité est nécessaire à l'économie du pays, mais qui n'ont pas subi les mêmes dommages.

3360. — 27 novembre 1959. — **M. Lebas** expose à **M. le Premier ministre** le cas suivant: un citoyen né le 23 octobre 1893, de parents français, son père, né à Mulhouse en 1863, puis réintégré en 1921, en possession de la carte d'identité nationale, passeport, carte d'électeur, carte du combattant, titulaire de la Légion d'honneur à titre militaire, Croix de guerre 1914-1918, 1939-1940, médaille des engagés volontaires, mobilisé 1914-1918, 1939-1940, 1944-1945, grade de capitaine, inscrit au registre du commerce depuis 1950, domicilié à Paris depuis 1921, doit faire renouveler son inscription au registre du commerce. N'étant pas considéré comme Français, il se voit réclamer divers certificats de réintégration. Il lui demande s'il ne serait pas possible de revoir de telles situations afin que de bons Français, combattants des deux guerres, ne soient pas mis dans une situation aussi pénible et contraires à la loi.

3361. — 27 novembre 1959. — **M. Cassagne** expose à **M. le ministre du travail** que, à la suite de contrôles effectués dans certaines caisses régionales d'assurance vieillesse par la cour des comptes, ces organismes se sont vus reprocher de ne pas appliquer d'une façon systématique l'article 13 de la loi du 30 juin 1956 sur le fonds national de solidarité qui prescrit qu'il est tenu compte de l'aide que sont susceptibles de leur apporter les personnes tenues à l'obligation alimentaire instituée par les articles 205 et suivants du code civil, et que les organismes et services visés à l'article 9... intervenant au lieu et place des bénéficiaires de l'allocation supplémentaire peuvent demander à l'autorité judiciaire la fixation ou la revision de la dette alimentaire, a pu constater que l'application sans nuance des dispositions susvisées avait parfois provoqué de véritables drames familiaux. Il lui demande, compte tenu du caractère éminemment social de la législation sur le fonds national de solidarité, s'il a l'intention de donner aux organismes intéressés les instructions nécessaires pour que l'article 13 de la loi du 30 juin 1956 soit appliqué dans son esprit, c'est-à-dire humainement.

3362. — 27 novembre 1959. — **M. Cassagne** expose à **M. le ministre de la santé publique et de la population** que le budget de son ministère comprend un crédit de 100 millions qui semble destiné à la création de fonctionnaires d'Etat chargés du contrôle sur place des lois d'aide sociale, dans les départements où les contrôleurs départementaux actuels sont insuffisants en nombre ou même inexistants. Il lui demande s'il pourrait lui préciser: 1° comment fonctionnera le contrôle sur place dans les départements où se trouveront, côte à côte, des fonctionnaires d'Etat et des contrôleurs départementaux; 2° quelles sont ses intentions à l'égard des contrôleurs départementaux de l'aide sociale, fonctionnaires particulièrement appréciés par les élus locaux et dont l'activité, tout en restant sociale, est génératrice d'économies très importantes pour les collectivités locales.

3363. — 27 novembre 1959. — **M. Vaschetti** expose à **M. le ministre de l'information** que de nombreux producteurs de la R. T. F. sont, par ailleurs, soit auteurs ou adaptateurs de chansons, soit directeurs artistiques ou chargés de presse de maisons de disques. Les uns comme les autres n'hésitent pas à diffuser systématiquement leurs propres œuvres ou celles des maisons pour lesquelles ils travaillent par ailleurs. Outre le double avantage financier qui en résulte pour ces producteurs, au détriment des œuvres, ou des maisons, dont l'auteur, ou le directeur artistique, n'est pas producteur de la R. T. F., non seulement certaines œuvres ou certaines maisons bénéficient ainsi d'une publicité gratuite mais, paradoxalement, c'est la R. T. F. qui paie cette publicité (honoraires du producteur). Il lui demande s'il compte étudier la possibilité, pour mettre fin à ces anomalies, et assurer l'impartialité jusque dans les émissions de variétés, de décider l'incompatibilité de la fonction de producteur de variétés à la R. T. F. avec toutes fonctions d'auteur, adaptateur, directeur artistique ou chargé de presse de maisons de disques.

3364. — 27 novembre 1959. — **M. Junot** expose à **M. le ministre des armées** que certains jeunes soldats sont, dès l'incorporation, affectés en Algérie, et y séjournent pendant toute la durée de leur service militaire, alors que, pour la très grande majorité des cas, l'affectation en Afrique du Nord n'intervient qu'après six ou huit mois de service en métropole. Il semble que si, pour des raisons de rotation de troupes, il paraît nécessaire d'incorporer certaines jeunes recrues directement en Algérie, celles-ci devraient être rappelés en métropole six ou huit mois avant leur libération. Pensant que plus que jamais une rigoureuse équité devrait être établie entre tous les appelés, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour éviter, à l'avenir, de telles situations.

3365. — 27 novembre 1959. — **M. François Perrin** demande à **M. le ministre de la justice:** 1° si le fonds de garantie automobile est autorisé à refuser le paiement des intérêts de droit à compter du jour d'une décision de justice sur une indemnité allouée à une victime d'accident causé par une personne non assurée, alors que la décision de justice condamne la personne non assurée au paiement desdits intérêts de droit à partir de l'assignation, et *a fortiori*, par conséquent, à partir du jugement qui prononce la condamnation; 2° le cas échéant, quelle procédure utiliser pour contraindre le fonds de garantie automobile à payer les intérêts de droit stipulés par la décision de justice définitive, courant à compter de ladite décision de justice; 3° en cas de carence, le fonds de garantie peut-il être assigné devant le tribunal saisi du litige principal.

3366. — 27 novembre 1959. — **Mme Thome-Patenôtre** signale à **M. le ministre du travail** la situation d'un jeune homme qui, âgé de 23 ans, avait été victime d'un accident de motocyclette, nécessitant l'amputation du pied gauche à mi-jambe. A la suite de cet accident, l'évaluation de l'incapacité de travail permanente a été fixée par expert à 70 p. 100 et la sécurité sociale a demandé la constitution d'un capital pour obtenir une rente pour l'intéressé. Cette pension d'invalidité, d'après les dispositions de l'article 51 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, repose seulement sur la notion de l'incapacité de gain, ce qui, lors de l'accident de l'intéressé, correspondait, pour lui, à un salaire de début. Or, aux termes des articles 58 et 59 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 et de l'article 57 du décret du 29 décembre 1945, le service d'une telle pension peut être suspendu en tout ou partie en cas de reprise du travail si le salaire de l'intéressé est supérieur d'un tiers au salaire qu'il touchait au moment de la constatation médicale de l'accident. Il se trouve que l'intéressé a pu reprendre son travail et, malgré cette amputation, arriver à assumer des fonctions telles que son salaire actuel est devenu bien supérieur à celui qu'il touchait au moment de l'accident. Elle lui demande s'il n'y a pas là une anomalie telle que l'intéressé risque, sous prétexte qu'il a réussi à améliorer sa situation avec courage, se voir supprimer une pension d'invalidité à laquelle il a droit, et s'il ne serait pas possible de remédier à cet état de choses.

3367. — 27 novembre 1959. — **M. Commenay** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que le mouvement de raccourcissement des circuits de distribution, amorcé dans le commerce de détail, risque, s'il se poursuit, d'éliminer un certain nombre de petits commerçants. Il lui demande si, pour prévenir une aussi redoutable éventualité, il ne conviendrait pas, d'ores et déjà, que le Gouvernement intervienne: *a*) pour faire régner entre tous les commerçants l'égalité la plus stricte et réglementer, pour chaque espèce de marchandise, la quantité minimale susceptible d'être négociée au prix de gros; *b*) pour que, dans le cas où la formule se développerait avec succès, des facilités de crédit soient accordées aux détaillants qui décideraient de se reconvertir; *c*) pour qu'en tout état de cause d'équitables mesures de réparation soient prises en faveur de ceux qui ne pourraient opérer cette reconversion.

3368. — 27 novembre 1959. — **M. Commenay** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques:** 1° quels sont la nature et le taux de toutes les taxes fiscales directes ou indirectes payées par les magasins communément dénommés « centre Leclerc »; 2° quelles sont les conditions exigées par l'administration des finances pour obtenir le bénéfice de ce régime.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

2e séance du vendredi 27 novembre 1959.

SCRUTIN (N° 58)

public à la tribune.

Sur la motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. **(Résultat du pointage.)**

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure..... **277**

Pour l'adoption..... **109**

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

On voté pour :

Mme Ayme de la Chevrelière.
MM.
Ballanger (Robert).
Barniaudy.
Bayou (Raoul).
Béchard (Paul).
Biaggi.
Bidault (Georges).
Billères.
Billoux.
Boisdé (Raymond).
Bonnet (Georges).
Bourgeois (Pierre).
Boutard.
Brocas.
Caillaud.
Cance.
Cassagne.
Cassez.
Cermolacce.
Césaire.
Chamant.
Chandernagor.
Chareyre.
Charpentier.
Chauvet.
Clamens.
Colinet.
Commenay.
Conte (Arthur).
Coste-Floret (Paul).
Darchicourt.
Darras.
Dejean.
Mme Delabie.
Delesalle.
Denvers.
Derancy.
Deschizeaux.
Desouches.
Devemy.
Dieras.
Douzans.
Dubuis.
Duchâteau.
Ducos.
Dumortier.
Durroux.
Ebrard (Guy).
Evrard (Just).
Faure (Maurice).
Forest.
Gabelle (Pierre).
Gaillard (Félix).
Gauthier.
Gernez.
Grenier (Fernand).
Halbout.
Hersant.
Jaillon, Jura.
Juskiewenski.
Lacroix.
Lambert.
Larue (Tony).
Leenhardt (Francis).
Legendre.
Lejeune (Max).
Le Pen.
Lolive.
Longequeue.
Mayer (Félix).
Mazurier.
Mercier.
Mollet (Guy).
Monnerville (Pierre).
Montalat.
Montel (Eugène).
Montesquiou (de).
Mulier.
Nilès.
Padovani.
Palmero.
Pavot.
Petit (Eugène-Claudius).
Pic.
Pierrebourg (de).
Pillet.
Pleven (René).
Poignant.
Privat (Charles).
Privet.
Raymond-Clergue.
Regaudie.
Roche-Defrance.
Rochet (Waldeck).
Rossi.
Sablé.
Schaffner.
Schmitt (René).
Sourbet.
Szigeti.
Mme Thome-Patenôtre.
Thorez (Maurice).
Ulrich.
Valentin (Jean).
Vals (Francis).
Var.
Véry (Emmanuel).
Villon (Pierre).
Widenlocher.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Lacroix à M. Privet (maladie).
Legendre à M. Le Pen (assemblées européennes).
Roche-Defrance à M. Palmero (maladie).
Szigeti à M. Eugène-Claudius Petit (maladie).
Thorez (Maurice) à M. Ballanger (maladie).

Ordre du jour du mardi 1er décembre 1959.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Vote, sous réserve qu'il n'y ait pas débat, des propositions de loi : 1° de M. Guillon (n° 34) relative à l'exercice en France de la profession de sage-femme par des personnes de nationalité française ayant exercé cette profession en Indochine en vertu de la réglementation particulière à ce pays, avant les accords de Genève; 2° de M. Paul Coste-Floret (n° 97) tendant à compléter l'article premier de l'ordonnance n° 45-2181 du 24 septembre 1945 relative à l'exercice et à l'organisation des professions de médecin, de chirurgien dentiste et de sage-femme.

(Rapport n° 336 de M. Grèverie, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

2. — Vote, sous réserve qu'il n'y ait pas débat, du projet de loi (n° 269), relatif aux dispositions transitoires destinées à pallier, en matière de pensions, les conséquences de l'abaissement de la limite d'âge des conducteurs de chantiers et agents de travaux des ponts et chaussées.

(Rapport n° 391 de M. Cerneau, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

3. — Suite de la discussion des propositions de loi : 1° de M. Hoguet et plusieurs de ses collègues (n° 33) tendant à modifier et compléter le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires d'immeubles, de locaux ou de terrains à usage commercial, industriel ou artisanal; 2° de M. Rouland et plusieurs de ses collègues (n° 35) tendant à surseoir temporairement à l'expulsion de certains locataires commerciaux; 3° de M. Frédéric-Dupont et plusieurs de ses collègues (n° 106) ayant pour objet de modifier les articles 9, 14 et 32 du décret du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux; 4° de M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues (n° 144) tendant à surseoir à l'expulsion sans indemnité des locataires commerçants et artisans; 5° de M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues (n° 154) tendant à modifier certaines dispositions du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal; 6° de M. Charret et plusieurs de ses collègues (n° 288) tendant à interdire toute expulsion et éviction abusive des commerçants, industriels et artisans exerçant leur activité dans des immeubles édifiés sur des terrains loués nus et appartenant à un propriétaire différent de celui de l'immeuble et à étendre le bénéfice du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 aux locataires, sous-locataires, occupants de bonne foi des immeubles édifiés sur ces terrains loués nus (rapport n° 370 de M. Mignot, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

4. — Discussion du projet de loi (n° 272) modifiant l'article 315 du code général des impôts relatif aux bouilleurs de cru. (Rapport n° 423 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.)

5. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi (n° 400) portant réforme du contentieux fiscal et divers aménagements fiscaux. (Rapport de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.)

6. — Discussion du projet de loi (n° 392) modifiant et complétant l'ordonnance n° 58-1341 du 27 décembre 1958 instituant une nouvelle unité monétaire (rapport n° 424 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.)

7. — Discussion du projet de loi (n° 359) relatif à l'assurance vieillesse agricole et à la réparation des accidents du travail agricole. (Rapport de M. Coumaros, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Ce numéro comporte le compte rendu des deux séances du vendredi 27 novembre 1959.

1re séance : page **3057.** — 2e séance : **3073.**

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.